



Parc
naturel
régional
des Grands Causses
Une autre vie s'invente ici



Une autre vie s'invente ici !

**PLAN DE PAYSAGE
VALLÉE VERTE**

Diagnostic

Sommaire



Parc
naturel
régional
des Grands Causses
Une autre vie s'invente ici

*LA ZONE D'ÉTUDE :
LA VALLÉE VERTE*



09 > 26

I

*LE PATRIMOINE
NATUREL : UN HAVRE
DE BIODIVERSITÉ
À PRÉSERVER*



27 > 38

II

*PAYSAGE ET BÂTI :
UNE IDENTITÉ QUI
SE CULTIVE*



39 > 74

III

*L'AGRICULTURE
ET SES ENJEUX*



75 > 104

IV

*« QU'ELLE EST VERTE
NOTRE VALLÉE » :
LE CADRE DE VIE*



105 > 114

V

*UN TOURISME À
LA CROISÉE DES
CHEMINS*



115 > 123

VI



Introduction



Aussi linéaire soit-elle, la vallée du Tarn est aujourd'hui à la croisée des chemins. La vallée du Tarn désigne ici les coteaux qui, entre les majestueuses Gorges du Tarn et les plus secrètes Raspes du Tarn, bordent la rivière entre Le Rozier et Le Viala-du-Tarn, en Aveyron, au sein du Parc naturel régional des Grands Causses.

Elle possède une forte tradition viticole et arboricole. Son vignoble, ses vergers, ses parcelles trufficoles et maraîchères, mais aussi son patrimoine vernaculaire, sont autant de signes distinctifs de ses paysages. Le maintien et la dynamisation de ces activités conditionnent la singularité de cette unité paysagère qui est aussi un séduisant cadre de vie en milieu rural de moyenne montagne.

Le changement climatique, la diminution de la ressource en eau, l'accentuation du risque feu de forêt - éprouvée à l'été 2022 sur le causse de Sauveterre et sur les contreforts du causse Rouge -, mais aussi l'infestation récente des vergers par l'insecte *Drosophila Suzukii*, suscitent l'inquiétude et soulèvent des enjeux d'adaptation. L'agriculture de la vallée du Tarn n'est pas davantage épargnée par un contexte professionnel plus vaste : difficultés de transmission des exploitations, raréfaction du foncier, conflits d'usages.

Au même moment, les nouvelles attentes sociétales - le besoin d'une alimentation saine en produits locaux, d'un cadre de vie apaisé en lien avec la résilience des espaces publics au changement climatique - sont pour la vallée du Tarn l'opportunité de se réinventer en confortant son identité. N'a-t-elle pas déjà une longueur d'avance, avec deux fois plus de surfaces agricoles bio que la moyenne nationale ? La revalorisation de son petit patrimoine - les « faïsses », anciennes terrasses cultivables, et les villages de caves à vin - peut permettre de conjuguer les défis de l'agriculture, du tourisme et de la préservation des paysages, viviers de biodiversité. De par son relief, la vallée du Tarn peut aussi développer les mobilités douces et actives, agissant sur le bien-être quotidien comme sur un tourisme qui ne doit pas s'exercer aux dépens des paysages et des écosystèmes mais les respecter. Il apparaît primordial de réduire les pressions sur les milieux aquatiques et la ressource en eau.

La Charte 2024-2039 du Parc naturel régional des Grands Causses, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du sud-Aveyron, le Plan climat air énergie territorial (PCAET), les Plans locaux d'urbanisme des communautés de communes Millau Grands Causses et Muse et Raspes du Tarn sont autant de documents de planification qui, en toute cohérence, précisent la stratégie du territoire en matière de transition écologique et d'occupation du sol, encadrant aussi bien les énergies renouvelables que l'urbanisation.

Pour agir plus précisément sur la vallée du Tarn, relever les défis qui se présentent à elles et qui tous se rapportent à l'enjeu paysager, les acteurs locaux et le Parc naturel régional des Grands Causses ont décidé la mise en place d'un Plan de paysage au service de cette « vallée verte ».



Le Plan de paysage



Outil au service des collectivités publiques pour le renforcement de l'attractivité d'un bassin de vie, le Plan de paysage place les enjeux paysagers au cœur du processus d'aménagement du territoire. Agriculture, tourisme et patrimoine, transports, habitat, énergies renouvelables, occupation du foncier, y sont abordés sous l'angle du paysage, envisagé comme une ressource qu'il s'agit à la fois de protéger et de valoriser.



Le Plan de paysage vise à construire un projet de territoire concerté, décliné en un plan d'actions dans un large éventail de domaines, qui détermine solidairement l'évolution et l'avenir paysagers d'un territoire. Un territoire clairement identifié, tant par sa topographie que par sa tradition agricole, son rayonnement touristique et par la rivière qui le traverse, véritable « fil bleu » : la vallée du Tarn, au sein du Parc des Grands Causses. Ce projet de territoire opérationnel entend accompagner les dynamiques à l'œuvre et répondre aux enjeux de la vallée :

- ◆ le maintien et le développement de l'arboriculture, de la viticulture et du maraîchage, qui marquent le paysage et pourraient mieux contribuer à l'autonomie alimentaire du territoire
- ◆ la protection de la ressource en eau, de la biodiversité, de la santé humaine
- ◆ la gestion et l'accueil des flux touristiques, la sauvegarde du patrimoine bâti, l'amélioration et l'adaptation du cadre de vie.

Si la force du Plan de paysage réside dans sa totale cohérence au service des enjeux paysagers, sa vitalité s'appuie sur la concertation et la participation effective des acteurs locaux. Ce Plan de paysage « Vallée verte » émerge et se co-construit au gré d'entretiens, d'échanges et de réunions de travail avec les élus, les techniciens, les agriculteurs, les prestataires touristiques

et les habitants de la vallée du Tarn. Il bénéficie d'un portage partenarial associant le Parc naturel régional des Grands Causses, les 16 communes, les Communautés de communes Millau Grands Causses et Muse et Raspes du Tarn, leurs deux offices de tourisme, la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron et l'association APABA, le Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont et le Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance, syndicats de rivière.

La démarche du Plan de paysage se déroule en trois temps :

- ◆ un état des lieux du paysage analysant ses caractéristiques et ses dynamiques : identification des forces, des faiblesses, des risques et des atouts du territoire en matière paysagère, puis définition, en conséquence, d'enjeux paysagers pour le territoire
- ◆ la formulation des objectifs de qualité paysagère, à travers un projet de territoire spatialisé
- ◆ la déclinaison de la stratégie en actions et en dispositions, à court, moyen et long termes, en relation avec les réalités de terrain et les moyens mobilisables.

L'animation du Plan de paysage et la communication afférente seront essentielles pour l'implication de tous les acteurs et la bonne adéquation des politiques mises en œuvre aux objectifs de qualité paysagère.



La Vallée verte, carte d'identité



LOCALISATION

Sur les coteaux de la vallée du Tarn, rives gauche et droite, entre les Gorges du Tarn et les Raspes



CLIMAT ET RISQUES

+2,9°
projection du réchauffement climatique à l'horizon 2100

-10
jours de pluie par an selon les projections

51
jours au-delà de 30°C par an en perspective

De 15 à 70m^{3/s}
l'amplitude des débits du Tarn, qui pourraient diminuer jusqu'à 50% en été

1 360 ha
brûlés à Mostuéjols,

430 ha
à Comprégnac : les incendies forestiers de l'été 2022 dans toutes les mémoires

1982, 1994, 2003, 2011
les dernières crues marquantes de la rivière

9
communes soumises au risque « mouvement de terrain »



DÉMOGRAPHIE

31 283
habitants sur les 16 communes in extenso, dont env. 23 000 sur le pôle urbain Millau-Creissels

27,1%
de 65 ans et plus (moyenne nationale 20,1%)



157 km²

SUPERFICIE TOTALE

50 km

DE LINÉAIRE ENVIRON

2

PARCS

PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES
PARC NATIONAL DES CÉVENNES



2

DÉPARTEMENTS

AVEYRON
LOZÈRE

2

INTERCOMMUNALITÉS

MILLAU GRANDS CAUSSES
MUSE ET RASPES DU TARN

16

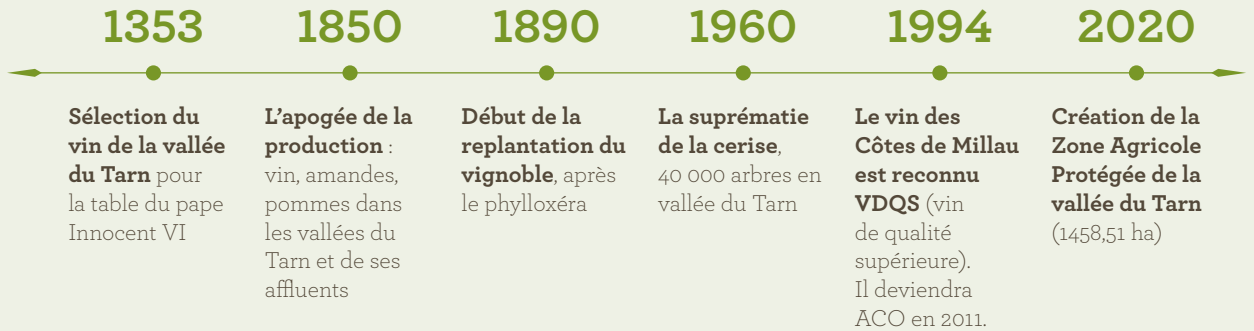
COMMUNES, D'AMONT EN AVAL

LE ROZIER
PEYRELEAU
MOSTUÉJOULS
RIVIÈRE-SUR-TARN
LA CRESSE
COMPEYRE
VERRIÈRES
AGUESSAC
PAULHE
MILLAU
CREISSELS
COMPRÉGNAC
SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON
SAINT-ROME-DE-TARN
MONTJ AUX
LE VIALA-DU-TARN





UN PEU D'HISTOIRE



AGRICULTURE

127
exploitations agricoles

5 471 ha
la surface agricole utilisée

+ de 13
exploitations agricoles en moyenne par commune

80%
de la SAU en prairies, landes et fourrages

5%
de la SAU en vergers, vigne et maraîchage

7.3 à 8.5
Le pH des sols de la vallée, alcalins

21%
de la SAU en agriculture biologique : plus du double de la moyenne nationale

75.6%
des parcelles de vigne en agriculture biologique (20% au national)

52 ha
de vignoble entre Mostuéjols et Compeyre, 28 ha à Montjoux et Saint-Rome-de-Tarn

5 400
le nombre de parcelles de l'aire de l'AOP des vins Côtes de Millau

61
arboriculteurs identifiés, dont 23 professionnels et 38 pluriactifs



241 ha
de vergers identifiés, dont 87% dans la vallée en amont de Millau

12
variétés cultivées en moyenne dans les vergers

84%
des vergers dédiés à la cerise et à la prune

1000 tonnes
la production annuelle de prunes

5
pressions (au moins) sur l'arboriculture : les ravages de la Drosophila Suzukii, le changement climatique, les difficultés de transmission, les tensions liées à l'usage de pesticides, la demande de foncier pour l'élevage

50 ha
de parcelles truffières, au minimum

60 ha
cultivés en maraîchage, au minimum

4
éléments représentatifs du patrimoine vernaculaire : les « faïsses » (anciennes cultures en terrasses), les caselles (abris pastoraux), les pigeonniers, les villages de caves





ZONAGES PATRIMONIAUX

16

Znieff (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

1

Arrêté préfectoral de protection de biotope (grotte du Boundoulaou à Creissels)

7

sites du réseau européen Natura 2000

1

Opération Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, en cours

3

démarches Site patrimonial remarquable : à Peyreleau, Millau, Saint-Rome-de-Tarn



DISTRIBUTION & AUTONOMIE ALIMENTAIRE

2

coopératives fruitières de distribution : la Sica Gorges du Tarn Valfruits et la Coopérative fruitière des Coteaux de Millau

139%

le taux théorique de couverture des besoins alimentaires de la vallée par sa production.

En réalité, une forte proportion de celle-ci est exportée en filière longue.



VIE QUOTIDIENNE

6,8%

le (faible) taux de vacance du logement, bien qu'ancien

40%

de résidences secondaires dans les communes les plus touristiques

80%

des trajets domicile-travail dépendants de la voiture

4

démarches de territoire couvrant la vallée du Tarn : le Projet alimentaire territorial, le Contrat local de santé, le contrat de rivière du Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont, le « Dephy ferme » des arboriculteurs avec l'APABA

43%

le taux de fonction touristique (nombre de lits marchands/habitant)



Chapitre

I

**LA ZONE D'ÉTUDE :
LA VALLÉE VERTE**



1.1

LA RIVIÈRE TARN

Rivière d'abord torrentielle puis plus étale, le Tarn prend sa source au mont Lozère, sommet des Cévennes, et serpente d'est en ouest jusqu'au bas-Quercy.



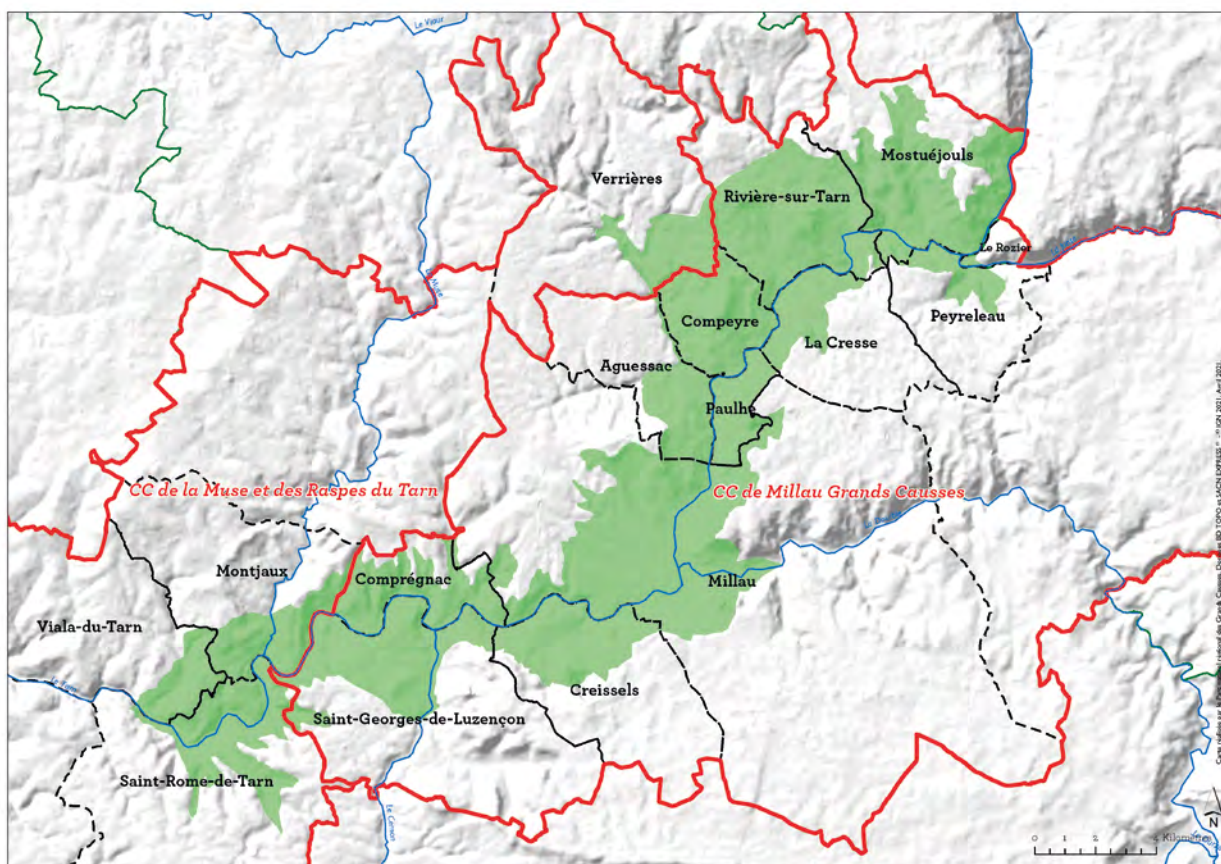
D'une longueur de 380 km, cet affluent de la Garonne s'y jette à Saint-Nicolas-de-la-Grave (82). Sa traversée de l'Aveyron se confond avec celle du Parc naturel régional des Grands Causses, depuis Peyreleau, à la lisière de la Lozère, jusqu'à La Bastide-Solages, dans le Ségala, en surplomb du département du Tarn.

Plus en amont, dans son parcours lozérien, du méandre d'Ispagnac jusqu'au Rozier, entre le causse de Sauveterre et le causse Méjean, la rivière a creusé les plus longues gorges karstiques d'Europe (53 km), les fameuses Gorges du Tarn, avec leurs cirques grandioses, leurs corniches vertigineuses et leurs encaissements sauvages, les détroits.

La confluence de la Jonte et du Tarn marque la fin des Gorges et le début de la vallée du Tarn en Aveyron. Si les corniches perdurent, notamment en rive gauche côté Causse Noir, le paysage s'ouvre progressivement. Il accueille une tradition viticole et arboricole ainsi qu'une succession de villages tels Le Rozier (encore en Lozère), Mostuéjols, La Cresse, Rivière-sur-Tarn, Compeyre, Aguessac, Paulhe, puis Comprégnac et Saint-Rome-de-Tarn.

Dans sa traversée de Millau, première ville moyenne sur son parcours, le Tarn se gonfle des eaux de la Dourbie puis forme un coude avant de longer les contreforts du causse du Larzac. À partir du Viala-du-Tarn, la vallée se resserre, la rivière s'insinue alors dans les Raspes, gorges boisées où plusieurs barrages hydroélectriques régulent son débit.

ZONE D'ÉTUDE « VALLÉE VERTE » ET LIMITES ADMINISTRATIVES



1.2

GÉOLOGIE ET GÉOMORPHOLOGIE



❖ 1.2.1 ENTRE CALCAIRES DU JURASSIQUE ET FORMATIONS DU PERMIEN

Du sud du mont Lozère à sa confluence avec le Tarnon près de Florac, la rivière Tarn traverse le socle cristallin hercynien, composé de gneiss, de micaschistes et de granites. Puis elle serpente en contrebas de causses calcaires du jurassique moyen et supérieur (Sauveterre, Méjean et Noir) jusqu'à Boyne (commune de Rivière-sur-Tarn), avant de parcourir les formations marno-calcaires et calcaires liasiques des avant-causses jusqu'à sa confluence avec la Muse sur la commune de Montjoux, au-delà de laquelle commencent les grès et pélites du Permien (ère primaire).

Géologiquement, la zone d'étude est donc constituée par :

- ◆ **les Grands Causses** (Sauveterre et Noir), composés de calcaires noduleux de l'Aalénien, de calcaires à chailles et dolomies du Bajocien et de dolomies ruiniformes du Bathonien. Isolées des Grands Causses par l'érosion, plusieurs buttes témoins (les puechs de Fontaneilles, Suège, d'Andan, les buttes de Luzerque et de Luzençon) présentent des formations identiques
- ◆ **les Avant-causses** (en l'occurrence le Causse Rouge), composés de marnes feuilletées du Domérien, de marno-calcaires et marnes feuilletées du Toarcien puis de calcaires argileux et marnes subordonnées du Carixien qui forment la transition sédimentaire entre les dolomies et calcaires de l'Hettangien et du Sinémurien
- ◆ **les formations permienne**s que recouvrent les argiles et les grès du Trias
- ◆ **les formations quaternaires** : plaine alluviale du Tarn, éboulis et cône d'éboulis présents dans les Avant-causses.

❖ 1.2.2 UN ESPACE DE LIBERTÉ POUR LE TARN ET SES AFFLUENTS

La morphologie se drapait sur les objets géologiques structurants ci-avant décrits. Ces éléments majeurs constitutifs, rationnellement disposés au gré de l'action des différents phénomènes érosifs, forment un paysage accueillant et vivant faisant transition entre la rudesse sauvage des Causses et la médiocre fertilité des Avants-causses.

Dans la partie centrale de la vallée, on trouve les vestiges du recul par érosion du front Ouest des Causses calcaires découvrant le nouveau paysage des Avants-Causses calcaires et marneux, parsemé çà et là de buttes témoins et d'épaulements glissés et perchés sur les marnes du Lias et leurs altérites, s'enlisant dans leurs propres produits d'érosion sous formes de colluvions (éboulis) plus ou moins grossières allant de gros blocs pluri-métriques à des éléments centimétriques dans une matrice argileuse peu importante.

Le Tarn et ses affluents inventeurs de la vallée se sont réservés un espace de liberté en une plaine alluviale formée d'alluvions plus ou moins grossières couronnées de plusieurs décimètres de silts fertiles. Les marnes liasiques forment le substratum de cette plaine jusqu'à Millau et affleurent épisodiquement en fond de lit mineur.

Dans la partie centrale de la zone étudiée, on constate un paysage dissymétrique avec :

- ◆ à l'Est les pentes abruptes du rebord du Causse Noir,
- ◆ à l'Ouest des faibles pendages (3 à 7 degrés) de l'Avant-causse Rouge s'enfonçant sous le Causse, supportant des fossiles sédimentaires - buttes témoins, épaulements, ... et des glacis d'éboulis, de colluvions et les alluvions fluviatiles du Tarn.

Source : « La Vallée du Tarn de Trébas à Millau » (J. Ricard).

❖ 1.2.3 MOUVEMENTS DE TERRAIN : VIGILANCE SUR 9 COMMUNES

De Mostuéjols à Creissels, neuf communes de la zone d'étude sont couvertes par un Plan de prévention des risques « mouvements de terrain », relatif aux aléas glissement, chute de blocs, coulée et érosion de berge. Une cartographie précise de ce zonage distingue les zones à interdiction stricte et les zones à prescriptions. La présence de formations argileuses et marneuses incite également à la vigilance quant au phénomène de retrait-gonflement. Toutes ces contraintes doivent être prises en considération dans les projets d'aménagement.

1.3

LE CLIMAT EN VALLÉE DU TARN



❖ 1.3.1 UNE VALLÉE BAINÉE PAR LE CLIMAT MÉDITERRANÉEN

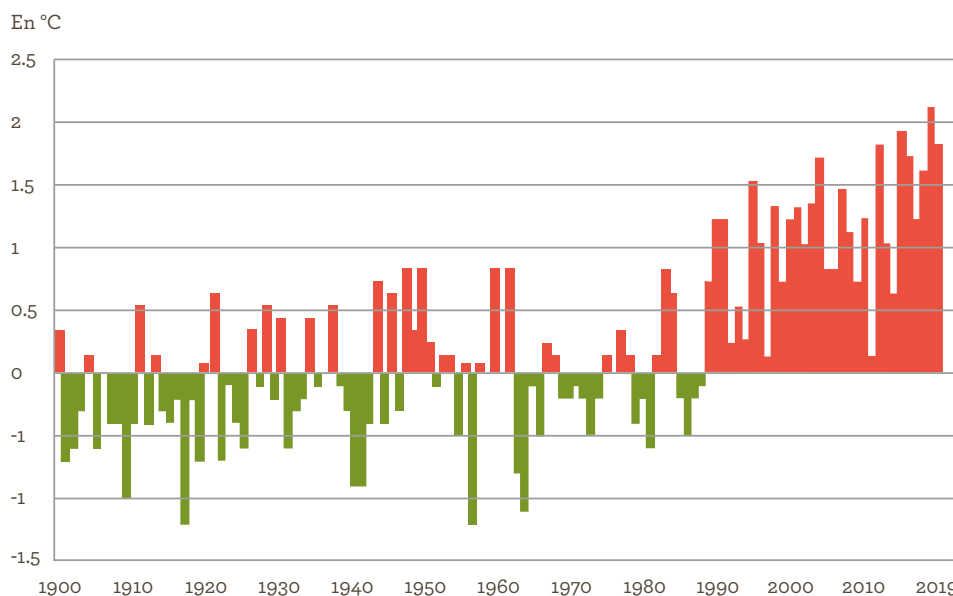
Quoique sous influence montagnarde, en raison de sa localisation en bordure sud-ouest du Massif central, le pays millavois bénéficie en réalité d'un climat méditerranéen. La station météo de Soulobres se trouve sur la zone d'étude, sur les hauteurs nord de Millau (altitude 715 m). La température moyenne annuelle y atteint 10,98°C (période 1973-2021), tandis que la pluviométrie représente 742 mm par an (moyenne 1975-2021) et que l'ensoleillement annuel moyen avoisine 2 200 heures (période 2000-2021).
Source : Infoclimat Millau-Soulobres.

Le Parc naturel régional des Grands Causses porte la stratégie de résilience et d'adaptation au changement climatique pour l'ensemble des communautés de communes de son périmètre, à travers son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de 2019.

❖ 1.3.2 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE À L'ŒUVRE

Le réchauffement climatique, phénomène d'ampleur planétaire, est une réalité observable en France métropolitaine où, depuis plus de vingt ans, la température moyenne annuelle dépasse la normale (11,8°C sur la période 1961-1990). L'année 2019, par exemple, avec une température moyenne atteignant 13,7°C, se place au troisième rang des années les plus chaudes depuis le début du XX^e siècle (chiffres clés du climat, MTE 2021).

ÉVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE ANNUELLE
EN FRANCE MÉTROPOLITAINE DEPUIS 1990



Note : l'évolution de la température moyenne annuelle est représentée sous forme d'écart de cette dernière à la moyenne observée sur la période 1961-1990 (11,8°C).

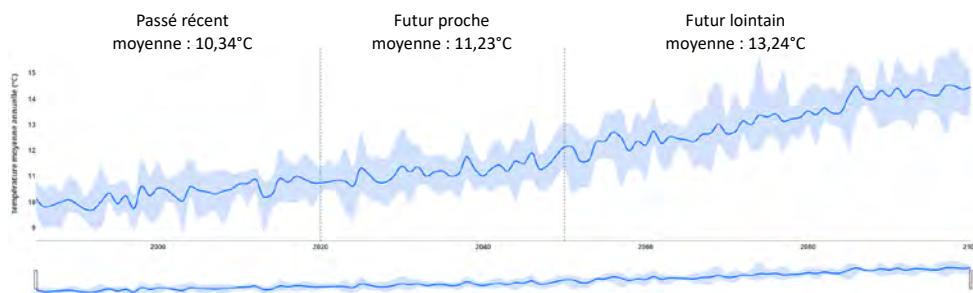
Champ : France métropolitaine

Source : Météo France

La zone d'étude n'est pas épargnée par cette tendance, bien au contraire. À Millau, la température moyenne annuelle a augmenté de plus de 1,4°C entre 1965 et 2008, soit près du double de la hausse moyenne à l'échelle du globe sur la même période (profil climat du PNRGC, ARPE, 2008).

Selon le simulateur Canari (Climate Analysis for agricultural recommendations and impacts, canari-agri.fr) de Solagro, qui fournit des projections pour une centaine d'indicateurs agroclimatiques, la température moyenne annuelle sur une portion de 90 km² de la zone d'étude, sélectionnée à titre d'exemple entre Millau et Rivière-sur-Tarn, pourrait augmenter de 2,9° entre 1985-2020 (passé récent) et 2050-2100 (futur lointain).

ÉVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE ANNUELLE
ENTRE 1985 ET 2100 (SCÉNARIO RCP 8.5)



Ces projections se basent sur le scénario RCP 8.5 (representative concentration pathway) prévoyant des émissions de gaz à effet de serre très élevées (GIEC 2014).

Sécheresses : plus fréquentes, plus intenses, multi-impactantes

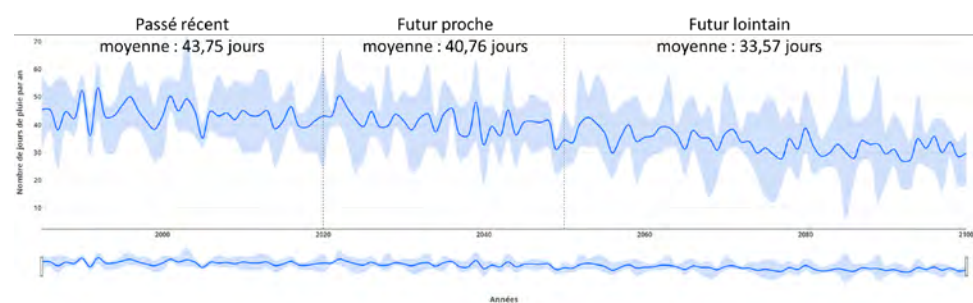
Le sud-Aveyron est particulièrement exposé aux sécheresses, de plus en plus importantes depuis une quinzaine d'années. On distingue, rappelons-le, trois types de sécheresse : celle dite météorologique (déficit prolongé de précipitations), celle dite agricole (déficit en eau des sols) et celle dite hydrologique (baisse du niveau des lacs, rivières et nappes phréatiques).

Source : *Sécheresses et changements climatique, Météo France, 2020.*

Une plus grande fréquence et une plus grande intensité des épisodes de sécheresse risquent d'impacter l'activité agricole, à travers une perte de production et des déficits fourragers, et menacent également le tourisme qui dépend fortement de la rivière Tarn et de ses affluents, dont le niveau d'étiage diminue de façon significative.

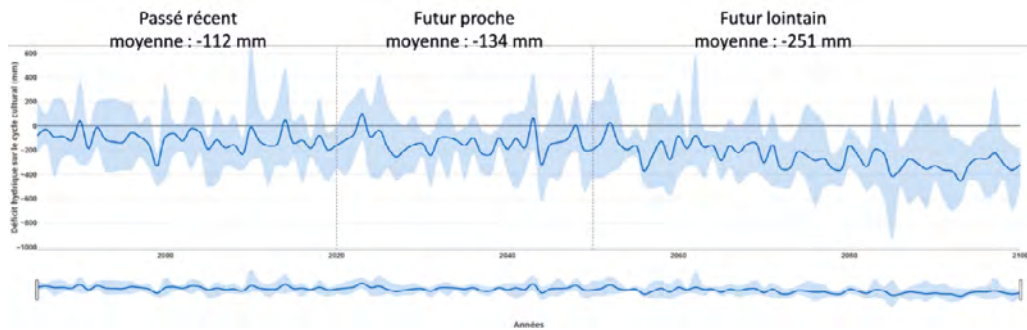
Si le cumul des précipitations annuelles semble devoir rester stable dans le futur (Canari), les projections envisagent une perte de 10 jours de pluie en saison estivale.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS DE PLUIE PAR AN SUR LA PÉRIODE MAI-SEPTEMBRE
ENTRE 1985 ET 2100 (SCÉNARIO RCP 8.5)



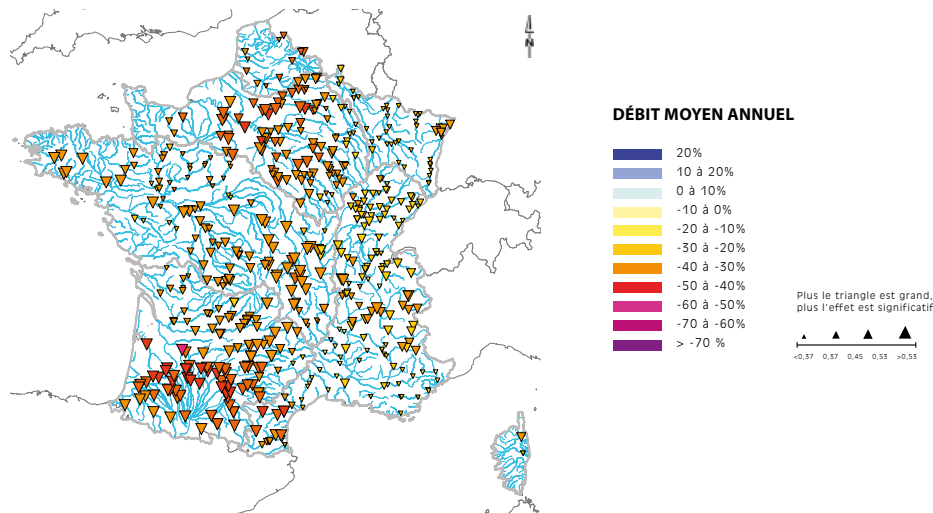
La hausse des températures (de 0,5° à 3,5°C dans le sud-ouest de la France, selon Garonne 2050 AEAG) et la baisse des précipitations vont accentuer le déficit hydrique pour les cultures.

ÉVOLUTION DU DÉFICIT HYDRIQUE SUR LE CYCLE CULTURAL ENTRE 1985 ET 2100 (SCÉNARIO RCP 8.5)



La conjugaison de ces deux processus aura également des conséquences lourdes sur les cours d'eau : hausse de l'évapotranspiration et baisse du débit moyen annuel des rivières de 20% à 40%, voire même de 50% en période estivale.

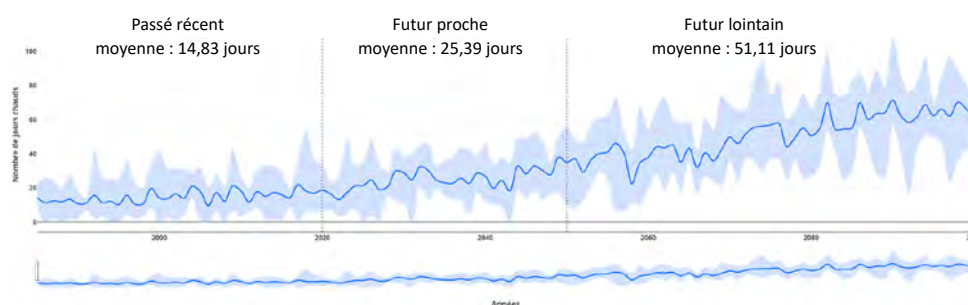
ÉVOLUTION RELATIVE DES DÉBITS MOYENS ANNUELS D'ICI À 2070 SUR LE BASSIN ADOUR-GARONNE (Rapport Garonne 2050, d'après Explore 2070)



L'amplification des vagues de chaleur

La vague de chaleur désigne une période de plusieurs jours consécutifs au cours de laquelle les températures anormalement élevées peuvent impacter la santé publique. Ces phénomènes, qui ont aussi des conséquences sur les cultures et l'élevage, ne cessent de s'intensifier depuis trois décennies. Dans l'intervalle 1989-2019, leur fréquence a plus que triplé en comparaison de 1947-1989 : 34 vagues de chaleur contre 9 (*Vagues de chaleur et changement climatique, Météo France 2022*). Les projections sur la zone d'étude, à partir du simulateur Canari, laissent présager dans le futur lointain un nombre de 51 jours par an avec une température au-delà des 30°C, contre 15 jours seulement dans le passé récent.

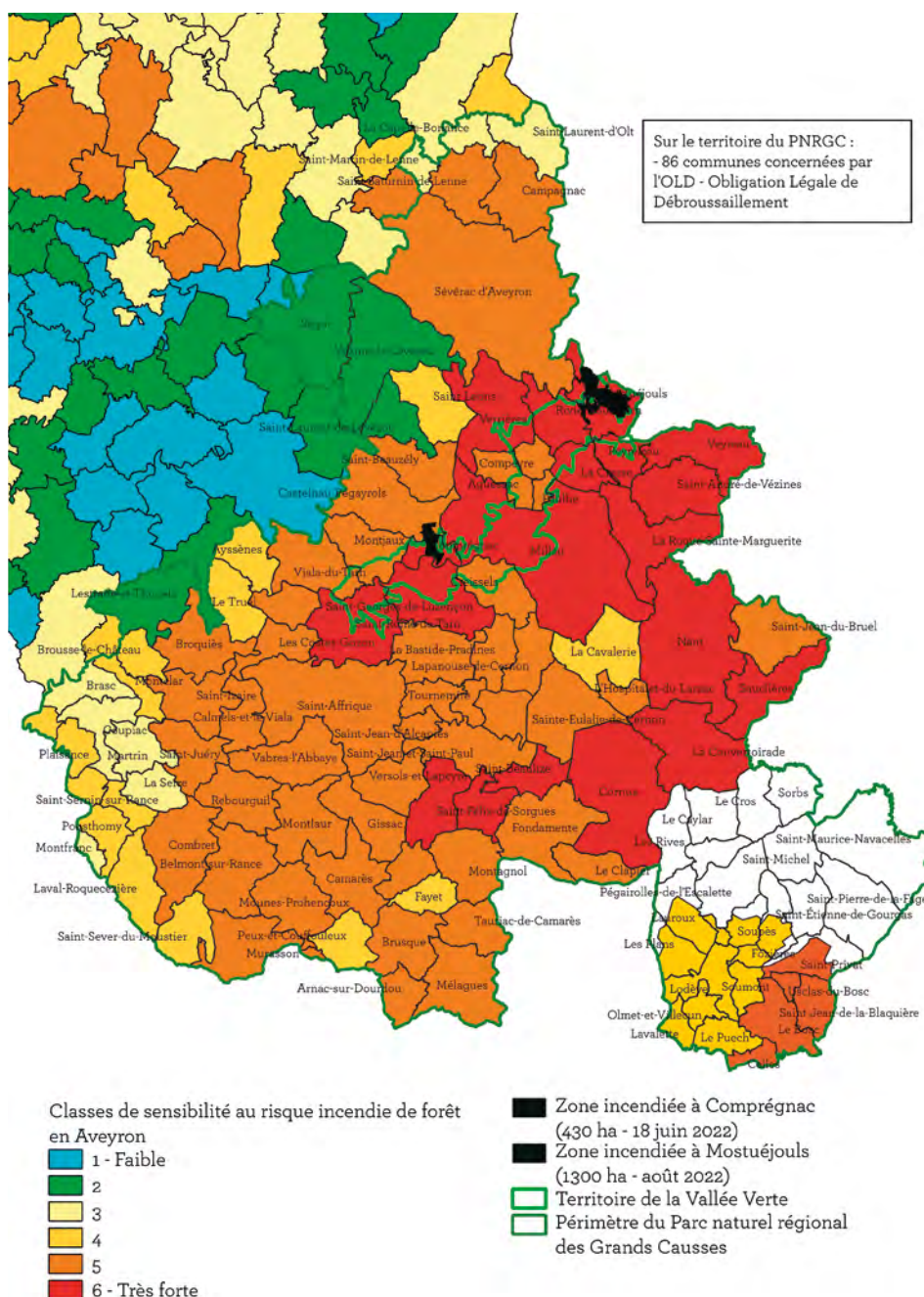
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS AVEC DES TEMPÉRATURES AU-DESSUS DE 30°C SUR LA PÉRIODE MAI-SEPTEMBRE ENTRE 1985 ET 2100 (SCÉNARIO RCP 8.5)



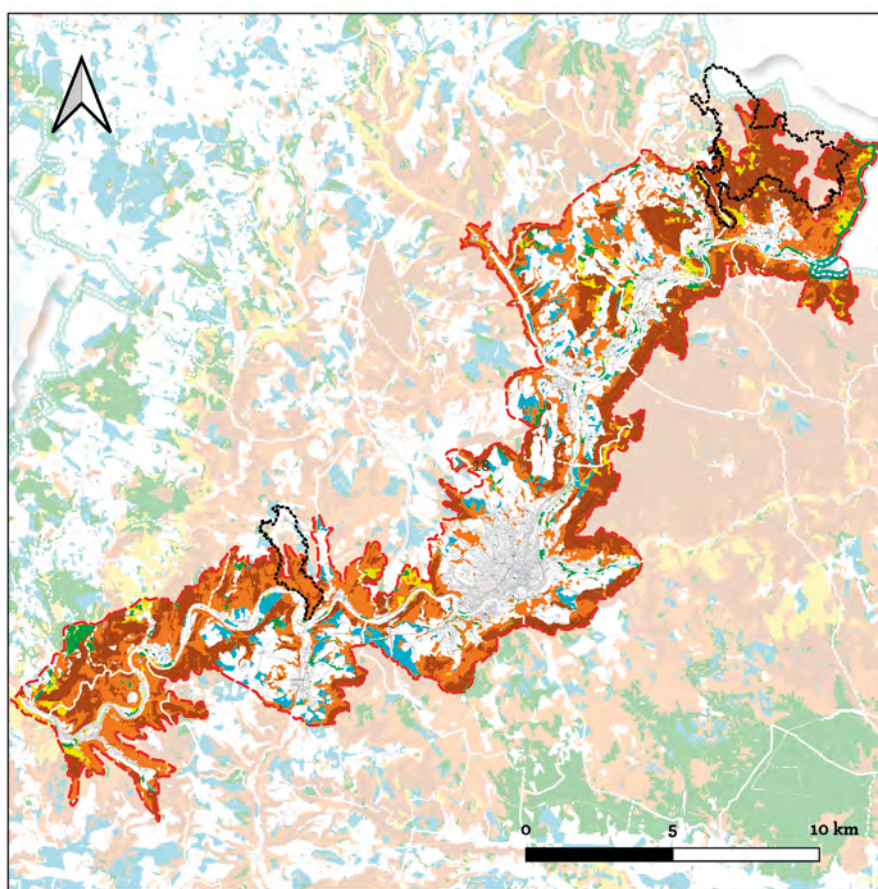
❖ 1.3.3 ACCENTUATION DU RISQUE INCENDIE : L'ÉTÉ 2022 DANS TOUTES LES MÉMOIRES

Le réchauffement climatique accentue la vulnérabilité du territoire au risque de feux de forêt et de végétation. Le PDFCI de l'Aveyron (plan départemental de prévention des forêts contre l'incendie) planifie la politique de gestion de ce risque pour une période maximale de dix ans, en l'occurrence 2017-2026. Il vise à la sécurité des personnes, des biens, des activités économiques et sociales et des milieux naturels. Le PDPFCI de l'Aveyron souligne l'importance des superficies forestières et de milieux semi-naturels combustibles, qui tendent à augmenter : +9% en l'espace de vingt ans.

SENSIBILITÉ DES COMMUNES AUX ALÉAS FEUX DE FORÊTS (DOSSIER DÉPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS DE L'AVEYRON, D'APRÈS LE PCPFCI AVEYRON 2017)



CARTE DE L'ALÉA SUBI PAR MASSIFS FORESTIERS



Légende

Risque incendie : aléa subi maximum (source : PDPFCI 2017-2026 de l'Aveyron)

- Aléa nul
- Aléa très faible
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort
- Enveloppe des incendies de l'été 2022
- Territoire d'étude "Vallée Verte"

La carte de sensibilité des communes aux aléas feux de forêt, élaborée dans le cadre du PDPFCI, met en évidence l'exposition de la zone d'étude. Les seize communes de la vallée du Tarn accusent une forte sensibilité, et même très forte pour neuf d'entre elles, au risque d'incendie forestier.

Les violents feux de forêt et de végétation survenus à l'été 2022 ont rappelé, si besoin était, le caractère impérieux de cet enjeu. Le 19 juin à Comprégnac, 430 ha de forêts ont été détruits par les flammes. À partir du 8 août et jusqu'à son extinction officielle le 6 septembre, un terrible incendie a dévasté 1 360 ha à Mostuéjols et Rivière-sur-Tarn, sur le causse de Sauveterre, nécessitant l'évacuation de plus de 3 000 personnes et impactant les écosystèmes forestiers, dont des zones de nidification des vautours.



Mostuéjols : le paysage du causse calciné par l'incendie d'août 2022

Ces sinistres et leurs conséquences soulignent l'importance, pour les collectivités comme pour les particuliers, de s'acquitter des obligations légales de débroussaillage, démarche préventive visant à freiner la propagation du feu. Par leur ampleur, ces deux incendies désormais gravés dans les mémoires ont contribué à infuser une culture du risque feux de forêt. Il s'agit aujourd'hui de renforcer la sensibilisation de tous à cet aléa qui va vraisemblablement s'amplifier dans les prochaines années. La zone d'étude est partiellement couverte par le Plan de massif de protection des forêts contre l'incendie (PMPFCI) du Causse Noir, élaboré en 2012 par la Communauté de communes Millau Grands Causses. La mise en œuvre progressive de ce plan s'est d'ores et déjà traduite par la sécurisation d'accès, la création de zones coupe-feu, la mise en place de citernes et la pose de signalétiques DFCI. Au lendemain des incendies de 2022, il est envisagé non seulement d'actualiser le PMPFCI du Causse Noir, mais encore d'élaborer un schéma similaire sur le versant opposé qui, surplombant le Tarn en rive droite, englobe la pointe du causse de Sauveterre et le Causse Rouge.



1.4

HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE

Enrichi, dans son parcours lozérien, par les eaux du Tarnon et de sources karstiques, le Tarn accueille plusieurs affluents au sein de la zone d'étude. Les plus importants sont la Jonte à Peyreleau et la Dourbie à Millau, tous deux en rive gauche.

❖ 1.4.1 LA PRÉGNANCE DU RISQUE INONDATION

La zone d'étude et, plus largement, le sud-Aveyron sont particulièrement exposés aux crues soudaines et aux inondations torrentielles, conséquence notamment de ses reliefs et des pluies diluviennes automnales désignées comme épisodes cévenols ou méditerranéens. Dans plusieurs localités riveraines du Tarn, des repères de crue donnent la mesure de ses débordements : inondation ravageuse de mars 1930, crue centennale de novembre 1982... Les crues les plus récentes datent de novembre 1994, novembre et décembre 2003, novembre 2011.

La prévention des inondations suppose en premier lieu la connaissance du risque. C'est sur la base des études hydrauliques et d'un repérage des zones inondables qu'ont été réalisés, successivement, une cartographie des Zones inondées potentielles (ZIP) puis des Plans de prévention du risque inondation (PPRI). Ceux de Mostuéjols et Millau ont récemment fait l'objet d'une révision et s'accompagnent d'une cartographie précise des zones réglementées.

Une vigilance particulière est accordée aux campings situés en bordure du Tarn, par conséquent en zones inondables, à travers des dispositifs d'alerte et de sécurisation.

❖ 1.4.2 UNE PRÉCIEUSE RESSOURCE SOUTERRAINE

La nappe alluviale du Tarn, en relation hydraulique avec la rivière, est captée par des collectivités comme par des particuliers. Plusieurs forages et puits sont destinés à répondre aux besoins de la vallée en eau potable. Mentionnons, de l'amont vers l'aval, le champ captant de la commune de Mostuéjols, le puits du Sivom Tarn et Lumansonesque, les puits de la Graufesenque sur la commune de Millau, les puits de Comprégnac. D'autres forages sont utilisés notamment par les campings.

Dans ce contexte, il importe que soient respectées les prescriptions et servitudes établies dans les périmètres de protection de la ressource captée, ressource fragile à économiser. Un schéma directeur d'alimentation en eau potable se construit sur le territoire de l'intercommunalité Millau Grands Causses, qui recouvre 13 des 16 communes de la zone d'étude. Ce schéma permettra de définir les ressources stratégiques, les sécurisations nécessaires et, si besoin, de rationaliser les ouvrages de captation.

L'analyse qualitative des eaux laisse apparaître des résultats favorables. Cependant, il est à regretter l'absence, dans les paramètres de recherche, de molécules émergentes dont la dangerosité toxicologique représente un risque pour la santé publique. Le collectif millavois « Nous voulons des coquelicots » a demandé, par courrier en date du 21 janvier 2020, « une analyse des eaux avec des seuils adaptés et ciblés aux pesticides utilisés dans la vallée ».

1.5

UNE HISTOIRE GRAVÉE DANS LE PAYSAGE



❖ 1.5.1 LES CULTURES EMBLÉMATIQUES DE LA VALLÉE

L'histoire agricole et viticole de la vallée du Tarn a façonné son identité paysagère. Elle a été décrite en grande partie par Louis Valès, ancien édile d'Aguessac et conseiller viticole, dans la revue *Sauvegarde du Rouergue*.

Au I^{er} siècle de notre ère, la viticulture amorce son développement. Munis de barriques, de tonneaux et de cuves en bois, les vignerons de l'époque gallo-romaine abreuvant les pays des Rutènes et des Gabales en vins des Gorges du Tarn.

Sous l'Empire romain et au Moyen Âge, la vigne et les arbres fruitiers revêtent les coteaux de la vallée. Vins de qualité, amandes, noix, prunes, pommes, poires et raisins de table sont produits en quantités impressionnantes. S'y ajoute la culture du safran, qui jouit d'un grand renom.

Au XIV^e siècle, l'industrie vinicole assure la prospérité de Compeyre. La quasi totalité des vins des Gorges du Tarn est entreposée, élevée et vendue dans les caves du village qui, comme à Roquefort, sont ventilées naturellement par les fleurines, les fissures de la roche. La renommée du vin compeyrol atteint son apogée en 1353 lorsque le pape Innocent VI, qui siège alors en Avignon, le sélectionne pour la table pontificale.

Mais trois siècles de guerres, d'épidémies et de disettes vont ruiner mille ans de prospérité en vallée du Tarn.

Le regain se produit sous les règnes d'Henri IV puis de Louis XIII, avec les magnaneries mais aussi, jusqu'au terrible hiver de 1790, la culture des mûriers. Entre temps, les caves compeyrols ont été délaissées au profit de villages de caves tels celui d'Entre-Deux Monts à Fontaneilles (commune de Rivière-sur-Tarn).

EXTRAIT DE LA CARTE DE CASSINI (FEUILLE DE NANT N°57), 1740



Les vallées du pays des Grands Causses connaissent leur apogée en 1850. Le vignoble s'étend sur 15 000 ha et donne 500 000 hectolitres de vin. La production d'amandes sèches atteint 1000 tonnes, celle des pommes (dans la vallée de la Dourbie, de la Muze et de leurs affluents) culmine à 20 000 tonnes. Le dépérissement du vignoble, victime du phylloxéra, a lieu dans la décennie 1880. Il s'accompagne du premier exode important des vigneronniers qui, pour bon nombre d'entre eux, se reconvertisent comme tanneurs ou gantiers à Millau et aux alentours. La replantation de la vigne commence en 1890, mais avec de mauvais cépages du Midi, l'aramon et le teinturier.

Tandis qu'entre les deux guerres, la vigne devient de moins en moins rentable, la culture de la cerise progresse, au point qu'une organisation économique apparaît nécessaire. En 1947, naissent les coopératives fruitières de La Cresse et de Paulhe, laquelle deviendra en 1952 coopérative des Gorges du Tarn. Leur dynamique est telle qu'en 1960, on dénombre 40 000 cerisiers dans la vallée. Les autres plantations fruitières ne tardent pas à régresser, les coopératives s'en désintéressant.

CARTE POSTALE ANCIENNE : VUE D'AGUESSAC ET DE COMPEYRE, DÉBUT XX^e S.



Le vignoble engage sa reconversion entre 1957 et 1979, avec l'introduction de nouveaux cépages nobles : gamay, syrah, cabernet, cot, propices à la production de très grands vins. Les résultats sont encourageants. Le syndicat de défense des vins des Gorges du Tarn se constitue en 1966 et une petite cave coopérative est fondée en 1973.

En 1980, une opération groupée d'aménagement foncier, l'OGAF Vallée du Tarn, se traduit par un apport d'un million de francs. Les plantations fruitières et viticoles de qualité s'accroissent, dont celle des châtaigniers. La cave coopérative d'Aguessac se construit, les vins de qualité de pays suscitent un engouement croissant. Les installations de jeunes agriculteurs témoignent d'un renouveau indéniable.

L'appellation d'origine VDQS (vin délimité de qualité supérieure) « Côtes de Millau » est créée par arrêté en date du 12 avril 1994. Le « Côtes de Millau » devient AOC, appellation d'origine contrôlée, dix-sept ans plus tard, avec l'homologation de son cahier des charges, puis AOP, appellation d'origine protégée.

La progression de la culture truffière est illustrée en 2005 par la création à Comprégnac de la Maison de la Truffe, qui devient simultanément le siège du Syndicat des trufficulteurs de l'Aveyron. Ce syndicat, créé au milieu du XX^e siècle, aide ses 200 adhérents à vendre leurs truffes et garantit aux consommateurs la qualité des champignons mis sur le marché.

En 2012, est construit à Compeyre le « Comptoir Paysan », sous l'égide de la Communauté de communes Millau Grands Causses qui le loue alors à la Coopérative arboricole et viticole Pays de Millau. Espace de production-valorisation des fruits de la vallée du Tarn et du vin des Côtes de Millau, le « Comptoir Paysan » accueille la chaîne complète de production : vinification, conditionnement, emballage, ainsi qu'un point-vente et de dégustation des produits locaux. Née de la fusion de la cave coopérative viticole d'Aguessac et de la coopérative fruitière de La Cresse, la Coopérative arboricole et viticole Pays de Millau s'est dissociée en deux entités en 2021 :

- ◆ la coopérative **Le Caveau du Mas**, qui rassemble les vigneronniers, organisés au sein de la Cuma du Mas de Compeyre pour l'utilisation de l'outil de vinification
- ◆ la **Coopérative fruitière des Coteaux de Millau**, qui regroupe les arboriculteurs.

Après une période d'incertitudes, l'atelier-relais accueille depuis 2023 un restaurant et, en plus de la cave et d'un espace de stockage, un magasin à l'enseigne « Entre Gorges et Causses » dédié aux productions locales.

l'élaboration du SCoT du sud-Aveyron par le Parc naturel régional des Grands Causses met en lumière des tensions entre secteurs viticoles et zones à urbaniser. En 2016, il est alors décidé de créer une ZAP, zone agricole protégée, dans la vallée du Tarn afin de préserver sur le long terme les terres agricoles, le vignoble, les vergers et jardins maraîchers. Au terme d'une concertation avec les agriculteurs et les collectivités, le périmètre de la ZAP, d'une superficie de 1458,51 ha, est arrêté en 2020.

❖ 1.5.2 L'ESSOR DU TOURISME

Impossible d'aborder le rayonnement touristique des Gorges et de la vallée du Tarn sans évoquer d'abord la figure d'Édouard-Alfred Martel. L'intrépide explorateur des Grands Causses qui, à la fin du XIX^e siècle, sont encore perçus comme « de vastes étendues tristes et lugubres », est non seulement le fondateur de la spéléologie moderne, mais encore l'éclaireur du tourisme caussenard.

En 1884, il participe à la découverte de la cité de pierres de Montpellier-le-Vieux, qu'il qualifie avec enthousiasme d'« Acropole des Cévennes ». En 1888, Martel explore les gouffres et cavités souterraines des Grands Causses, « nouvelles étrangetés », traversant la rivière souterraine de l'abîme de Bramabiau, puis descendant dans la grotte de Dargilan. En 1897 encore, il participe à l'exploration de l'Aven Armand, du nom de son contremaître qui en est le découvreur.

Ses ouvrages *Les Cévennes et la région des Causses* (1888) et *Les Abîmes* (1894) recueillent un véritable succès public. La première vague touristique dans les Gorges du Tarn naît au même moment, avec l'ouverture, par la Compagnie des chemins de fer du Midi, de la ligne ferroviaire Paris-Neussargues-Béziers. « Un service assez semblable au tour-opérateur d'aujourd'hui (...) avec descente à La Canourgue ou à Millau (...), un service de voiturage souvent avec des attelages de chevaux (...). Sont alors construits les premiers hôtels, dont celui de la Muse au Rozier, commune qui commence à être citée dans les guides touristiques du Touring Club de France » (Christophe Carrière in *Journal de Millau* du 19 août 2021).

La route carrossable reliant Sainte-Énimie au Rozier n'est achevée qu'en 1905 : jusque-là, les habitants des villages empruntent les sentiers muletiers des causses pour leurs longs parcours et utilisent leur barque pour leurs trajets de proximité. À l'incitation des hôteliers, dont la clientèle souhaite visiter les Gorges, les excursions en barque vont se développer : ainsi naît la batellerie des Gorges du Tarn, tradition perpétuée aujourd'hui par la coopérative de bateliers installée à La Malène.

Dès la fin du XIX^e siècle, les clubs locaux, le Touring Club de France et l'Alpina de Millau procèdent à des aménagements dans la vallée du Tarn, à Capluc, Cinglegros, Saint-Michel et aux Terrasses du Truel.

Le tourisme se structure progressivement avec, en 1928, la fondation du Syndicat d'initiative Le Rozier-Peyreleau, dont une mission est d'organiser les visites de sites et les liaisons de transport avec Millau (voiturage, débarcadère) qui est le point majeur d'accès au réseau ferroviaire.

La crise de 1929 puis la Deuxième Guerre mondiale viennent interrompre la dynamique à l'œuvre.

L'activité touristique connaît un nouvel essor après la Libération, avec notamment la relance du Syndicat d'initiative, sous l'impulsion des prestataires touristiques.

Au cours de l'été 1960, l'association Jeunesse et Reconstruction commence, à l'instigation d'un Millavois, M. Burucoa, un vaste chantier d'entretien des voies de randonnée sur les trois causses. Par-delà les travaux de taille, de débroussaillage et de sécurisation des chemins, une signalétique est installée sur les sites principaux. « Dès les premiers jours de printemps, c'était la corvée (bien sympathique) de la toilette des sentiers de randonnée : défrichage, rafraîchissement des balisages... On montait en famille et en voiture à Cassagnes, avec sécateurs et serpettes, pots de peinture rouge et pinces », témoigne Michel Carrière. Le réseau de sentiers du Rozier dessine alors une étoile, reliant des sites tels que la Côte 815, le Pont des Arcs, Montpellier-le-Vieux, Roques Altes, l'abbaye de Saint-Jean-de-Balmes, l'ermitage Saint-Michel, les terrasses, la grotte Notre-Dame, les Vases de Sèvres et de Chine, Cassagnes, les Arcs de Saint-Pierre, le Pas de l'arc, la Broussel Del Biel, Cinglegros, Saint-Marcellin, Églazines, l'ermitage de Saint-Pons, Peyrelade (source : L'histoire du tourisme dans les Gorges du Tarn, Julien Panafieu, *Journal de Millau*, 2021).

Les Gorges du Tarn sont un gage de notoriété internationale, comme en témoigne la profusion de guides touristiques qui leur sont consacrés, dont le célèbre guide Michelin.

La Fédération française de spéléologie a été créée à Millau en 1963. Grâce au développement de pratiques par les sportifs locaux, puis à l'aménagement d'équipements par les collectivités, les Grands Causses et la vallée du Tarn sont aujourd'hui un spot pour des activités phares : vol libre, canoë-kayak, escalade, via ferrata, slackline, VTT, trail... Au total, plus de 200 prestations.

1.6

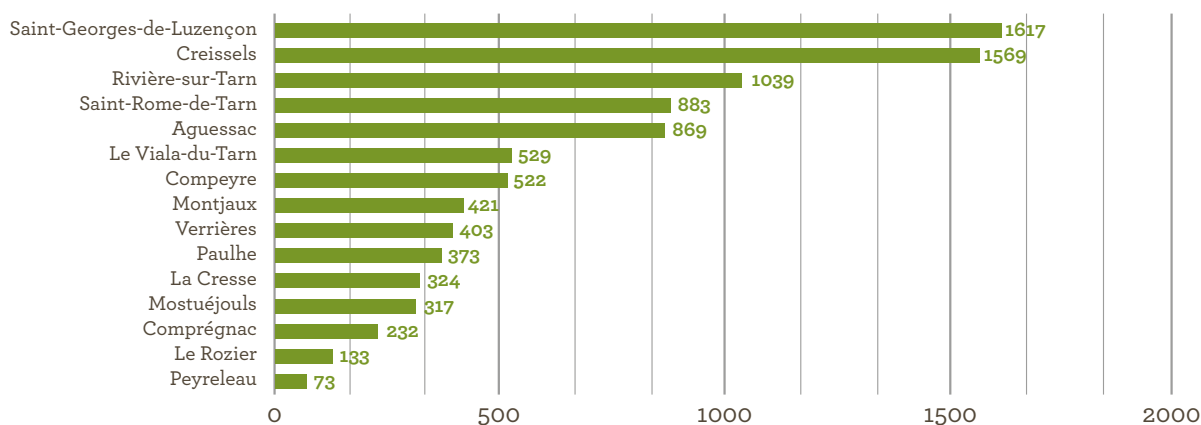
UNE POPULATION VIEILLISSANTE, UNE ÉCONOMIE AGRICOLE ET TOURISTIQUE



Le recensement de 2019 fait état d'une population totale de 31 283 habitants, dont 9304 hors ville de Millau.

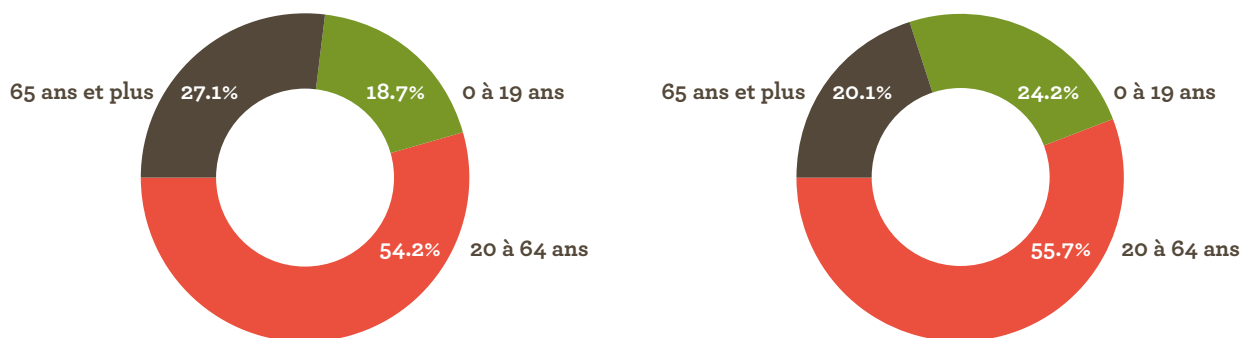
Les informations présentées dans cette section ont été calculées à partir des données des 16 communes in extenso, même lorsque celles-ci ne sont pas intégralement incluses dans la zone d'étude.

NOMBRE D'HABITANTS EN 2019 PAR COMMUNE DE LA VALLÉE VERTE (HORS MILLAU)



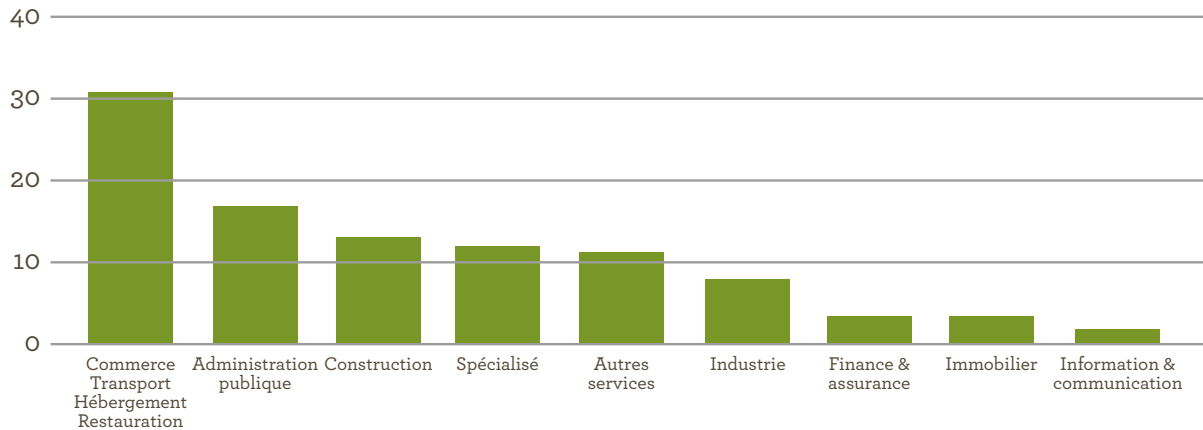
Le territoire, à dominante rurale, est habité par une population vieillissante. L'indice de vieillissement, qui mesure le rapport entre la population des 65 ans et plus et celle des moins de 20 ans, est de 134 sur l'ensemble du Parc des Grands Causses. Plus cet indice est élevé, plus le degré de vieillissement est important : or cet indice est supérieur à 140 sur la moitié des communes de la zone d'étude. Les 65 ans et plus représentent 27,1% de la population, contre 20,1% à l'échelon national.

MOYENNE DES CLASSES D'ÂGE DANS LES COMMUNES DU TERRITOIRE D'ÉTUDE EN 2019 ET PART DES CLASSES D'ÂGE EN FRANCE EN 2019



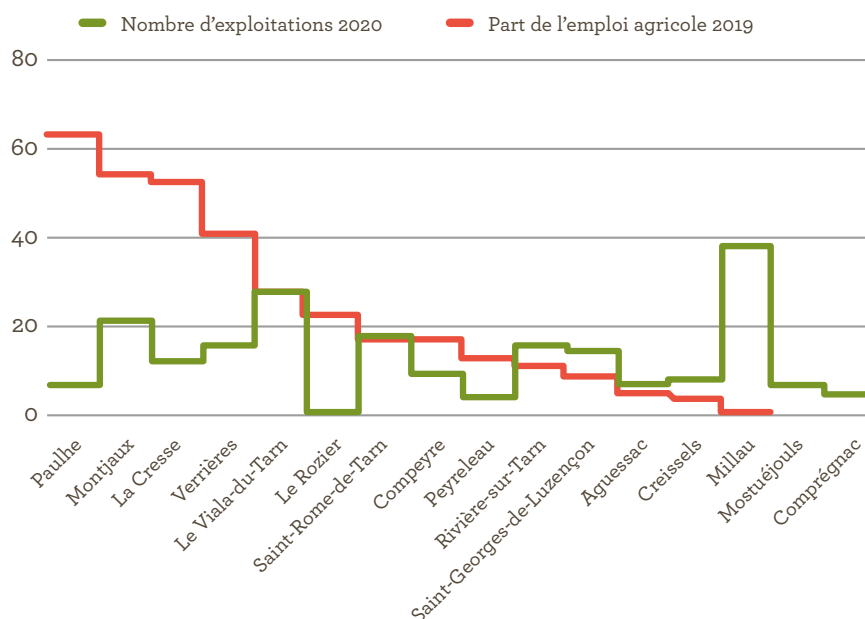
La vitalité économique de la vallée du Tarn s'appuie en premier lieu sur le tourisme. Sur les 16 communes, 31% des entreprises relèvent du secteur d'activité « Commerce, transport, hébergement, restauration ». Viennent ensuite les secteurs de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, puis de la construction.

PART DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS EN 2019
SUR LE TOTAL DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE D'ÉTUDE



L'agriculture, par-delà son ancrage historique et son rôle dans la préservation des paysages et des écosystèmes, revêt un poids économique non négligeable en vallée du Tarn. On recense 127 exploitations et une surface agricole utilisée de 5 471 ha (RPG 2021). Comme au niveau national, le nombre d'exploitations est toutefois en diminution : - 34 au cours de la décennie 2010. Si la part de l'emploi agricole est très variable selon les communes de la vallée du Tarn, elle est supérieure à la moyenne du Parc des Grands Causses (11,5%) et de l'Aveyron (9,9)% dans 60% d'entre elles.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET PART DE L'EMPLOI AGRICOLE
PAR COMMUNE DE LA VALLÉE VERTE



Ces ressources économiques ne se traduisent pas par une plus grande richesse par habitant en vallée du Tarn, où le niveau de vie se maintient dans la moyenne territoriale. 50% des revenus des ménages affectés à la consommation ou à l'épargne sont inférieurs à 20 790€ annuels (20 640€ pour l'ensemble de l'Aveyron). Le taux de chômage est également élevé : 10,9% en 2019 contre 9,4% à l'échelle départementale et 8,4% nationalement.

1.7

UNE VALLÉE VERTE AU CŒUR DE DOCUMENTS DE PLANIFICATION



❖ 1.7.1 LA CHARTE 2024-2039 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Document stratégique pour 2024-2039, la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses, dont la validation conditionne le renouvellement de son label, s'apprête à entrer en vigueur. Cette Charte s'articule autour de deux défis majeurs et de onze orientations directement applicables, pour la plupart d'entre elles, aux enjeux de la Vallée verte.

À l'exception du débord sur la commune du Rozier (intégrée au Parc national des Cévennes), l'ensemble de la zone d'étude est incluse dans le périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses.

DÉFIS MAJEURS

La résilience au changement climatique. Les projections climatiques 2041-2070 laissent présager + 15 à +20 journées estivales par an et - 9 à - 18 journées de gel. Ce réchauffement aura notamment des conséquences, déjà observables, sur la production agricole et la recharge de la ressource en eau. La stratégie de transition écologique du Parc naturel régional des Grands Causses, précisée dans son PCAET, a pour objectifs la réduction de 53% des consommations énergétiques (année de référence : 2017), la multiplication par 2,6 de la production d'énergie renouvelable, la division par quatre des émissions de gaz à effet de serre ainsi que la neutralité carbone, à l'horizon 2050.

Par-delà l'adaptation nécessaire du milieu agricole, la sobriété et la recherche de solutions écologiquement vertueuses irriguent le projet stratégique dans son ensemble.

L'attractivité et le développement sociétal. Sur le territoire du Parc des Grands Causses, élargi à 26 communes du Lodévois-Larzac à la faveur de la nouvelle Charte, les estimations de l'Insee laissent entrevoir une hausse démographique d'environ 18 000 habitants d'ici 2050. En matière d'emploi, d'habitat, de services publics et d'équipements, de commerces et de mobilités, le territoire doit répondre aux attentes sociétales afin de conforter son attractivité et de favoriser une installation durable des actifs. Un enjeu est d'endiguer la tendance au vieillissement, d'autant que la dynamique démographique envisagée devrait s'exercer de façon hétérogène sur le territoire et rejaillir davantage sur l'arrière-pays héraultais.

ORIENTATIONS

Protéger une biodiversité d'exception. Le Parc des Grands Causses héberge des milieux naturels remarquables et accueille une faune et une flore d'exception, parfois rare à l'échelle européenne. De cette richesse écologique, témoigne la couverture du territoire par 26 sites Natura 2000. Sept d'entre eux recoupent la zone d'étude. La préservation de la biodiversité s'accompagne d'un enjeu de maintien-restauration des continuités écologiques. Elle suppose également de maîtriser la prolifération des espèces invasives susceptibles de la concurrencer et de lui nuire. Enfin, la sensibilisation des organisateurs d'activités de pleine nature aux enjeux de biodiversité doit se poursuivre.

Préserver la richesse paysagère. Le projet Plan de paysage participe pleinement de cette orientation qui vise à maintenir la variété des paysages, à soutenir l'adaptation agricole au changement climatique, à conditionner les projets d'aménagement au respect d'objectifs de qualité paysagère. La diversité des paysages est illustrée par l'identification, dans l'Atlas du Parc des Grands Causses, de 33 unités paysagères, dont l'unité « Causse Rouge, vallée du Tarn et bassin du Millavois » dans laquelle est incluse la Vallée verte.

Sécuriser la ressource en eau. Cette orientation est particulièrement cruciale sur la zone d'étude, parcourue par le Tarn et ses affluents, bordée par les causses karstiques qui constituent de précieuses réserves d'eau souterraine.

Se déplacer autrement. La promotion des mobilités douces et actives et, plus largement, des alternatives à la voiture individuelle constitue une gageure en milieu rural de moyenne montagne, où la dépendance pétrolière est très forte. Cette orientation vise à connecter entre eux les équipements de mobilités douces, les solutions de déplacement solidaires et un réseau performant de transports

en commun, au service de la cohésion sociale, de la qualité urbaine et paysagère, de la réduction des pollutions et nuisances. Sur la zone d'étude, un projet de voie verte longeant le Tarn et devant relier, d'ici 2030, Le Rozier à Saint-Georges-de-Luzençon, est mis en œuvre par la Communauté de communes Millau Grands Causses.

Renforcer la cohésion du territoire. L'armature territoriale du Parc des Grands Causses repose sur quatre pôles urbains, dont Millau-Creissels, et au moins sept pôles de proximité, dont Saint-Rome-de-Tarn. Le renforcement de sa cohésion passe par le maintien ou la création d'écoles et de services de santé, l'étoffement du commerce en centres-bourgs, la reconquête de l'habitat vacant, le déploiement d'une écologie urbaine et une gestion durable des déchets en lien avec l'économie circulaire. Sur la zone d'étude, l'enjeu des derniers commerces de villages est au cœur de l'actualité, avec l'installation récente d'un fournil bio à Paulhe, la création d'une épicerie citoyenne à Comprégnac (comme déjà au Viala-du-Tarn), mais aussi la difficulté à maintenir l'activité du multiservices du Rozier.

Accueillir de nouveaux habitants. Cette orientation est en relation directe avec le défi de l'attractivité et du développement sociétal.

Valoriser les ressources économiques locales. La Zone agricole protégée Vallée verte est en symbiose avec cette orientation qui vise à renforcer ou à développer des filières territorialisées, porteuses d'emplois non délocalisables et respectueuses des écosystèmes. Avec le vin AOP des Côtes de Millau, les fruits (mirabelle, cerise...) ou encore la truffe, la vallée du Tarn est un vivier de productions locales au sein du Parc des Grands Causses.

Soutenir l'agriculture. Deux enjeux majeurs se posent à l'économie agricole, activité ancrée dans la tradition du territoire : l'adaptation au changement climatique et la transmission des exploitations. Il est vital d'aider l'agriculture à négocier ces deux moments-charnières, en accompagnant les paysans, viticulteurs, maraîchers, dans l'adoption de pratiques agro-écologiques, en maîtrisant le foncier agricole et en favorisant la reprise des exploitations, ainsi qu'en structurant la filière agroalimentaire circuits courts. Là encore, le Plan de paysage 2024-2039 Vallée verte est en totale cohérence avec cette orientation.

Développer le potentiel touristique, patrimonial et culturel. Positionner le territoire comme destination d'excellence pour la pleine nature, soutenir le tourisme durable et réinventer les modes de découverte du patrimoine sont des enjeux prégnants sur la zone d'étude, qui accueille un éventail d'activités outdoor, possède nombre de campings et gîtes notamment près des Gorges du Tarn, englobe un Plus beau village de France (Peyre) et une Petite cité de caractère (Peyreleau) et bénéficie du rayonnement international du Viaduc de Millau.

❖ 1.7.2 LE SAGE ET LE CONTRAT DE RIVIÈRE TARN AMONT

La majorité de la zone d'étude - 12 communes membres de l'intercommunalité Millau Grands Causses - adhère au Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont. Celui-ci a élaboré un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui, approuvé en 2015, vise à la bonne répartition de la ressource en eau, à la gestion durable des masses d'eau souterraine, à la qualité de l'eau pour les milieux aquatiques et les usages, à la préservation des fonctionnalités naturelles des cours d'eau. Ceci dans le respect de la directive-cadre européenne sur l'eau et de la loi sur l'eau.

Déclinaison opérationnelle du SAGE Tarn amont, un contrat de rivière a été acté pour la période 2019-2024. Ses 26 fiches actions se répartissent en six volets :

- ◆ la lutte contre les pollutions
- ◆ l'entretien, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques
- ◆ la prévention et la protection contre les risques d'inondations
- ◆ l'amélioration de la gestion quantitative et de la protection de la ressource en eau
- ◆ la sécurisation, la gestion et la valorisation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau
- ◆ la coordination, la sensibilisation le suivi du contrat de rivière.

3 autres communes de la zone d'étude, membres de l'intercommunalité Muse et Rapses du Tarn, dépendent du Syndicat mixte du bassin versant Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance. Celui-ci a validé son Programme pluriannuel de gestion 2022-2030, qui prévoit le déploiement de la politique locale de l'eau sur le bassin versant, la gestion des milieux aquatiques et humides, la conduite de projets selon une approche multi-enjeux, l'information et la sensibilisation, l'accompagnement des riverains et des collectivités.

❖ 1.7.3 LE SCOT DU SUD-AVEYRON ET LES PLUI

Le Schéma de cohérence territoriale du sud-Aveyron

Document d'urbanisme intégrateur, le SCoT 2017 du sud-Aveyron couvre 83 communes, dont l'ensemble de la zone d'étude sauf Le Rozier. Il encadre l'aménagement du territoire, dans un large éventail de domaines : habitat, maillages de services et équipements, économie locale, préservation des paysages et des trames écologiques, gestion de la forêt, protection de la ressource en eau, préservation de l'espace agricole, transition énergétique, tourisme durable, attractivité... Ses

orientations et ses règles s'imposent à tous les documents d'urbanisme du territoire, tels que les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), les chartes communales, les programmes locaux de l'habitat (PLH) et les plans de déplacements urbains. Le SCoT est, depuis 2024, en phase de révision en intégrant Le Rozier.

Le PLUi HD de la Communauté de communes Millau Grands Causses

Le PLUi HD (habitat et déplacements) de la Communauté de communes Millau Grands Causses a été validé en juin 2019. Son Projet d'aménagement et de développement durable gravite autour de quatre thématiques, déclinées en orientations dont plusieurs intéressent directement la zone d'étude.

L'orientation 1.2 vise à préserver la qualité du cadre de vie, dont le paysage et le patrimoine, en tendant à la reconquête des anciennes structures agraires des pentes du Larzac (cultures maraîchères en terrasses, fruitiers, truffiers), en maintenant la vocation des espaces naturels ou agricoles, en préservant les silhouettes villageoises remarquables de Mostuéjols, Compeyre, Paulhe, Peyreleau, Luzençon à Saint-Georges et Peyre à Comprégnac, en accompagnant la requalification des noyaux villageois, en délimitant l'urbanisation autour de l'écrin paysager du Viaduc de Millau.

L'orientation 1.4 mise sur le renforcement du développement touristique durable, via l'aménagement de sites naturels pour les sports et loisirs (accès aux rivières pour la baignade, la pêche et le nautisme) et d'itinéraires cyclables sur route. Elle entend concilier les pratiques du tourisme avec le respect des espaces naturels sensibles, réguler la fréquentation par des aménagements adaptés, assurer l'intégration paysagère des aménagements touristiques.

L'orientation 2.2 porte sur le développement d'une offre de logements accessibles, au moyen de la requalification de l'habitat.

L'orientation 3.1, qui entend structurer un développement urbain respectueux des équilibres locaux et stopper l'urbanisation dans les secteurs à fort enjeu environnemental, souligne la haute valeur paysagère des villages et hameaux promontoires de la zone d'étude : Mostuéjols et Liaucous, Fontaneilles (Rivière-sur-Tarn), Compeyre, Paulhe, Peyreleau, Luzençon, Pinet (La Cresse), Carbassas (Paulhe), ainsi que des surfaces maraîchères, vignes et vergers, parcelles AOC/AOP.

L'orientation 3.4 a trait à la préservation des espaces naturels remarquables et à la construction de la trame verte et bleue du territoire.

L'orientation 4.1 prévoit l'amélioration des liaisons intra et inter-territoire(s) en favorisant les circulations douces et les mobilités alternatives.

Le PLUi de la Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn

Le PLUi de la Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn a été validé en juillet 2019. Son PADD s'appuie sur la valorisation du territoire et de ses ressources à travers l'agriculture, la sylviculture, les énergies renouvelables, l'eau, le patrimoine et l'activité touristique. Soucieux de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, du bon équilibre entre renouvellement urbain et développement de l'espace rural, de la gestion économe des espaces, de la ressource en eau, il s'articule autour de six axes thématiques traduits en orientations.

- ◆ **Orientation 1.2** : (re)qualifier les entrées et les traversées de villages
- ◆ **Orientation 1.3** : améliorer les communications/connexions : voies routières, dispositifs de covoiturage, transports en commun, voies vertes...
- ◆ **Orientation 4.1** : préserver et valoriser les milieux naturels
- ◆ **Orientation 4.3** : préserver et/ou réactiver les caractéristiques paysagères du territoire (silhouettes villageoises, lutte contre la fermeture des paysages, maintien des faïsses, jardins maraîchers et vignes...)
- ◆ **Orientation 4.8b** : autoriser les changements de destination en zones agricole et naturelle pour maintenir des bâtiments à caractère patrimonial
- ◆ **Orientation 4.10** : protéger le petit patrimoine dans son contexte en incluant les abords indispensables à sa compréhension
- ◆ **Orientation 4.13** : qualifier les franges urbaines et les interfaces tissus bâtis/espaces naturels ou agricoles afin de clarifier les contours des tissus bâtis
- ◆ **Orientation 4.15** : encourager à l'utilisation des modes de transport doux
- ◆ **Orientation 5.7** : développer le tourisme et les activités de loisirs
- ◆ **Orientation 5.9 a** : favoriser l'implantation de nouveaux agriculteurs
- ◆ **Orientation 5.10b** : promouvoir et protéger les exploitations travaillant en AOP Côtes de Millau
- ◆ **Orientation 5.11** : permettre le maintien ou la création de filières de transformation de la production agricole locale.

La décision de déployer un Plan de paysage en vallée du Tarn souligne combien les enjeux qui attendent le Parc naturel régional des Grands Causses y existent de façon particulièrement prégnante : adaptation agricole au changement climatique, gestion vertueuse de la ressource en eau, partage raisonné des usages, vitalité de l'économie locale, développement de modèles sociétaux plus solidaires, décarbonation, valorisation du patrimoine paysager, bâti et vernaculaire... Aussi le Plan de paysage s'inscrit-il naturellement en cohérence avec les documents-cadres stratégiques que sont la Charte du Parc, le SCoT et le PCAET du sud-Aveyron, le SAGE Tarn amont, les PLUi des intercommunalités Millau Grands Causses et Muse & Raspes du Tarn, en insistant sur la spécificité viticole et arboricole qui singularise la vallée du Tarn au sein du territoire sud-aveyronnais.

Chapitre

II

LE PATRIMOINE NATUREL : UN HAVRE DE BIODIVERSITÉ À PRÉSERVER



De la rivière et sa ripisylve aux forêts de conifères, des falaises abruptes aux étendues rases des causses, une mosaïque de milieux naturels caractérise la Vallée verte. Façonnées par la tradition agropastorale, les steppes du Larzac, du Sauveterre et du causse Noir forment un paysage unique en Europe. Tous ces milieux constituent des habitats écologiques pour une faune et une flore aussi bien ordinaires qu'exceptionnelles. À titre d'exemple, les Grands Causses sont l'un des rares espaces européens à accueillir, dans leurs escarpements rocheux, les quatre espèces de vautours européens (fauve, moine, percnoptère d'Égypte et gypaète barbu), résultat d'une démarche de réintroduction et de suivi amorcée dans les années 1980.

De cette richesse écologique, témoignent plusieurs classements et aires de protection. Pas moins de 7 zones Natura 2000 et de 16 Znieff recourent le périmètre de la vallée verte. Une réalité qui résume à elle seule l'importance de la zone d'étude et de ses activités traditionnelles, contributrices du maintien du patrimoine naturel et de la biodiversité qu'il héberge.



2.1

LES MILIEUX NATURELS, MAILLONS DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



❖ 2.1.1 RIVIÈRE TARN ET AUTRES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

La rivière Tarn structure longitudinalement la zone d'étude. Si le Tarn et ses affluents sont prisés par les pêcheurs de truites, la rivière accuse toutefois une qualité biologique médiocre depuis sa confluence avec la Jonte et jusqu'à sa confluence avec la Dourbie. Ce résultat d'analyses peut refléter un dysfonctionnement lié aux teneurs de l'eau en azote et phosphore, mais aussi l'influence de paramètres physiques comme la morphologie, l'intensité de l'éclairement ou encore la pression anthropique.

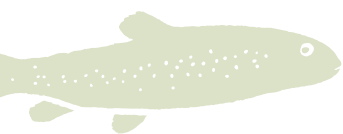
Des développements d'algues et de végétaux aquatiques ont été observés sur nombre de rivières du bassin depuis plusieurs années, plus spécialement en été. Ce phénomène est lié à la disponibilité des nutriments que les algues et végétaux vont capter, participant ainsi à l'autoépuration des rivières. Toutefois, des conditions particulières (excès de nutriments, forte température de l'eau...) peuvent perturber le processus. La prolifération excessive des algues peut alors souligner le relatif équilibre de l'écosystème aquatique.

Sur la zone d'étude, la rivière Tarn est relativement préservée d'obstacles à la montaison et à la dévalaison des poissons, même si trois d'entre eux demeurent malgré l'existence de passes à poisson (chaussées à Millau). La fonctionnalité écologique de ses affluents (ruisseau du Bourg, Lumansonesque, Cernon et Muse, notamment) est perturbée par des obstacles plus ou moins franchissables. Sur le Cernon, des travaux de zone d'expansion de crue touchent à leur fin en ce début 2024, dans la traversée des bourgs de Saint-Georges-de-Luzençon et, hors zone d'étude, de Saint-Rome-de-Cernon.

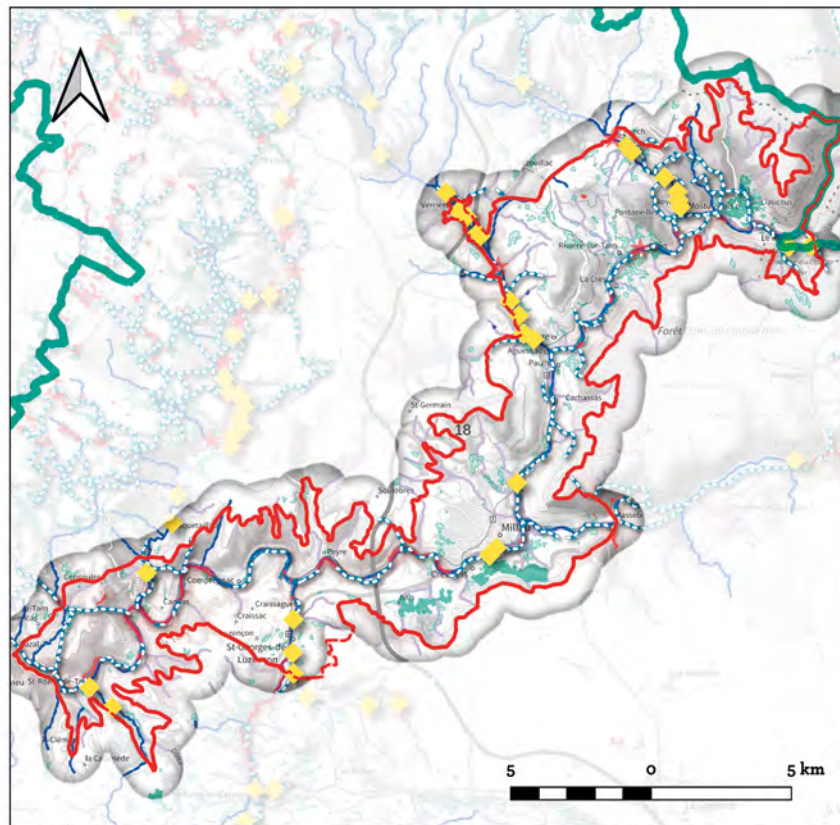
Les cours d'eau de la zone d'étude sont propices à l'épanouissement d'une faune rare ou peu commune en Aveyron, dont deux mammifères sentinelles de la qualité des milieux aquatiques : la loutre d'Europe et le castor d'Eurasie.

Les milieux humides sont déterminés par le fonctionnement de la rivière et des annexes dans le lit majeur du cours d'eau. Ils sont des composantes essentielles de la « continuité latérale » de ces cours d'eau. Par-delà la subsistance de prairies humides, la trame des milieux humides est constituée principalement par la ripisylve, cordon rivulaire arboré et humide bordant le Tarn.

On observe aussi, de manière plus ponctuelle, des zones humides liées à l'écoulement ou aux suintements de sources : communautés à Grassette commune (*Pinguicula vulgaris*) en amont de la zone d'étude, des bas-marais (tourbières) alcalines à Chouin noir (*Schoenus nigricans*) à l'extrémité aval, par exemple.



CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES



Légende

Cont. écologique des mx. humides et aquatiques	Aires fonctionnelles (prairies)
Aires fonctionnelles (milieux humides)	Zone coeur
■ Réservoir de biodiversité	■ Zone relais
■ Réservoir de biodiversité probable	--- Cours d'eau réservoir (SRCE)
Aire de dispersion	--- Cours d'eau corridor (SRCE)
■ Faible capacité de dispersion	■ Corr. écologiques des cours d'eau
■ Moyenne capacité de dispersion	◆ Obstacle à l'écoulement (ROE v.7)
■ Forte capacité de dispersion	★ Ouvrage détruit tout ou partie (ROE v.7)
--- Axe de déplacement préférentiel (modélisation)	■ Territoire d'étude "Vallée Verte"
Aires fonctionnelles (cours d'eau)	
■ Réservoir de biodiversité	
■ Réservoir de biodiversité potentiel	

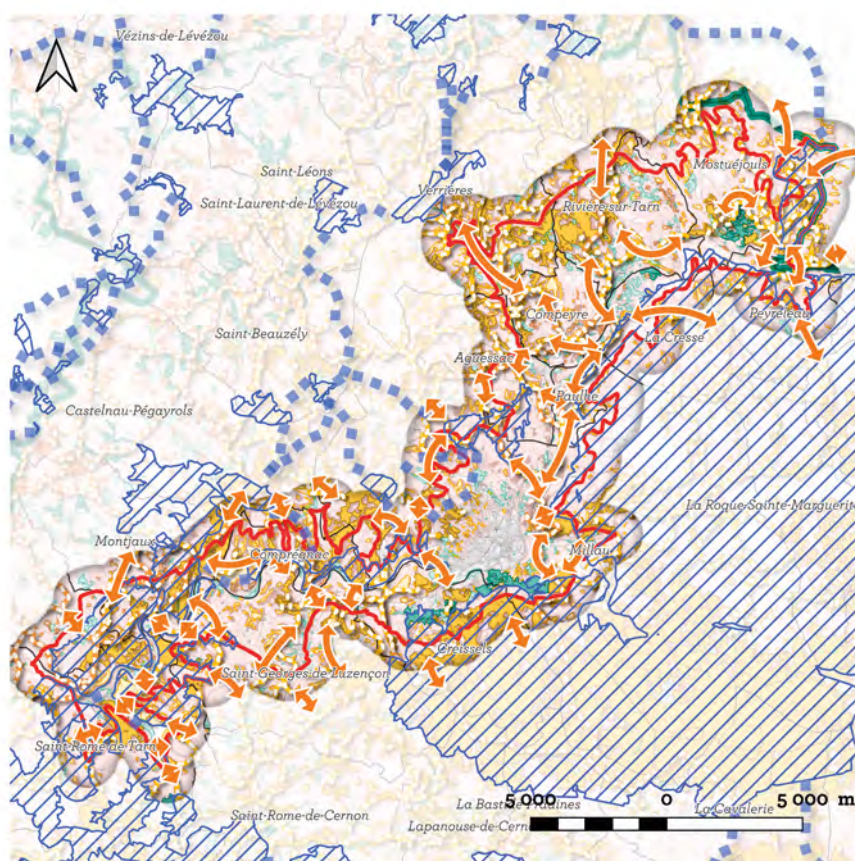
❖ 2.1.2 LANDES ET PELOUSES SÈCHES : LES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS

Les milieux ouverts, pelouses, landes sèches, occupent plutôt les versants les plus pentus et rocailloux, ainsi que les plateaux des causses et avant-causses sur les secteurs les moins cultivables. Ils constituent un refuge pour des espèces de milieux agropastoraux, lesquels sont l'héritage d'une tradition pastorale millénaire. L'abandon progressif de ces milieux génère inexorablement leur fermeture, sauf dans quelques espaces restreints soumis à des bouleversements réguliers ou à des conditions naturelles spécifiques et difficiles.

En aval de la zone d'étude, les pelouses sèches abritent de nombreuses espèces rares, à commencer par les orchidées, ainsi qu'une grande variété de plantes méditerranéennes.

La vallée, en raison de la rivière et de reliefs tels que les corniches, constitue un obstacle naturel à la circulation, entre Causses et avant-causses, des espèces inféodées à ces milieux. Les milieux ouverts n'en constituent pas moins une mosaïque d'habitats écologiques favorables dans la vallée. Des échanges d'individus peuvent ainsi s'exercer à la faveur d'une plus grande concentration de ces milieux. En revanche, l'urbanisation le long de la vallée et l'affluence touristique peuvent accentuer l'effet barrière.

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX OUVERTS



Légende

- | | |
|---|---|
| <p>Continuités écologiques des milieux ouverts</p> <p>Aires fonctionnelles (mx. calcicoles ouverts)</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Zone relais Axe de déplacement préférentiel <p>Aires fonctionnelles (mx. ouverts neutro- à acidoclines)</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoir de biodiversité Zone relais Axe de déplacement préférentiel <p>Aires fonctionnelles (prairies)</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone coeur Zone relais | <p>Corridors - aires de dispersion</p> <ul style="list-style-type: none"> Faible capacité de dispersion Moyenne capacité de dispersion Forte capacité de dispersion diag_corr_mx_ouverts_VV <p>Continuités écologiques d'intérêt régional (SRCE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité milieux ouverts (SRCE) Corridors des milieux ouverts (SRCE) <p>Limites</p> <ul style="list-style-type: none"> Territoire d'étude Commune Périmètre du Parc naturel régional |
|---|---|

❖ 2.1.3 DES FALAISES AUX BUTTES-TÉMOINS : LES MILIEUX ROCHEUX

Au nord du périmètre, côté amont, les corniches du Causse Noir s'imposent avec majesté dans le paysage. Leurs motifs, falaises rocheuses, affleurements rocheux, éboulis plus ou moins marqués, se retrouvent sur les buttes témoins et sur les contreforts des avant-causses, plus en aval. Les pans de roche, les éboulis et les grottes constituent des habitats propices à la reproduction des oiseaux rupestres, des chauves-souris (chiroptères) et à l'épanouissement d'une flore caractéristique.

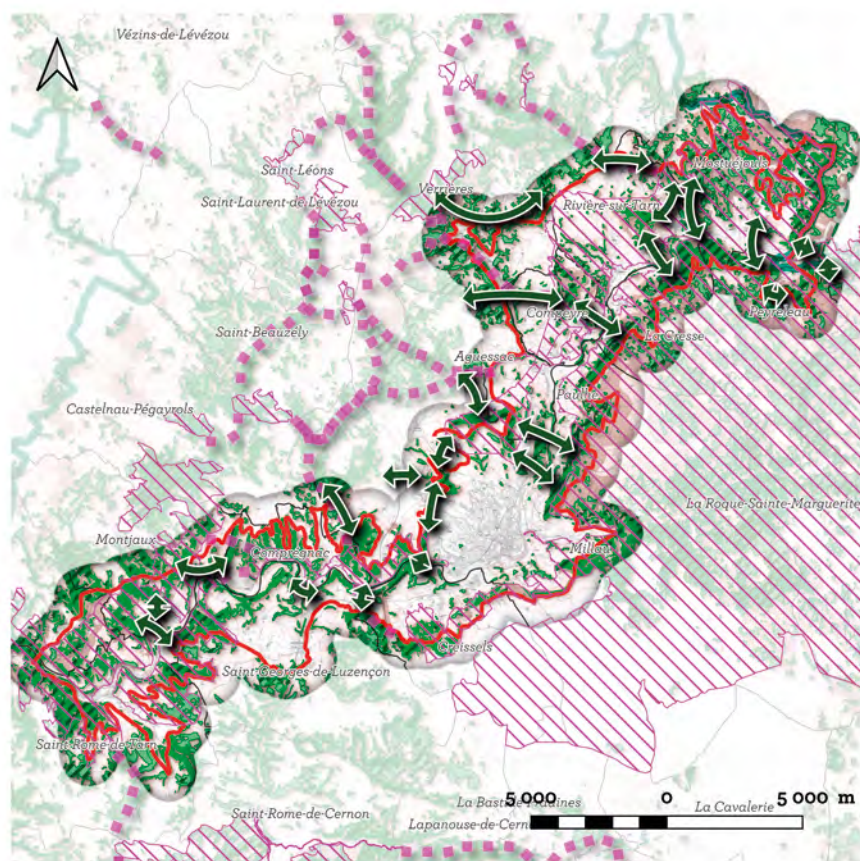
❖ 2.1.4 ENTRE CHÊNES ET PINS : LES MILIEUX BOISÉS

La forêt est une composante importante de la zone d'étude. Si les cultures et les vergers occupent le fond de vallée ou les pentes douces, les milieux forestiers couvrent les versants pentus des Causses et avant-causses. La dominante forestière est le taillis de chêne pubescent (*Quercus pubescens*). Les pineraies sylvestres (*Pinus sylvestris*) sont localisées en bordure du périmètre d'étude, principalement à l'extrémité amont, sur les versants des causses Noir et de Sauveterre. Quelques plantations de Pin noir parsèment également le paysage. L'influence du climat méditerranéen se révèle dans les forêts de chênes verts à Peyrelade et sur la commune de Millau (sous le Viaduc), sur les adrets. La chênaie verte a connu son apogée six à sept millénaires avant notre ère, sous un climat plus



chaud et sec qu'aujourd'hui. Elle est parvenue à se maintenir malgré un contexte climatique devenu défavorable, à tel point qu'elle constitue maintenant un habitat naturel isolé, en retrait de la région méditerranéenne. Le changement climatique pourrait la redynamiser et favoriser son extension. Plus en aval, les versants du Tarn les mieux exposés témoignent, avec plus d'évidence encore, du climat de type méditerranéen : séries de chênes verts (*Quercus ilex*) et de chênes pubescents (*Quercus pubescens*). Sur ces mêmes versants, se trouve une des végétations les plus méditerranéennes de l'Aveyron. Ce phénomène est accentué par un substrat calcaire du lias et des sols très maigres. Là encore, la rivière constitue un obstacle naturel pour les espèces forestières. Toutefois, la forêt d'intérêt écologique est cantonnée aux versants, aussi les linéaires arborés (les haies et, principalement, la ripisylve) garantissent-ils des continuités vraisemblablement plus fonctionnelles entre les deux rives.

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX FORESTIERS



Légende

- | | |
|--|--|
| Continuités écologiques des milieux forestiers | —•••— Axe de déplacement préférentiel (mx. boisés) |
| Aires fonctionnelles pour la biodiversité (mx. forestiers) | ↔ Principaux corridors milieux boisés |
| ■ Réservoir de biodiversité | ■ Continuités écologiques d'enjeu régional (SRCE) |
| ■ Zone relais | ■ Corridors des milieux boisés |
| Corridors - aires de dispersion | ▨ Réservoir de biodiversité milieu boisés |
| ■ Faible capacité de dispersion | ▨ Forêt supposée ancienne (Cartes de l'Etat Major) |
| ■ Moyenne capacité de dispersion | |
| ■ Forte capacité de dispersion | |

2.2

FAUNE ET FLORE : LES HÔTES D'EXCEPTION DE LA VALLÉE VERTE



❖ 2.2.1 LOUTRE ET CORYDALE BULBEUSE, REINES DES MILIEUX AQUATIQUES

Si la loutre d'Europe et le Castor d'Eurasie recolonisent les rives du Tarn, ces deux mammifères semi-aquatiques n'en restent pas moins vulnérables.

La propagation du castor résulte de deux séquences de réintroduction, l'une dans le Parc national des Cévennes entre 1977 et 1980, l'autre dans le Parc naturel régional des Grands Causses en 1988 et 1989. Les deux foyers sont rapidement entrés en contact et ont progressé par bonds dans le bassin versant. Plus de 300 km de cours d'eau ont été colonisés dans l'ancienne région Midi-Pyrénées.

La réapparition de la loutre d'Europe s'est exercée de manière naturelle et progressive, dans les cours d'eau favorables de plusieurs régions françaises.

La rivière Tarn semble en adéquation avec les conditions écologiques recherchées par les deux espèces : un cours d'eau permanent, recelant par endroits des zones assez profondes au courant peu rapide, ainsi qu'une abondance de nourriture : végétaux ligneux tels les Salicacées de bord de rivière pour le castor, herbivore, et poissons ou écrevisses américaines pour la loutre. Les berges, peu abruptes et meubles, sont propices à leur habitat : terrier-hutte pour le castor, catiche pour la loutre.

Ces deux espèces emblématiques, et plus spécialement le castor, se sont familiarisées par endroits à la présence humaine, mais les risques de dérangement ou de destruction de leur aire de vie sont réels, même si les pressions anthropiques affectent relativement peu leur hydrosystème.

Le Tarn est également une aire de reproduction pour l'avifaune. Selon les années, plusieurs colonies de reproduction de Guépriers d'Europe (*Merops apiaster*), migrateurs grégaires se nourrissant d'insectes, nichent dans les berges meubles de la rivière. Outre les oiseaux hivernants ou de passage, des espèces sédentaires attestent la richesse trophique de la rivière : cinglé plongeur, martin-pêcheur, milan noir, bergeronnette grise ou encore héron cendré.

La ripisylve, sur les bords du Tarn, recèle deux espèces floristiques considérées comme très rares : la Corydale bulbeuse (*Corydalis cava*) et la Sauge glutineuse (*Salvia glutinosa*).

Comme évoqué plus haut, le Tarn et ses affluents sont réputés pour leurs populations de truites. Parmi celles-ci figure la Vandoise rosée (*Leuciscus burdigalensis*), sous-espèce endémique du sud-ouest de la France, qui fréquente les eaux vives des cours moyens des rivières.

Le bon état du peuplement piscicole, selon le Plan départemental de gestion, ne doit pas masquer l'état moyen du compartiment biologique hors poissons. Les conditions physico-chimiques apparaissent satisfaisantes. Toutefois, sur la zone d'étude, la pression anthropique, qu'il s'agisse de l'artificialisation des sols ou des activités sportives, influe fortement sur l'état de la masse d'eau.

Au niveau des cascades de Creissels, qui naissent dans un cirque de tuf, sur les flancs du Larzac, et traversent le village pour se jeter dans le Tarn, plusieurs sources d'eau dure peuvent être observées. Il s'agit de sources calcaires souvent pétifiantes. Leurs communautés spécialisées, dominées en général par des bryophytes, appartiennent au taxon Cratoneurion commutati.

Autres zones humides : les bas-marais alcalins. Ces communautés de petites laiches et de mousses brunes (hypnacées), productrices de tourbe ou de tuf, sont alimentées par des eaux très alcalines, pauvres en nutriments et fréquemment calcaires. Leur végétation est souvent en contact avec des formations proches telles que les prairies alcalines à Molinie, les magnocaricaies, les roselières et Cratoneurion...

Ces zones humides contribuent à réguler le régime des eaux : laminage des pics de crue, recharge des nappes, soutien d'étiage... Elles constituent aussi de véritables puits de carbone.

Dans le domaine de la flore, deux espèces patrimoniales, caractéristiques des milieux humides et peu répandues en revanche sur les causses, sont à mentionner : l'Orchis des Charentes (*Dactylorhiza elata* subsp. *Sesquipedalis*) et la Grassette commune des Causses (*Pinguicula vulgaris* L.). On les observe sur les suintements marneux de la zone d'étude.





❖ 2.2.2 EN MILIEU OUVERT, UNE BIODIVERSITÉ BIEN PROTÉGÉE

Les milieux ouverts de landes et pelouses hébergent une biodiversité à la fois variée et exceptionnelle (faune, flore, habitats naturels) que reflète, sur la zone d'étude, une juxtaposition continue de zonages Znieff, Natura 2000, Arrêté de protection de biotope.

Les versants des deux rives foisonnent d'espèces protégées, rares ou endémiques des causses, au point d'attirer des naturalistes de toute l'Europe. Les influences méditerranéennes, plus ou moins marquées, sont recherchées par certains reptiles en limite nord de répartition, tels le lézard ocellé et la couleuvre girondine.

Les espèces animales et végétales sont détaillées dans les fiches descriptives des Znieff (cf. infra), tout comme les habitats naturels justifiant la désignation.

❖ 2.2.3 VAUTOUR FAUVE ET MINIOPTÈRE, SEIGNEURS DES MILIEUX ROCHEUX

Les milieux rocheux et rocailleux (falaises, éboulis, dolomies...) présentent un intérêt floristique majeur puisque de nombreuses espèces protégées y sont recensées, ainsi que des espèces endémiques caussenardes et cévenoles. Ce patrimoine rare, qui suscite l'intérêt des naturalistes et scientifiques, est répertorié dans les documents relatifs aux Znieff (fiches), aux sites Natura 2000 (documents d'objectifs) et dans des ouvrages thématiques.

Au sein de l'avifaune rupestre (nichant en falaises), mentionnons le vautour fauve, le crève à bec rouge, le faucon pèlerin, l'aigle royal ou encore le hibou grand-duc.

La zone d'étude abrite la grotte du Boundoulaou (commune de Creissels), qui bénéficie depuis 1992 du seul Arrêté préfectoral de protection de biotope en vigueur sur le Parc des Grands Causses. Cette réglementation forte se traduit par la fermeture de la grotte entre mars et octobre pour protéger les colonies de reproduction des chauves-souris, en particulier du Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*).

❖ 2.2.4 VAUTOUR MOINE ET CHÊNE KERMÈS, PERLES RARES DE LA FORÊT

En bordure des causses et des falaises, voire sur celles-ci, des boisements clairs naturels de feuillus ou en mélange peuvent favoriser l'installation d'espèces animales et végétales rares : insectes liés au hêtre, vautour moine nichant sur des pins sylvestres en falaise.

La diversité des champignons, parfois rares, est connue localement, par exemple dans la forêt de chênes verts de Peyrelade. Celle-ci témoigne de l'influence méditerranéenne, tout comme la présence localisée du chêne kermès.

❖ 2.2.5 L'ACTIVITÉ DE CHASSE

Pratiquée en loisir sur la zone d'étude, la chasse se décline sous diverses formes. Les gorges du Tarn ont la particularité d'accueillir une population de mouflons, lequel est soumis à une gestion cynégétique spécifique. La chasse en battue au gros gibier (chevreuil, sanglier) se pratique sur l'ensemble de la zone d'étude. Peu de conflits d'usage sont constatés, d'autant que les organisateurs de manifestations sportives prennent l'activité de chasse en compte au moment de déterminer les dates, les circuits et les lieux de rassemblement de leur événement.



2.3

INVENTAIRE ET PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL



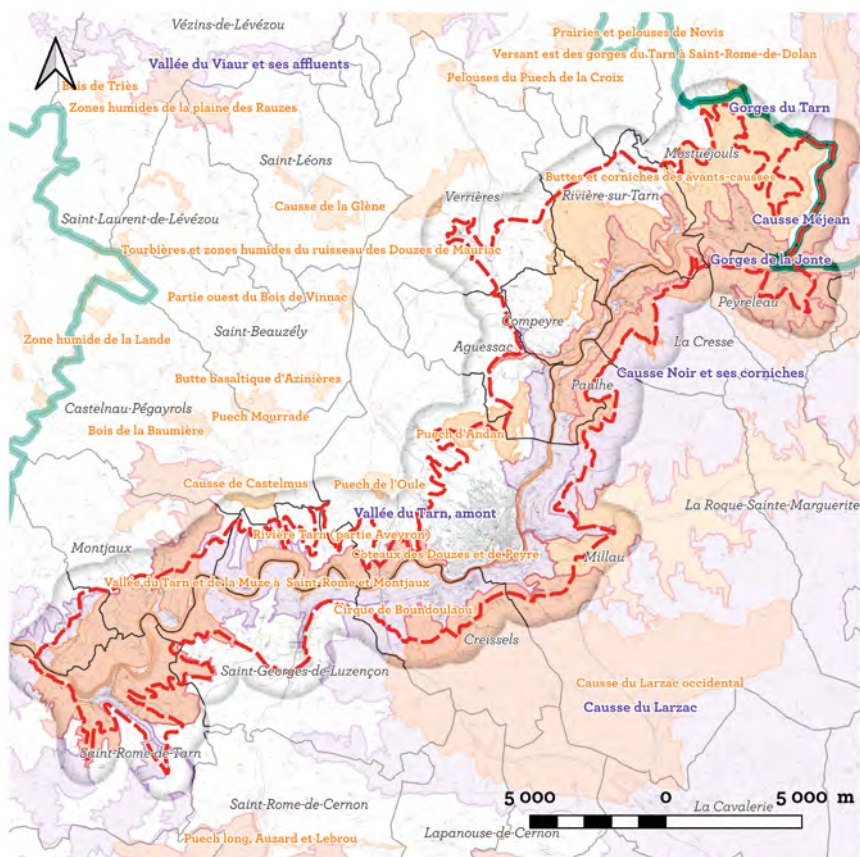
❖ 2.3.1 16 ZNIEFF

L'inventaire des Znieff, zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, vise à identifier et décrire des secteurs d'intérêt écologique hébergeant une biodiversité patrimoniale, afin de créer un socle de connaissances et un outil d'aide à la décision.

Les Znieff de type I désignent des espaces écologiquement homogènes, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats naturels rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Les Znieff de type II désignent des espaces intégrant des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, dont la cohésion et la richesse écologique sont supérieures à celles des milieux alentours.

ZNIEFF, ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE



Légende

Zone d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

de type 1

de type 2

Limites

Commune

Territoire d'étude "Vallée Verte"

Périmètre du Parc naturel régional

La zone d'étude intègre, entièrement ou partiellement, 11 Znieff de type I :

- ◆ Rivière Tarn (partie aveyronnaise), n° 730011391
- ◆ Versant ouest du Causse Méjean, n°910030183
- ◆ Gorges de la Jonte n°910007343
- ◆ Vallée supérieure et Gorges du Tarn, n°730030563
- ◆ Corniches du Causse Noir, n°730011173
- ◆ Buttes et corniches des avant-causses, n°730011179
- ◆ Puech d'Andan, n°730011177
- ◆ Cirque du Boundoulaou, n°730011189
- ◆ Gorges de la Dourbie et ses affluents, n°730001155
- ◆ Coteau des Douzes et de Peyre, n°730011169
- ◆ Vallée du Tarn et de la Muze à Saint-Rome et Montjoux, n°730030182.

S'y ajoutent 5 Znieff de type II :

- ◆ Gorges du Tarn, n°910030644
- ◆ Gorges de la Jonte, n°910030642
- ◆ Vallée du Tarn, amont, n°730010094
- ◆ Causse Noir et ses corniches, n°730011175
- ◆ Causse du Larzac, n°730011211.

Sans entrer dans le détail des fiches Znieff (les listes des espèces et habitats naturels, la cartographie et autres informations sont consultables sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel), il importe de souligner la diversité des enjeux sur l'ensemble de la zone d'étude, même lorsque le périmètre des Znieff ne recoupe celle-ci que partiellement : rapaces rupestres, flore des milieux ouverts, insectes forestiers, ripisylves, etc.

❖ 2.3.2 UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

Comme évoqué supra, le seul site protégé par Arrêté préfectoral de protection de biotope est la grotte du Boundoulaou (commune de Creissels), où nichent plusieurs milliers de chiroptères. Elle est incluse dans le site Natura 2000 « Cirque et grotte du Boundoulaou ».

❖ 2.3.3 7 SITES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 constitue un ensemble de sites naturels en Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité de leurs espèces sauvages, flore et faune, et de leurs habitats. Ce réseau s'appuie sur deux directives européennes :

- ◆ la directive « Oiseaux », adoptée en 1979 et révisée en 2009, dont les périmètres d'application sont désignés comme Zones de protection spéciale (ZPS)
- ◆ la directive « Habitats naturels, faune, flore », adoptée en 1992, dont les périmètres d'application sont désignés comme Zones spéciales de conservation (ZSC).

La démarche Natura 2000 concilie la préservation de la biodiversité et des espaces naturels avec la possibilité des activités humaines. Les sites du réseau ne sont pas sanctuarisés mais font l'objet d'une reconnaissance de leur valeur écologique, qu'il s'agit de protéger.

La zone d'étude est recoupée par 7 sites Natura 2000 :

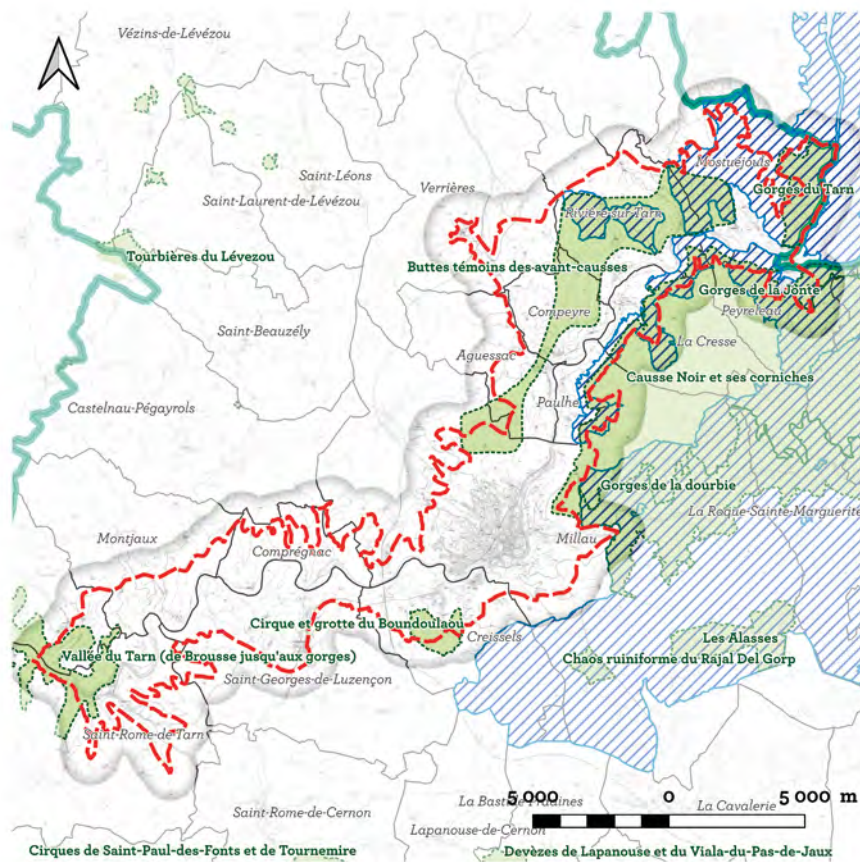
- ◆ 6 ZSC : « Gorges de la Jonte », « Gorges du Tarn », « Causse Noir et ses corniches », « Buttes témoins des avant-causses », « Cirque et grotte du Boundoulaou », « Vallée du Tarn de Brousse-le-Château aux gorges »
- ◆ 1 ZPS : « Gorges du Tarn et de la Jonte ».

Les milieux composant la zone d'étude - et présentés dans les chapitres précédents - sont visés par les deux directives, sachant que ZPS et ZSC peuvent se superposer en fonction de la multiplicité des enjeux : milieux aquatiques et rivulaires, rocheux (les Raspes du Tarn), falaises, milieux ouverts, forestiers, de pentes... La ZPS se rapporte à la présence de rapaces et d'autres oiseaux rupestres ou de milieux ouverts agropastoraux.

Des documents d'objectifs mis en œuvre pour la gestion des sites Natura 2000 de la zone d'étude, émergent plusieurs enjeux globaux : maintenir l'activité pastorale en faveur des milieux ouverts, gérer le développement des activités sportives liées aux milieux aquatiques, rocheux et de falaises, veiller à la tranquillité des espèces animales, informer les acteurs du territoire quant aux enjeux et menaces sur la biodiversité, encourager une agriculture favorable à la faune et la flore, limiter la création de sentiers pour préserver l'intégrité des sites...



SITES NATURA 2000



Légende

- Site Natura 2000
- Zone spéciale de conservation (ZSC)
- Zone de protection spéciale (ZPS)
- Limites
- Commune
- Territoire d'étude "Vallée Verte"
- Périmètre du Parc naturel régional

❖ 2.3.4 DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Les périmètres des Espaces naturels sensibles (ENS) sont majoritairement issus des sites Natura 2000 et témoignent d'une grande diversité de milieux et d'espèces. Une priorité des ENS étant d'informer la population sur les sensibilités paysagères et écologiques, ils pourront être largement mobilisés, avec des moyens dédiés au volet éducation-formation-sensibilisation.

SYNTHÈSE ET ENJEUX : PATRIMOINE NATUREL

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une rivière emblématique ◆ Une grande diversité biologique liée à une mosaïque de milieux et une opposition de versants ◆ La présence d'espèces emblématiques et patrimoniales ◆ Une bonne connaissance du secteur ◆ La présence de nombreux acteurs de la protection de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Absence de protection forte ◆ Tarn : <ul style="list-style-type: none"> • Périodes d'étiage sévère • crues rapides • Rives densément aménagées

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mise en œuvre de la politique européenne Natura 2000 ◆ Mise en œuvre de la Stratégie nationale des aires protégées, déclinaison à l'échelle régionale ◆ L'image de nature 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Changement climatique global : sécheresse, gel tardif, augmentation des risques de pluies torrentiels localement et en amont (Cévennes), risque incendie... ◆ Une forte fréquentation touristique concentrée dans des secteurs restreints et dans le lit de la rivière ◆ Des envies de nouveaux « terrains de jeu » ◆ Une forte pression foncière / urbanisation ◆ L'abandon des pratiques agropastorales ◆ Localement, crainte de conflits d'usage de la chasse avec les activités de pleine nature, sur les sites les plus fréquentés

ENJEUX EN MATIÈRE DE MILIEUX ET D'ESPÈCES	ENJEUX EN MATIÈRE DE GESTION ET DE SENSIBILISATION
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Lutter contre les espèces exotiques envahissantes ◆ Préserver les ripsylves remarquables ◆ Préserver les milieux ouverts et réouvrir les espaces embroussaillés d'intérêt des versants (anciennes terrasses de culture par exemple) ◆ Préserver les habitats rares (forêts) ◆ Préserver la tranquillité dans les zones de reproduction des espèces animales aquatiques ◆ Respecter les zones et les périodes de reproduction des oiseaux en falaises et milieux rocheux 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Gérer et assurer une bonne cohabitation des corridors naturels avec les aménagements urbains et les infrastructures touristiques ◆ Limiter la fréquentation et les activités de pleine nature dans les zones sensibles ◆ Informer le public et les habitants sur la présence des sites fragiles ◆ Former les professionnels sur les enjeux et les bonnes pratiques en milieux naturels

Chapitre

III

**PAYSAGE ET BÂTI :
UNE IDENTITÉ QUI SE CULTIVE**



Parmi les 33 unités paysagères qui caractérisent la variété environnementale du Parc naturel régional des Grands Causses, la Vallée verte appartient à celle identifiée Avant-Causse n°3, « Causse Rouge, Vallée du Tarn et bassin du Millavois ». Le descriptif contenu dans l'Atlas des paysages du Parc souligne la « forte tradition agricole » de cette unité, « alternant prairies cultivées et cultures parfois bocagères ».

Il met en évidence la « mosaïque de parcelles -cerisiers, vignobles, petites pâtures » qui se déploient sur les coteaux de la vallée du Tarn, ainsi que d'autres éléments paysagers tels que les haies, les marnes grises, les sources, la ripisylve le long de la trame bleue, ou encore les buttes-témoins. Un accent est mis sur le « très bel ensemble » que représente Saint-Rome-de-Tarn « avec ses jardins et canaux en terrasses » au-dessus de la rivière, ainsi que sur les caves à vin troglodytiques.

Il y a, ainsi, le paysage décrit, mais il y a également le paysage perçu. Le regard que portent les habitants et les agriculteurs sur leur cadre paysager est important pour l'identification des enjeux de préservation et d'évolution de celui-ci. Il faut d'ailleurs parler de paysages, au pluriel, tant la vallée du Tarn offre plusieurs physionomies, plusieurs « tronçons paysagers », qui font d'elle une étonnante succession de reliefs et de motifs.



3.1

L'UNITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DU TARN



Au gré de leurs reliefs, de leurs contrastes, de leur patrimoine bâti et vernaculaire, les paysages de la vallée du Tarn racontent toute une histoire, depuis leur formation géologique jusqu'aux activités humaines qui s'y exercent aujourd'hui.

La vallée du Tarn appartient à l'entité paysagère des avant-causses, laquelle englobe des vallées cultivées que sillonnent des cours d'eau, mais aussi des collines et des plateaux. Les avant-causses contrastent fortement avec les étendues austères des causses : omniprésence de l'eau (sources et rivières), diversité de l'occupation du sol étagée sur les piedmonts marneux des contreforts des causses, parcellaires en mosaïque constituant parfois un bocage arboré ou lithique, où se dressent des buttes témoins.

Ce relief et ces ressources ont favorisé le développement des axes de communication et l'installation d'habitants, notamment aux abords des petites plaines alluviales. Ainsi, les avant-causses et leurs vallées rassemblent l'essentiel de la population du territoire, au sein de nombreux villages.

Autrefois, les bâtiments agricoles traditionnels et les maisons d'habitation formaient un ensemble, composant villages et hameaux. Aujourd'hui, l'étalement urbain a fait son œuvre et les nouvelles constructions résidentielles comme les lotissements sont davantage excentrés. La pression urbaine est d'autant plus forte autour de Millau. Des villages comme Aguessac, Creissels et Saint-Georges-de-Luzençon se sont largement étendus sur les terres agricoles.

Plusieurs équipements touristiques sont implantés sur les berges du Tarn, essentiellement en amont de Millau.

Si la modernisation agricole et l'extension des exploitations ont remodelé le paysage en simplifiant l'espace utilisé, la vallée encaissée du Tarn fait exception à cette généralité. La tradition de la polyculture dans la vallée, plus récemment l'arboriculture et la trufficulture, ont permis le maintien d'un petit parcellaire et des éléments paysagers associés : murets, terrasses, tas de pierres, caves et maisons de vigne, chemins, arbre isolé... Toutes caractéristiques qui font de la vallée du Tarn un véritable paysage en mosaïque.

De la déclivité et de l'exposition dépend l'occupation du sol : dans la vallée, les adrets accueillent vergers et vignes, parfois plantés en terrasses, tandis que les forêts se déploient plutôt sur les ubacs.

La vallée du Tarn peut se subdiviser en trois secteurs paysagers :

- ◆ la partie amont, du Rozier à Aguessac
- ◆ Le bassin millavois
- ◆ la partie aval, de Peyre au Viala-du-Tarn.

3.2

LA PERCEPTION DU PAYSAGE PAR LES HABITANTS ET L'ENSEMBLE DES ACTEURS



❖ 3.2.1 REGARD CITOYENS

La préparation du SCoT du sud-Aveyron a donné lieu, en 2016, à une large concertation citoyenne destinée, au cours d'ateliers et de soirées publiques, à faire émerger des contributions et préconisations en faveur des composantes paysagères du Parc des Grands Causses.

Entre diagnostics, identification des dynamiques en cours et visions prospectives du paysage, cette démarche a abouti à la production de deux carnets sous l'intitulé « Imaginons le paysage de demain ! ».



L'un des stands installés pour recueillir les contributions des habitants

Voici les recommandations générales qui peuvent se rapporter aux paysages de la vallée du Tarn.

En matière d'agriculture :

- ◆ Maintenir des zones cultivables en bloquant l'urbanisation sur les terres agricoles
- ◆ Préserver des zones maraîchères étendues le long des rivières
- ◆ Privilégier les mesures agro-environnementales adaptées aux réalités économiques (MAEt par le Parc sur les espaces Natura 2000)
- ◆ Inciter à la plantation de fruitiers
- ◆ Construire les alternatives pour diversifier l'agriculture
- ◆ Diminuer les intrants
- ◆ Améliorer l'adaptation au changement climatique
- ◆ Soutenir le développement des filières d'agriculture biologique et les circuits courts.

En matière d'écologie et de biodiversité :

- ◆ Favoriser tous les dispositifs et utiliser des procédés cultureux pour maintenir et développer les populations d'abeilles et les papillons

- ◆ Optimiser les projets de façon à éviter les impacts sur l'environnement (biodiversité, eau...) et ne pas tomber systématiquement dans la devise « réduire-compenser » des études d'impact
- ◆ Favoriser les labels de type AB et « Nature et progrès »
- ◆ Limiter les espaces minéraux, imperméables en milieu urbain de façon à favoriser l'implantation du végétal et la biodiversité et sensibiliser la population par le biais de panneaux pédagogiques
- ◆ Favoriser la participation collective à l'entretien des abords de rivières et entretenir les rivières grâce à des chantiers d'insertion
- ◆ Sensibiliser les propriétaires à la nécessité de l'entretien des abords de rivières pour prévenir des embâcles, assurer le maintien des berges (choix et entretien des essences adaptées), maintenir la biodiversité des berges et du cours d'eau
- ◆ Favoriser la replantation des haies champêtres, sensibiliser le grand public, les acteurs, sur l'intérêt du rôle des haies de façon à les préserver, à les entretenir, à les replanter. Mettre en place des mesures agroenvironnementales pour replanter les haies.

En matière d'urbanisme, d'habitat et d'infrastructures :

- ◆ Penser globalement le développement des villages en associant l'évolution des logements avec les espaces ouverts : jardins, vergers, espaces de rencontre, de promenade, terres agricoles
- ◆ Identifier et mesurer le potentiel du bâti existant (cœurs de villages...) et mettre en place les outils réglementaires et fonciers appropriés pour permettre réhabilitation et densification
- ◆ Sensibiliser les particuliers sur les manières de réinvestir l'ancien : savoir-faire, matériaux, aides... dans un travail commun avec Maisons paysannes de France, le CAUE...
- ◆ Promouvoir une architecture qui s'inspire du site, valorise les savoir-faire et matériaux locaux, crée des bâtiments économes en énergie, favorise une certaine densité.

Dans le cadre d'une analyse de l'entité paysagère « Avant-causses », un panorama de la vallée du Tarn a été interrogé. Cet atelier de lecture du paysage a permis de recueillir le ressenti et les idées du public. Ceux-ci ont été à la fois représentés sous forme de nuages de mots et synthétisés dans les remarques suivantes :

- ◆ « Un relief marqué à son sommet par des falaises et quelques boisements, par une activité agricole diversifiée (mosaïque agricole) sur les pentes les plus accessibles et les fonds de vallée,
- ◆ Un paysage habité, avec des vieux villages compacts installés sur les pentes, des espaces verts, de promenade à proximité du village ».



Les falaises sont un marqueur fort de ce paysage et jouent un rôle de repères pour les habitants. Si les activités « anciennes » de l'homme sont intégrées au paysage, les activités récentes apparaissent plutôt comme destructrices de l'harmonie du paysage. C'est l'urbanisation récente qui vient perturber l'équilibre paysager. L'accueil de la population et l'habitat apparaissent ainsi comme les sujets-clés pour l'avenir du paysage :

- ◆ « Comment accueillir de la population, qui est source de vie de ce territoire,
- ◆ tout en préservant les paysages et les espaces agricoles,
- ◆ sans pour autant nier la demande des habitants en terme de confort de vie et de logement ? »

❖ 3.2.2 VISIONS MUNICIPALES

Pour compléter et affiner plus encore cette vision, bien percevoir les enjeux, les dynamiques, les besoins et les problématiques des communes de la vallée du Tarn, un questionnaire a été adressé aux seize conseils municipaux de la zone d'étude.

Sur la base des conclusions du premier comité de pilotage, ce questionnaire a été orienté selon trois thématiques :

- ◆ le maintien et le développement de l'arboriculture, de la viticulture et du maraîchage, qui marquent le paysage de la vallée et pourraient davantage alimenter le bassin de vie
- ◆ la protection de la ressource en eau, de la biodiversité et de la santé des habitants (par la limitation, notamment, des traitements phytosanitaires par tous les acteurs)
- ◆ la gestion et l'accueil des flux touristiques, la sauvegarde du patrimoine bâti, l'amélioration du cadre de vie.

Les élus ont rempli ce questionnaire, soit directement, soit par le biais d'entretiens avec les chargés de mission du Parc naturel régional.



DE LEURS RÉPONSES, SE DÉTACHENT LES POINTS SUIVANTS.

- ◆ Un antagonisme entre un souci de préservation des paysages arboricoles (cerisiers) et une vision négative des problématiques phytosanitaires (interdiction des produits, usage et conflits)
- ◆ La volonté du maintien de la mosaïque du paysage, de sa diversité, de la variété des cultures, à travers l'accueil de nouveaux agriculteurs mais en gérant deux fortes problématiques, la ressource foncière et la ressource en eau
- ◆ Le souci de limiter la fermeture des paysages, en faveur de la prévention du risque incendie, de la qualité paysagère, de la lisibilité des terrasses de culture, du maintien de la biodiversité
- ◆ Un réel partage des objectifs du projet « Vallée verte », avec un accent mis sur la nécessité d'intégrer tous les acteurs, agriculteurs notamment, pour les atteindre
- ◆ Les enjeux du maintien du vivre ensemble et de la vie des villages, du cadre de vie, des silhouettes villageoises, de la gestion des ruines dans les centres anciens
- ◆ La pertinence de développer les circulations douces, plus spécialement les connexions avec l'axe Tarn, à travers la requalification des RD pour un meilleur partage des voies, le développement de bus-navettes, la mise en place de bornes électriques et d'abris vélos
- ◆ La prise en considération des caves comme patrimoine bâti identitaire de la vallée
- ◆ Dans le domaine du tourisme, le souhait d'une meilleure répartition de la fréquentation dans la vallée et d'un meilleur encadrement des activités avec l'aménagement qualitatif des sites utilisés (plages, parkings...). La nécessité d'étendre la période touristique sur les ailes de saison, avec néanmoins une problématique en suspens : l'accueil des camping-cars dès lors que les campings sont fermés
- ◆ Une préoccupation commune vis-à-vis du débit d'étiage de la rivière Tarn et le souci d'intégrer la gestion de la ressource en eau dans les choix futurs.

Ce questionnaire comportait également trois questions plus spécifiquement dédiées au paysage, dont les réponses figurent ici sous forme de nuages de mots.

QUELLES SONT, D'APRÈS VOUS, LES PRINCIPALES QUALITÉS DU PAYSAGE DE LA VALLÉE ET DE VOTRE COMMUNE EN PARTICULIER ?





POUR L'AVENIR DE CE PAYSAGE,
À QUOI FAUT-IL ÊTRE ATTENTIF ?

A QUOI ÊTES-VOUS ATTACHÉS DANS
CE PAYSAGE ? ET POURQUOI ?



❖ 3.2.3 ARBORICULTEURS : RÉCOLTE DE TÉMOIGNAGES

Un enjeu majeur pour l'identité des paysages de la vallée réside dans le maintien de l'arboriculture, des vergers et des cerisiers. Même si l'addition des surfaces couvertes par les vergers ne dépasse pas 3% de la superficie de la vallée, leur présence dans le paysage et leur perception par la population sont très fortes.

Aussi apparaît-il indispensable d'associer les arboriculteurs à la démarche de co-construction du plan de paysage. Si nous renvoyons au chapitre « État des lieux agricole » pour les résultats techniques liés à l'activité arboricole, nous évoquerons dès maintenant leur regard sur la vallée du Tarn, à travers leurs réponses aux trois mêmes questions.

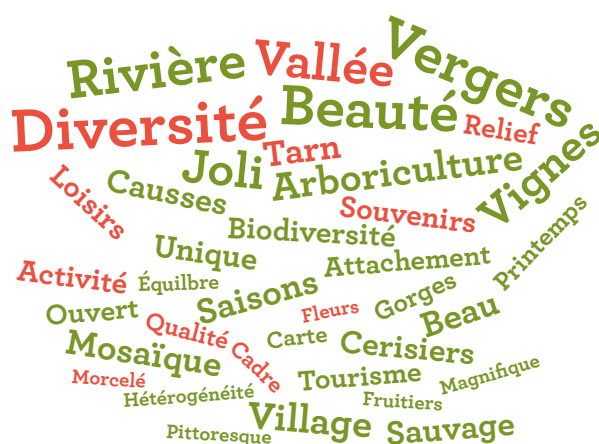
Cette enquête ne prétend pas à l'exhaustivité : 9 pluriactifs sur 17 ont accepté de répondre, ainsi que 2 professionnels engagés dans la démarche DEPHY¹.

¹ - Action majeure du plan Écophyto, le dispositif DEPHY vise à éprouver, valoriser et déployer les techniques et systèmes agricoles conjuguant réduction de l'usage des produits phytosanitaires et performance économique. En Vallée verte, les arboriculteurs sont accompagnés dans cette transition par l'APABA, association pour la promotion de l'agriculture biologique en Aveyron.

Voici les principaux témoignages recueillis.

QUELLES SONT, D'APRÈS VOUS, LES PRINCIPALES QUALITÉS DU PAYSAGE DE LA VALLÉE ET DE VOTRE COMMUNE EN PARTICULIER, CE À QUOI VOUS ÊTES ATTACHÉS DANS CE PAYSAGE ?

- ◆ La diversité des cultures dans un seul et même espace
- ◆ La mosaïque de paysages, qui épouse les reliefs et les vallons (tout en compliquant le travail des parcelles)
- ◆ L'attrait touristique des vergers en fleurs, « paysage de carte postale »
- ◆ Le caractère emblématique de la vigne et des vergers, qu'il s'agit de maintenir
- ◆ La présence de villages pittoresques
- ◆ La qualité du cadre de vie et des produits cultivés dans la vallée-paysage
- ◆ Les corniches calcaires et la proximité des Gorges du Tarn.



POUR L'AVENIR DE CE PAYSAGE, À QUOI FAUT-IL ÊTRE ATTENTIF ?

- ◆ Au risque de disparition de la culture de la cerise
- ◆ Au risque de disparition de tous les vergers
- ◆ À la nécessité de soutenir l'activité économique et la filière arboricole, notamment dans les nouvelles pratiques (filets) pour le maintien de la cerise et la cueillette des fruits
- ◆ À l'enrichissement des coteaux et à l'abandon des terrains les moins productifs en raison des épisodes accrus de sécheresse, les moins accessibles également
- ◆ À la banalisation des cultures qui se traduit par la reconversion de vergers en prairies pour l'élevage
- ◆ Au développement urbain qui entrave le travail agricole et menace la diversité paysagère
- ◆ À la multiplication des résidences secondaires qui transforme la silhouette villageoise sans contribuer à sa vitalité en dehors de la belle saison
- ◆ Au tourisme qui risque de prendre le pas sur l'arboriculture au point de modifier le paysage.



SYNTHÈSE ET ENJEUX : PERCEPTION DES PAYSAGES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une grande diversité paysagère liée aux reliefs, aux différentes cultures ◆ Le bon équilibre dans l'occupation du sol (urbanisme/ agriculture/espaces naturels) ◆ Présence de l'arboriculture et de la viticulture ◆ Une multiplication des exploitations en AB ou en culture raisonnée favorisant la qualité de vie ◆ Présence de villages pittoresques bien entretenus ◆ Un patrimoine bâti remarquable dont les caves ◆ Un cadre de vie agréable ◆ Un paysage attractif pour le tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des terrains difficiles à travailler, à entretenir dont les faïsses ◆ Un manque de lieux de rencontre, de services pour la qualité du cadre de vie ◆ Un manque de locations hors saison pour les nouveaux habitants et pour le maintien de la vitalité des villages toute l'année ◆ Un manque d'infrastructures pour les mobilités douces ◆ Un tourisme saisonnier avec des surfréquentations et certains équipements peu qualitatifs (dégradation du paysage)

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mettre en œuvre une « biovallée » garante de paysages et de produits de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une banalisation des cultures (prairies) ◆ Un enfrichement des parcelles et la fermeture des paysages ◆ Un changement climatique global (sécheresse, gel tardif) ayant un impact sur les cultures et le paysage ◆ Un développement de l'urbanisation ◆ Une pression et une rétention foncière ◆ Une baisse du niveau de la rivière Tarn

ENJEUX EN MATIÈRE DE GRAND PAYSAGE ET DE PAYSAGE AGRICOLE	ENJEUX EN MATIÈRE DE PAYSAGE URBAIN
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mettre en valeur les corniches calcaires et l'entrée des Gorges du Tarn ◆ Maintenir la diversité des cultures dans la vallée, voire imaginer de nouvelles essences ◆ Maintenir la vigne et les vergers qui représentent l'emblème de la vallée et limiter la conversion des vergers en prairies pour l'élevage ◆ Lutter contre l'enfrichement des coteaux et l'abandon des terrains les moins productifs (sécheresse), les moins accessibles (risque incendie, biodiversité) ◆ Encourager la production de produits cultivés de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Protéger les villages pittoresques et leur silhouette ◆ Favoriser le vivre ensemble, la vie des villages, le cadre de vie agréable et favoriser l'habitat principal, la réhabilitation des centres anciens et non les résidences secondaires qui transforment l'image des villages et n'apportent pas de vie ◆ Développer les liaisons douces
ENJEUX EN MATIÈRE DE PAYSAGE TOURISTIQUE	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Être attentif à la place du tourisme dans la vallée qui pourrait prendre le pas sur l'arboriculture et modifier son paysage ◆ Mieux répartir dans la vallée (problème de surfréquentation) les aménagements touristiques et aménager qualitativement les sites pratiqués (plages et parkings...) 	



3.3

LA VALLÉE VERTE DU ROZIER À AGUESSAC



STRUCTURATION DU PAYSAGE, OCCUPATION DU SOL, URBANISATION ET PATRIMOINE BÂTI



❖ 3.3.1 DU ROZIER À MOSTUÉJOULS, AU DÉBOUCHÉ DES GORGES

Juste avant la confluence du Tarn et de la Jonte, à la sortie de leurs gorges respectives, la vallée s'ouvre progressivement, mais les coteaux restent abrupts et rocailleux. La rive gauche du Tarn est bordée par les corniches et piémonts du Causse Noir, dont le versant est entièrement boisé, en majorité de pins sylvestres. Comme en témoignent plusieurs bâtisses isolées, un replat et des dépôts alluvionnaires ont rendu possibles des cultures par le passé. Le maraîchage subsiste encore aujourd'hui.

La rive droite du Tarn s'ouvre au contact des ruisseaux des Azioles et des Lacs. Les pentes plus douces ont permis à la fois leur mise en culture, avec des vergers et des prairies, et le développement de villages : les sites inscrits de Liacous et Mostuéjols, ainsi que Comayras. Un habitat épars s'est implanté dans leur intervalle, le long des axes de communication, ainsi qu'à proximité des Gorges du Tarn (La Muse, Combaurie, Saint-Pal).



Le Rozier et le secteur de Saint-Pal à Mostuéjols

Un phénomène identique s’observe autour du Rozier.

Le village de Peyreleau est épargné par le mitage, en raison de sa topographie, de son exposition au nord et de son classement en site inscrit.

Face à Peyreleau, en toile de fond de Mostuéjols et Liaucous, les corniches sculptées du Roc des Agudes et du Rocher de Capluc règnent sur le site.

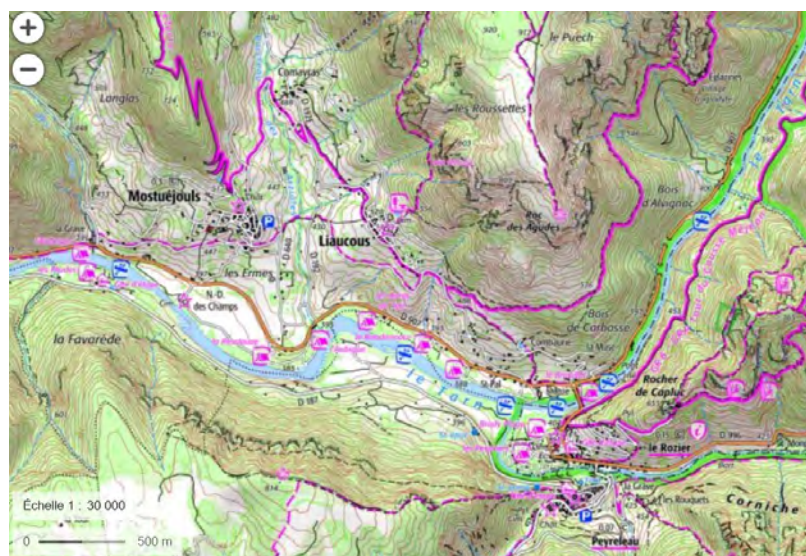
Il est à regretter quelques petites parcelles plantées (« timbres-postes ») de pins noirs qui dénaturent un peu le paysage, caractérisé d’abord par les vergers et les prairies.

Plus en amont, le cirque de Saint-Marcellin, en déprise mais sujet à une grande fréquentation, mérite une attention particulière.

Sur les berges du Tarn comme de la Jonte, une dizaine de campings se succèdent, exerçant une pression touristique. Des débarcadères et des bases de canoës s’y greffent. Cela étant, ces équipements, aussi denses soient-ils, sont bien intégrés dans le paysage en saison estivale, grâce à la végétation de la ripisylve et des bandes arborées. L’absence de pré-enseignes publicitaires est à souligner.



Le secteur de la Muse à Mostuéjols



LES RÉPONSES DES COMMUNES AU QUESTIONNAIRE METTENT EN ÉVIDENCE LA NÉCESSITÉ, POUR CE SECTEUR, DE :

- ◆ Requalifier les équipements touristiques à hauteur de l’espace du Pont de la Muse et des espaces connexes
- ◆ Restaurer et entretenir les terrasses autour de Peyreleau (demande appuyée par l’ABF)
- ◆ Poursuivre les travaux d’aménagement autour de la route départementale à hauteur de Peyreleau.

❖ 3.3.2 OPÉRATION GRAND SITE ET PROJET DE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

L'Opération Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des causses

Le site classé des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses couvre plus de 20 000 hectares. Il englobe les Gorges du Tarn et de la Jonte, profonds canyons que les rivières ont creusés dans les causses plus de trois millions d'années durant, et les rebords des plateaux calcaires que sont les causses Méjean, Noir et de Sauveterre. Ce site exceptionnel présente une grande diversité paysagère : rivières et leur ripisylve, versants abrupts des gorges, corniches aux falaises spectaculaires, causses dédiés à l'élevage ovin, patrimoine bâti typique.

Si la Vallée verte ne recoupe que partiellement le périmètre du Grand Site (via seulement trois communes : Le Rozier, Mostuéjols et Peyreleau), les deux territoires sont réunis par une communauté d'enjeux.

L'opération Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses est portée par un syndicat intercommunal qui conduit des actions d'environnement de développement local pour préserver et gérer ce patrimoine. Elle concerne un périmètre étendu sur 19 communes, dont la population cumulée avoisine les 4 500 habitants, et qui accueille près d'un million de visiteurs tous les ans.

Cette opération se décline en quatre grands objectifs :

- ◆ La réhabilitation et la requalification paysagères du site (route et abords, réseaux et équipements publics, panoramas, villages, patrimoine)
- ◆ La maîtrise du développement et de la fréquentation touristique (observatoires des flux, schéma d'interprétation, gestion des activités de pleine nature)
- ◆ Le soutien aux activités traditionnelles gestionnaires de l'espace et du paysage (agricole et forestier)
- ◆ La mise en œuvre d'une gestion partenariale et pérenne du site.

Plusieurs enjeux ont été identifiés sur le secteur Le Rozier-Peyreleau (« Entité 6 séquence confluence ») :

- ◆ « La confluence des deux rivières est la porte d'entrée majeure du site depuis Millau. Il s'agit là d'un des secteurs les plus fréquentés des gorges et nombreux sont les points de vue tant routiers que pédestres, qui permettent d'en avoir une vue d'ensemble (Champignon préhistorique sur le Causse Noir, Rocher de Capluc sur le Méjean, panorama de la RD29 dans la descente du Causse Noir).
- ◆ « Affirmer le rôle de porte du site.
- ◆ « Engager une action forte de requalification du site, notamment autour du Rozier (prolifération de panneaux signalétiques et d'équipements touristiques).
- ◆ « Gérer la fréquentation du secteur de Capluc, très pratiqué par les randonneurs ; prendre notamment en compte les besoins de stationnement que celle-ci génère. »

(Extrait du dossier de candidature Label Grand Site de France, 2023).

La convergence de plusieurs objectifs et la continuité spatiale des opérations Grand Site de France et Plan de paysage Vallée verte doivent aboutir à une cohérence entre les programmes d'actions, à travers une synergie entre les maîtres d'ouvrage, les communes et l'ensemble des acteurs.



L'entrée des Gorges du Tarn

Le projet de Site patrimonial remarquable de Peyreleau

La commune de Peyreleau, à la confluence de la Jonte et du Tarn, dans l'écrin du Causse Noir, a engagé une démarche pour son classement en Site patrimonial remarquable (SPR), pour la protection et la valorisation de son patrimoine architectural, urbain et paysager. Le classement en SPR est attribué notamment aux villages dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présentent un intérêt public, ainsi qu'aux espaces ruraux et paysages qui s'inscrivent en cohérence avec ces villages.

Le village de Peyreleau est construit sur un promontoire des flancs du Causse Noir. Il a conservé son architecture traditionnelle caussenarde, ses terrasses et petits jardins. Ses constructions, disposées en amphithéâtre au pied d'une tour carrée du XVII^e siècle, bénéficient dans leur ensemble d'une exposition au sud. Les maisons anciennes, mitoyennes pour la plupart, sont bâties en calcaire et de faible gabarit. La forte pente des terrains permet d'accéder aux étages des habitations depuis la chaussée, sachant que les maisons (outre les étages partiellement enterrés) excèdent rarement deux niveaux.

Cet ensemble, tant par sa silhouette villageoise, son patrimoine bâti et son environnement paysager, retient inmanquablement l'attention au sein de la zone d'étude.



Carte postale ancienne, Peyreleau au début du XX^e siècle

❖ 3.3.3 BOYNE-PEYRELADE ET LA VALLÉE DU BOURG

Voici vraisemblablement le secteur le plus caractéristique de la vallée pour la polyculture, avec son versant couvert de vignes et de vergers que vient coiffer le château médiéval de Peyrelade (site inscrit) dont le rocher-donjon surplombe toute la vallée. Logé dans un méandre, enserré par les coteaux boisés de pins sylvestres et de chênes, il semble presque isolé du reste de la vallée.

En contrebas du château de Peyrelade côté est, le village de Boyne s'est installé à la confluence du Tarn et du ruisseau du Bourg, ainsi qu'à la croisée des départementales D94 et D9 qui relie le plateau au nord. On distingue les limites du centre ancien, bien préservé et peu affecté par l'étalement. Les jardins et le verger, dans la boucle de la D907 au droit du village, contribuent à sa valorisation, tout comme les versants cultivés.

La vallée du Bourg entaille profondément le plateau et dessert les villages du Bourg, du Baguier et du Puech. La butte témoin du Puech de Fontaneilles la surplombe. Dès que la pente le permet, les parcelles y sont cultivées, accueillant de nombreux vergers, de la vigne et plus localement du maraîchage.

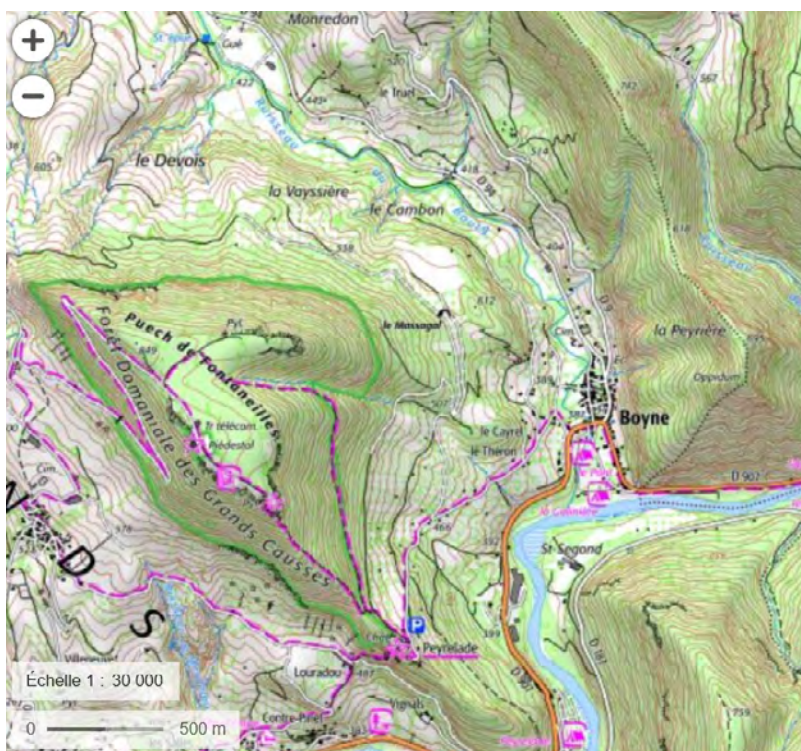
Plusieurs maisons de vigne ou bâtisses de stockage sont disséminées le long des routes et des chemins. Toujours en état et couvertes de tuiles canal, elles contribuent à la tonalité et à la physionomie du paysage. À distance de la rivière Tarn, les cultures sont relayées par les prairies.

Le long de la rive gauche du Tarn, on retrouve du maraîchage sur une zone de dépôt alluvionnaire. Sur la rive droite, sont installés trois campings et une petite zone d'activité, dont les bâtiments sont bien intégrés paysagèrement. Plus en aval, en bord de route, une série de bâtiments anciens abrite les caves de Peyrelade, qui sont aménagées en sous-sol du versant nord du Sahut, éboulis calcaire où les fleurines (fissures) permettent, dans les grottes et cavités, la ventilation et le maintien d'une température et d'une hygrométrie propices à l'affinage du fromage AOP Bleu des Causses.



LES RÉPONSES DES COMMUNES AU QUESTIONNAIRE SOULIGNENT LA NÉCESSITÉ

d'engager des programmes et travaux du type « Route départementale en traverse » pour les villages de Boyne et du Bourg.



❖ 3.3.4 DE RIVIÈRE-SUR-TARN ET LA CRESSE JUSQU'AU PUECH DE SUÈGE

Une nouvelle fois, la vallée s'élargit, au contact de vallons et de ravins adjacents qui ont permis la mise en culture des versants moins pentus et des micro-plaines alluviales, ainsi que l'édification de villages. Trois buttes témoins jalonnent le paysage : les Puechs de Fontaneilles, de Suège et de Luzergue. Elles forment un cirque à l'intérieur duquel une multitude de talwegs entaillent la couche géologique des marnes grises, ainsi mises au jour et dépourvues de végétation.

Les vergers et parcelles de vigne émaillent la rive droite de façon éparse, alternant avec de grandes zones de prairies plus ou moins bocagères et/ou l'étalement du bourg de Rivière-sur-Tarn sous forme de lotissements et d'extensions pavillonnaires le long de la D907. Ce secteur arboricole, tenu en majorité par des pluriactifs et dont l'imbrication dans des zones d'habitat suscite des conflits d'usages, semble plus que menacé, voire même voué à disparaître.

Il n'en va pas de même en rive gauche, en amont et en aval de La Cresse, où nombre de vergers se succèdent, même si, à Rivière-sur-Tarn, quatre vergers importants sont enchâssés dans la trame urbaine.

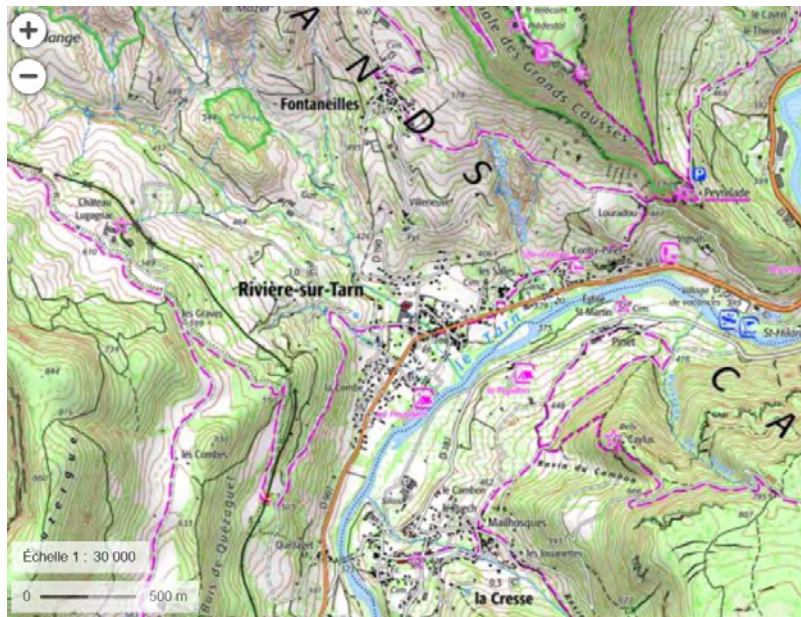
Plus près de la rivière, une importante zone de maraîchage se signale par ses serres.

Pour ce segment de la vallée, Rivière-sur-Tarn constitue un bourg-centre, avec ses commerces et services, dont la coopérative agricole Sica Gorges du Tarn Valfruits.

Au-dessus de Rivière, le hameau de Fontaneilles a davantage gardé son caractère rural.

Sur la rive opposée, La Cresse s'est développée à partir d'entités diffuses et ne possède pas, dès lors, un unique centre ancien. Au bas du village, un pont métallique datant de 1880 permet le franchissement routier du Tarn. Plus en amont, le hameau de Pinet se distingue par un habitat caussenard caractéristique (voûtes et toits de lauzes). Un espace public vient d'y être aménagé en belvédère, surplombant l'église romane Saint-Martin et valorisant l'ensemble du site.

Les campings sont moins développés qu'à hauteur de Peyreleau et Mostuéjous. On en recense quatre, installés sur les deux rives, tandis qu'un village vacances communal avec base de loisirs est à l'abandon. Ce bâtiment et ses infrastructures, à l'état de délabrement, constituent un véritable point noir paysager.



❖ 3.3.5 COMPEYRE, AGUESSAC, PAULHE ET LA VALLÉE DU LUMANSONESQUE

Même si en réalité la nature reste très présente, la vallée semble offrir ici un visage plus urbain. Le paysage est structuré par les corniches du Causse Noir en rive gauche du Tarn et les buttes témoins de Luzergue et du Puech d'Andan en rive droite. Dans cet écrin, la vallée du Lumansonesque rejoint la vallée du Tarn à hauteur du bourg d'Aguessac. Le centre ancien du village est traversé par deux routes départementales importantes donnant accès au massif du Lévézou ou aux Gorges du Tarn, avec le trafic routier que cela génère, notamment en été. La D809, avec ses gabarits conséquents, garde l'empreinte de son ancien statut de route nationale (ex-RN9), antérieur à la mise en service de l'A75. Plus paisiblement, le long du Tarn, un quai aménagé en promenade relie les quartiers et infrastructures et révèle un ensemble de jardins potagers remarquables.

Le viaduc ferroviaire, impressionnant avec ses quatorze arches et son tracé en courbe, identifie la vallée du Lumansonesque. Vers l'ouest, de nouveaux quartiers se sont déployés sur d'anciennes terres agricoles parfois encore plantées de vignes, la proximité de Millau tendant à dynamiser la construction individuelle à Aguessac. Les dessertes de ces quartiers pour les véhicules semblent présenter des complications.

À l'inverse, les villages de Compeyre et de Paulhe ont été épargnés par un développement urbain à outrance. Les municipalités successives et les services de l'UDAP ont permis que le village médiéval de Compeyre (site inscrit) soit conservé dans son intégrité, avec son écrin de verdure périphérique (nombreux petits potagers). Ce village remarquable, accroché au versant de la montagne de Luzergue, marque le paysage de la vallée. Dans le cadre de la valorisation de son patrimoine historique, la réhabilitation de ses caves est en cours. Sur la rive gauche, le développement de Paulhe a été endigué par la topographie et par l'exposition du village au nord-ouest. Il n'en va pas de même de petites entités comme Carbassas près de Paulhe, Pailhas et le Mas près de Compeyre, qui se sont étalées le long des D907 et D187 ainsi que dans des vergers encore exploités. C'est d'ailleurs sur les communes de Compeyre et Paulhe que les vergers abondent, participant à l'image de la vallée arboricole. Aussi leur maintien est-il essentiel.

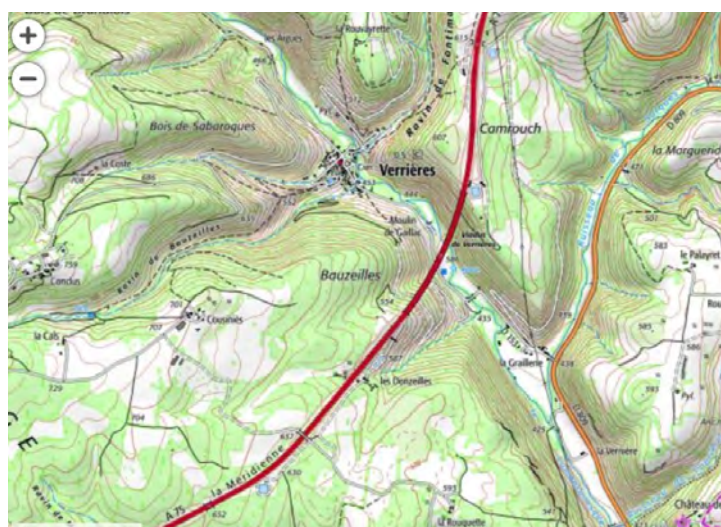
Quelques beaux vergers isolés s'observent en aval d'Aguessac. Vestiges du passé agricole, près de la D809, ils semblent toutefois un peu perdus dans une imbrication d'infrastructures et de divers modes d'occupation du sol. De plus, la zone d'activité proche de la voie ferrée et la sous-station ne contribuent guère à valoriser l'entrée d'Aguessac.

En amont, se trouve une vaste carrière de matériaux, plutôt bien intégrée au regard de sa superficie et de sa proximité.

À cet endroit de la vallée où le Tarn dessine un coude, le tourisme est moins développé qu'en amont, avec seulement deux campings et la Maison de la Cerise à Paulhe, en attendant que se concrétise le projet d'interprétation de la vigne à Compeyre. En-dessous de Carbassas, une zone de baignade est desservie par un parking affecté aux utilisateurs des jardins familiaux.

Au nord de Compeyre, un très beau pigeonnier en forme de tour ronde, datant du Moyen Âge, a été restauré. Près du Mas, on remarque un édifice original au milieu d'un champ, une sorte de maison de vigne que surmonte un pigeonnier, le tout bien ordonnancé. Enfin, à hauteur des Artys, s'observe un bel ensemble de caves typiques, hélas peu mis en valeur en raison du foisonnement d'ailanthes, espèces exotiques envahissantes.

La remontée de la vallée du Lumansonesque conduit au village de Verrières, installé à la croisée de plusieurs ravins. Les versants y sont striés par d'anciennes terrasses de culture. L'habitat récent est peu développé, aussi le village a-t-il conservé son charme, que n'altère pas l'impressionnant viaduc autoroutier de Verrières. La commune a entrepris la restauration, la plantation et la mise en valeur d'un ensemble de terrasses faisant face au village, dans une approche à la fois paysagère et sociale puisque la population, qui gère l'entretien, s'y retrouve régulièrement. La valorisation de caves pourrait s'inscrire dans la même dynamique. Une aire communale de repos et de camping-cars, près du village, est également en cours de création.





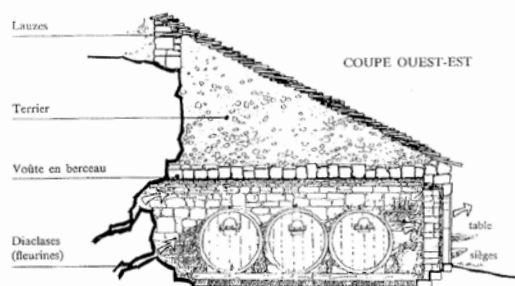
LES RÉPONSES DES COMMUNES AU QUESTIONNAIRE SOULIGNENT LA NÉCESSITÉ DE :

- ◆ Végétaliser les espaces de vie, de rencontres pour Aguessac
- ◆ Aménager les abords du site de la plage et le snack
- ◆ Créer un sentier en berge
- ◆ Mettre en place une passerelle flottante
- ◆ Aménager le secteur de Pailhas (Parking du Mas, RD, église)
- ◆ Traiter le délaissé le long de la route départementale à l'entrée de Verrières.

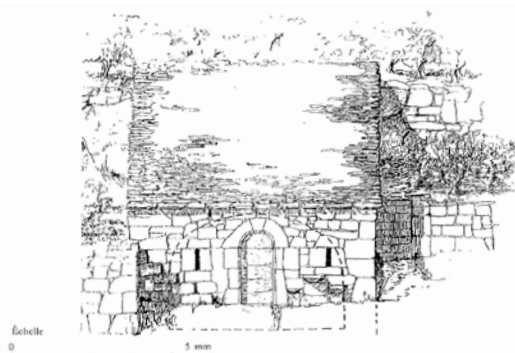
❖ 3.3.6 LES CAVES, UN PATRIMOINE VERNACULAIRE À NUL AUTRE PAREIL

Le texte qui suit, émanant de la revue *Sauvegarde du Rouergue* et de la collection de Los Adralhans, décrit les qualités patrimoniales, paysagères et techniques, mais aussi l'originalité indéniable des caves de la vallée du Tarn.

En règle générale, les caves sont attenantes aux vignes ou occupent l'étage inférieur des habitations, rez-de-chaussée ou sous-sol. Mais en vallée du Tarn, entre Boyne et Pailhas, elles sont agglomérées en douze « villages », les caves isolées étant cette fois l'exception.



Les caves épousent la pente des coteaux et se fondent dans la nature environnante. Toits de lauzes, portes basses en voûtes ou à linteaux plat, murs et toits mitoyens donnent le sentiment que les bâtisseurs ont voulu économiser la surface au sol. Une fois à l'intérieur, on comprend que les caves ont été construites sur des bancs de rochers, qui forment le mur opposé à la porte d'entrée. Des courants d'air circulent par les fleurines et ces diaclases peuvent expliquer non seulement la situation, mais encore le mode de construction des caves.



Grâce à la ventilation permanente, une humidité et une température constantes, de 7° à 10° selon les saisons, sont maintenues. La fraîcheur est recherchée pour la bonne conservation du vin, aussi un arbre était-il souvent planté à dessein au seuil de la cave.

À Compeyre, le plus ancien village de caves de la vallée (il en abrite vraisemblablement plus de deux cents en souterrain), les caves allaient jusqu'à se superposer sur trois étages. Des règles minutieuses répartissaient l'air frais provenant des fleurines afin que chaque cave en bénéficie. Comme évoqué supra, les caves compeyroles jouissaient d'une grande réputation dans toute la contrée au Moyen Âge et les vigneron de la vallée du Tarn y apportaient leur vin depuis 15 km à la ronde pour le conserver et le bonifier.

En conséquence, la cave possédait une grande valeur, souvent plus importante même que l'habitation qui la surmonte. À l'occasion d'un partage, elle a pu être divisée au moyen de grilles ou de murs percés de trois ouvertures assurant le passage de l'air.

Aujourd'hui, certaines de ces caves ont renoué avec leur usage et des bouteilles de vins de l'Aveyron et de l'Hérault y sont entreposées. Un projet de valorisation de ce patrimoine compeyrol est en cours. Simultanément, à Fontaneilles (Rivière-sur-Tarn), le patrimoine unique du village de caves d'Entre-Deux-Monts a été sauvé et en partie restauré par une association avec le soutien du Parc naturel régional des Grands Causses.

Il existe d'autres ensembles remarquables de caves dans la vallée, encore en bon état, mais désaffectés aujourd'hui.

❖ 3.3.7 RICHESSE ARCHÉOLOGIQUE DE LA VALLÉE VERTE

La vallée du Tarn a révélé un patrimoine archéologique d'une grande richesse. Des vestiges archéologiques, encore présents ou hélas disparus, ont fait l'objet de fouilles mentionnées au sein de publications.

Le Rozier, en lisière est de la zone d'étude, était une succursale de La Graufesenque, centre de production de céramiques sigillées florissant à Condatomag (Millau) à l'époque gallo-romaine.

À Mostuéjols, de nombreux tumulus sur le causse de Sauveterre, ainsi que des dolmens en pierre calcaire du pays, ont été édifiés au cours du Chalcolithique (groupe des Treilles) et à l'âge du Bronze ancien. Citons les sépultures tumulaires et mégalithiques des Cèzes, des Bombes, des Serres. S'agissant du relief, les implantations privilégient les crêtes mais rarement les points culminants et, en grande majorité, préfèrent les pentes faibles aux plateaux. Quand l'extraction de dalles s'avère être impossible, d'autres modes d'inhumation apparaissent, tel celui de la grotte sépulcrale, qu'illustre par exemple l'abri mésolithique de Bellevieille, grotte IV chalcolithique du Vors. Assez souvent, des édifices anciens sanctifient un site qui, par la suite, attire de nouveaux monuments. Cette sacralisation du sol s'est poursuivie bien au-delà de la période mégalithique, comme l'attestent les tumuli satellites bien postérieurs qui se sont greffés à proximité immédiate d'anciens dolmens. Le mobilier livré par ces tombeaux se compose généralement d'ossements humains, de tessons, de perles, de pointes de flèches, d'outils sur chaille...

Les cavités endokarstiques ont été occupées par l'homme. Il en existe de nombreuses à Mostuéjols : l'abri des Salzets, la baume des Gleyasses, la grotte d'Andurme... À la Bartacelle, des vestiges gallo-romains de la seconde moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. témoignent d'un vaste habitat rural ou artisanal.

Le cirque de Saint-Marcellin abrite les ruines d'un château rupestre. Sa chapelle du XIII^e siècle accueillait jadis un pèlerinage : les habitants demandaient la pluie à Saint Marcellin, dont le tombeau se trouve dans une baume sur vire. Le lieu servait probablement de forciarium pour la population qui s'y réfugiait en cas de danger.

À Rivière-sur-Tarn, la grotte des fées, dans le Puech de Suèges, fut occupée dès la Préhistoire, comme l'attestent à la fois le mobilier découvert, les cuvettes creusées dans le sédiment meuble, des trous de poteau et, surtout, des empreintes calcifiées de « gouttières » en bois, vraisemblablement destinées à la gestion de l'eau qui s'écoule depuis la voûte et les parois. Les grottes ont parfois servi de gisement de matières premières, comme ici pour la collecte de l'eau.

À La Cresse, au lieu-dit les Cazallous, également connu sous l'appellation Massounayre, se trouvait un remarquable petit village du haut Moyen Âge, composé de masures rustiques.

Est identifiée également l'occupation de la grotte de Célioise, dont le mobilier est daté en majorité des I^{er} et II^e siècles ap. J.-C. Il s'agit de tessons de coupes et d'urnes en céramique modelée indigène, de pichets gris de la côte catalane et de céramiques à vernis noir, accompagnés de deux fibules en fer. Quelques fragments de sigillée de La Graufesenque sont aussi attestés. L'interprétation de la cavité suggère que la grotte était utilisée comme sanctuaire.

À Compeyre, un oppidum sur la colline de l'Ermitage et une cité dans la vallée, tous deux gallo-romains, témoignent d'une occupation antique entre le I^{er} et le V^e siècles ap. J.-C.. Une villa et des succursales de La Graufesenque ont été identifiées à Pailhas et aux alentours d'Aguessac.

À Verrières, ont été recensés des vestiges d'une occupation médiévale sur le haut du plateau, datant du VI^e siècle.

❖ 3.3.8 ROUTES DE DÉCOUVERTE : RIVE DROITE, RIVE GAUCHE

Les deux routes départementales qui longent le Tarn, la RD907 en rive droite et la RD187 en rive gauche, offrent sur la vallée une vue et des perspectives qui alternent entre les croupes des crêtes, les méandres et les micro-plaines alluviales alimentées par des affluents.

Ces axes de découverte, très fréquentés par une diversité d'usagers (véhicules légers, bus, camping-cars, vélos, engins agricoles...) peuvent être dangereux en saison estivale, d'autant qu'entre deux villages, la voirie est traitée à son strict minimum (aucun ouvrage qualitatif ou d'accompagnement), avec parfois des délaissés.

Plusieurs foyers d'ailanthes se développent en bord de route. Cette espèce invasive prolifère notamment par bouturage lors du girobroyage des accotements et concurrence les espèces autochtones.

Le long des routes, dans les zones d'éboulis, des excavations ont été effectuées de manière brute. Difficilement végétalisables en raison de leurs talus très abrupts, elles tendent à devenir des espaces à l'abandon, jusqu'à servir parfois de zones de dépôt. Elles mériteraient d'être requalifiés.

Des opérations du type « route départementale en traverse » ont permis l'amélioration des entrées de bourg : murets en pierre, plantations, trottoirs... Ces aménagements qualitatifs pourraient ne pas se restreindre aux bourgs, mais s'étendre aux espaces connexes à la route, à des points de vue, des hameaux, des sites fréquentés tels que celui qui, sur la route de Mostuéjols, regroupe aire de covoiturage, arrêt de bus, point info et conteneurs de tri sélectif.

Sur certaines portions, les lignes électriques ou de télécommunication ont une empreinte forte le long des routes ou dans des cônes de vue. Ces équipements, aussi nécessaires soient-ils, ne valorisent pas les paysages de la vallée, dont il constituent parfois la seule marque anthropique.

SYNTHÈSE ET ENJEUX : LA VALLÉE ENTRE LE ROZIER ET AGUESSAC

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Un paysage et une vallée à connotation naturelle plutôt préservés ◆ Un chapelet de villages pittoresques et plutôt bien entretenus ◆ Un patrimoine bâti parfois bien restauré et mis en valeur ◆ Des infrastructures touristiques bien intégrées dans la végétation ◆ Deux RD permettant de découvrir la vallée ◆ Des préenseignes publicitaires réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des équipements touristiques plus impactants l'hiver ◆ Des espaces publics en berge du Tarn désuets ◆ Un patrimoine bâti encore à valoriser ◆ Un patrimoine archéologique riche pas mis en valeur ◆ Des abords de RD parfois délaissés ◆ Des sites d'extraction d'éboulis impactants

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Soutenir l'arboriculture à travers des programmes (DEPHY ...) ◆ Acquérir du foncier à travers des démarches structurantes (Vigifoncier, SAFER...) ◆ Poursuivre le travail de PLUi sur le zonage et accompagner la mise en œuvre des OAP ◆ Inscrire les communes dans des programmes départementaux et régionaux (type opérations Cœur de village, RD en traverse, Qualité des paysages des PNR...) pour mettre en valeur des espaces publics, les abords des secteurs habités... ◆ Requalifier la base de loisirs de Saint-Hilarin 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une multiplication des arrachages et de l'abandon des vergers ◆ L'enfrichement des terrains en pied de corniches ◆ Un patrimoine bâti des caves encore en état mais sans fonction

ENJEUX EN MATIÈRE DE GRAND PAYSAGE
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Reconquérir les friches cultivables ◆ Soutenir les vergers existants ◆ Assurer le maintien des vergers, vignes et maraîchage dans la vallée du Bourg (concurrence avec la forêt et les prairies) ◆ Assurer le maintien des vergers et maraîchage en amont et aval de La Cresse ◆ Assurer le maintien des vergers et maraîchage au niveau de Carbassas, Pailhas et le Mas ◆ Retrouver le bocage en tête de versant et en amont de Rivière-sur-Tarn ◆ Gérer la surfréquentation dans le Cirque de Saint-Marcellin ◆ Entretien des coteaux boisés à proximité des villages (risque incendie) ◆ S'interroger sur l'intérêt de replanter les micro-parcelles de pins noirs ◆ Lutter contre l'ailante, espèce exotique envahissante

ENJEUX EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'INFRASTRUCTURES	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Conforter la limitation de l'urbanisme diffus, délimiter l'urbanisation ◆ Maintenir et poursuivre la qualité des réaménagements urbains, la valorisation des espaces publics, des lieux fréquentés (par la population), y compris : <ul style="list-style-type: none"> • « Cœur de village » à Verrières et terrasses périphériques • Stationnements à Liaucous • « RD en traverse » à Peyreleau, à Boyne et au Bourg • RD809 et 907 à Aguessac (requalification RN, entrées de ville, accès VL/commerces, sécurisation piétons) ◆ Requalifier les entrées des secteurs de Carbassas, Pailhas et le Mas, dont l'entrée ouest de Pailhas en priorité et l'église ◆ Maintenir « l'espace vert » au sud du village de Boyne qui le met en valeur à travers la boucle de la RD907 ◆ Maintenir, développer la zone de potagers entre la RD et le Tarn au niveau de Rivière-sur-Tarn et poursuivre la dynamique d'équipements sportifs, ludiques et de promenade ◆ Préserver la zone de jardins potagers à Aguessac et végétaliser les autres espaces de vie ◆ S'interroger sur la mutation des vergers en centre urbain et en périphérie de Rivière jusqu'à Contre-Pinet, ainsi qu'à La Cresse. ◆ Requalifier le secteur de la ZA autour de la gare et la sous-station ◆ Soigner les abords des RD, véritables vitrine (perspectives, lignes MT et téléphoniques, délaissés, excavation dans les éboulis, habitats isolés, équipements connexes...) et mettre en valeur les points de vue ◆ Rester vigilant sur l'intégration de la carrière de matériaux et notamment dans les prochaines phases d'extension. 	
ENJEUX EN MATIÈRE DE PATRIMOINE (BÂTI ET ARCHÉOLOGIQUE)	ENJEUX EN MATIÈRE DE TOURISME ET D'INFRASTRUCTURES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Faire aboutir le SPR de Peyreleau et restaurer, entretenir les terrasses autour du village ◆ Sauvegarder quelques maisons de vignes, y compris les caves semi-troglodytiques du Théron ◆ Réhabiliter la cave à l'entrée de Verrières ◆ Sauvegarder la maisonnette de villégiature au Mas (Aguessac) ◆ Veiller, lors des aménagements ou travaux y compris agricoles, à la richesse du patrimoine archéologique présent 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Requalifier les espaces d'accueil publics les plus importants (esplanade mairie/salle socioculturelle du Rozier ; complexe parking/snacks/plage/tennis secteur Saint-Pal à Mostuéjols, stationnement à Liaucous, zone de loisirs de Pailhas, zone de baignade de Carbassas, plage et snack d'Aguessac, camping municipal d'Aguessac) ◆ Requalification du village de vacances de Saint-Hilarin ◆ Rester vigilant sur la pose des préenseignes publicitaires ◆ Aménager l'aire de camping-cars à Verrières ◆ Maintenir la végétalisation des campings ◆ Intégrer les HLL en période hivernale

..... ◆◆

3.4

LE BASSIN MILLAU-CREISSELS



STRUCTURATION DU PAYSAGE, OCCUPATION DU SOL, URBANISATION ET PATRIMOINE BÂTI



❖ 3.4.1 LES COTEAUX MILLAVOIS ET LES BERGES DU TARN ET DE LA DOURBIE

L'agglomération de Millau est dominée à l'est par la Pouncho d'Agast, extrémité occidentale du Causse Noir, au pied de laquelle le Tarn reçoit les eaux de la Dourbie. Elle est délimitée au sud par les corniches du Larzac, tandis que son versant ouest s'étire vers le Causse Rouge en un dénivelé progressif. Le nord est borné par une butte témoin, le Puech d'Andan. Juste en aval de la traversée de Millau par le Tarn, la vallée se resserre à hauteur du plateau de France, palier de tuf, dont les versants bien exposés sont couverts de chênes verts.

Le centre historique de Millau, ses faubourgs et ses zones industrielles se sont développés sur une partie plane en rive droite du Tarn. Au-delà, les coteaux, couverts autrefois d'une mosaïque de micro-parcelles avec cabanons ou maisons de vigne, sont devenus des quartiers pavillonnaires, à tel point que leur passé est quasiment imperceptible, la commune de Millau ne recensant plus aucune parcelle de vigne.



IGN 1955

La tradition des jardins ouvriers, en zone inondable, a bien résisté au temps. Plus encore, des jardins familiaux sont créés aujourd'hui par la Ville de Millau après réhabilitation d'espaces au bord du Tarn. La culture vivrière est d'autant mieux ancrée que les conditions pédoclimatiques lui sont favorables. Le nord de Millau et la plaine de la Graufesenque accueillent d'importantes zones de maraîchage, gérées notamment par le Jardin du Chayran, association d'insertion par l'activité économique.

À Creissels, de grandes serres horticoles se déploient dans la plaine de Saint-Martin, tandis que les bords du Tarn accueillent du maraîchage et des jardins familiaux. Le château du village, son rocher et ses terrasses sont classés comme site inscrit. Le bourg s'est étendu sur les piémonts des contreforts larzaciens sous la forme de quartiers pavillonnaires denses. Au-dessus, les coteaux tendent à l'enfrichement.

Un autre quartier creissellois s'est développé plus à l'est, le long du ruisseau Saint-Martin qui prend naissance dans l'imposant cirque du Boundoulaou. Deux parcs d'activités (Raujolles-Saint-Martin et les Rivières) y constituent l'entrée de l'unité urbaine Creissels-Millau. L'environnement naturel et la présence d'arbres le long du ruisseau favorisent en partie leur intégration, tandis que la topographie limite leurs possibilités d'extension. Les aménagements connexes à la RD992 (les avenues de Saint-Affrique, Jean-Monnet et des Comtes d'Armagnac) sont de qualité. Juste au-delà du pont submersible qui franchit le Tarn et relie Creissels à Millau, les bennes et infrastructures de la déchèterie, mais aussi la zone de dépôts et la centrale à béton, entachent le paysage. Cet ensemble constitue un point noir, tout comme, entre les deux ronds-points, le terrain où sont amoncelées des ferrailles.

Autres sites dégradés ou peu valorisés : les abords du boulevard Millavois Jean-Gabriac (la contre-allée, une zone de délaissé...) en rive droite et la grande bâtisse désaffectée route de Creissels en rive gauche.

La rue de Peyre, près de la zone d'activités de l'avenue de l'Europe à Millau, constitue une autre entrée de ville de Millau, dans un méandre du Tarn. Si elle est fréquentée par les touristes, l'image donnée par ses abords est peu valorisante.

Dans la traversée millavoise du Tarn, la Ville poursuit ses aménagements, renouant avec sa rivière : parc de loisirs de la Maladrerie et son stade d'eaux vives, passerelle piétonne, promenade du quai Sully-Chaliès, plage et berge du Gour de Bades, promenade de la Confluence, passerelle flottante amovible en été... Ces équipements agrémentent les berges et le cadre de vie des habitants.

En amont du pont de Cureplat, la rive gauche du Tarn et les berges de la Dourbie accueillent des hébergements de plein air : une dizaine de campings s'y succèdent, dissimulés par les nombreux arbres et la ripisylve. En matière de mobilités douces et actives, le secteur est desservi par des pistes cyclables, avenue de Millau-Plage et avenue de l'Aigoual.

Des zones de baignade, des aires d'envol et d'atterrissage de parapentes, des voies d'escalade, un espace Trail, des circuits de randonnée multipratiques (pédestre, VTT, Gravel...) font de Millau et de son bassin de vie la capitale des sports outdoor.

Prestataires touristiques, les Bateliers du Viaduc invitent à découvrir, sur des barques à fond plat, un segment du Tarn entre le débarcadère de Creissels et le village troglodytique de Peyre, avec passage sous le majestueux Viaduc de Millau.



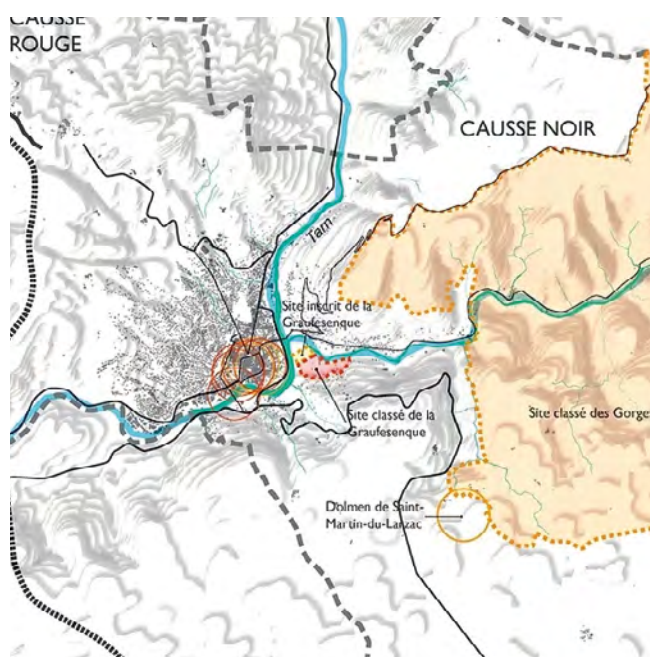
LA RÉPONSE DE LA COMMUNE DE MILLAU AU QUESTIONNAIRE MET L'ACCENT SUR SON ENGAGEMENT DANS :

- ◆ la poursuite de la création de jardins partagés proches du centre-ville
- ◆ La replantation d'alignements d'arbres sur la RD809 et le boulevard longeant le Tarn, en lien avec la piste cyclable.

❖ 3.4.2 SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE ET LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Voici quelques années que la Ville de Millau a amorcé la conversion de sa ZPPAUP non approuvée (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) en Site patrimonial remarquable (SPR), celui-ci se substituant désormais aux AVAP, ZPPAUP et secteurs sauvegardés. Le dossier est en cours.

La Ville de Millau et la Communauté de communes Millau Grands Causses se sont projetées dans une démarche de labellisation « Ville et Pays d'art et d'histoire ». Le label est attribué aux territoires animant et valorisant leur patrimoine et contribuant à la qualité de leur architecture et de leur cadre de vie. Le projet culturel des Villes et Pays d'art et d'histoire ne se restreint pas au patrimoine bâti, mais s'étend au patrimoine naturel et paysager ainsi qu'aux savoir-faire ; aussi le Plan paysage de la Vallée verte pourra-t-il opportunément nourrir cette démarche.



Extrait du dossier de l'Agence d'architecture Laurent Gouyou Beauchamps

❖ 3.4.3 VARIÉTÉ DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

De l'oppidum de la Granède, berceau originel de la cité sur les contreforts du Larzac, au Viaduc de Millau, prouesse technologique de ce XXI^e siècle, Millau possède un patrimoine historique et architectural d'une grande diversité. La tour carrée des rois d'Aragon et les deux arches restantes d'un pont qui en comptait dix-sept sont des témoignages de l'époque médiévale (XII^e siècle).

Les hôtels de Tauriac et Sambucy-de-Myers, le château de Sambucy et le lavoir sont des édifices de l'Ancien Régime, période pendant laquelle Millau fut un bastion protestant. Les friches mégissières et gantières rappellent l'âge d'or des cuirs et peaux au XIX^e siècle et jusqu'au milieu du XX^e siècle, dont quelques ateliers, manufactures et usines perpétuent l'héritage.

Sur le site de Saint-Estève, en rive gauche du Tarn, ont été répertoriées des structures funéraires de l'âge du Bronze. Une occupation antique y est également attestée entre le I^{er} et le V^e siècles, sous forme d'habitations et d'un quartier artisanal. Il s'agissait d'un lieu de production d'un dérivé local de sigillée paléochrétienne.

Le site archéologique gallo-romain est le vestige majeur de l'Antiquité dans les Grands Causses. C'est au I^{er} siècle ap. J.-C. que la présence de l'eau (confluence du Tarn et de la Dourbie), la qualité des argiles et les forêts de pins (pour la cuisson des céramiques) ont favorisé l'implantation du plus grand site de production de vaisselle sigillée rouge exportée dans tout l'Empire romain. Jusqu'à 600 potiers y ont été recensés. Antérieurement à cet établissement industriel, le site a pu constituer un sanctuaire pour la vénération des divinités des sources.

À Creissels, le site de Saint-Martin-de-Pris abrite une ancienne nécropole médiévale d'une cinquantaine de sépultures, dont nombre de sarcophages. Des contrepoids de pressoir y ont été mis au jour, probablement liés au travail du fer comme le suggèrent par endroits de nombreuses scories. L'exploitation semble remonter à une occupation gallo-romaine du site, aux II^e et III^e siècles de notre ère, près du ruisseau Saint-Martin. Sur le plateau de France, ont été découvertes plusieurs cavités renfermant des ossements du Néolithique, mais aussi trois sépultures du VII^e siècle de notre ère. La grotte du Boundoulaou a servi de tombes sépulcrales. Près d'une pile du Viaduc, a été retrouvé du mobilier chasséen et du groupe des Treilles (fin du Néolithique).

SYNTHÈSE ET ENJEUX : LE BASSIN MILLAVOIS

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Un écrin naturel (corniches) englobant la périphérie de l'agglomération ◆ Les quais et les berges du Tarn offrant un espace aménagé de grande qualité ◆ Le site de la Maladrerie proposant de multiples activités ◆ Une culture des jardins ouvriers toujours présents ◆ Un patrimoine archéologique riche mis en valeur à la Graufesenque 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une zone d'activité en berge du Tarn impactante et constituant une des entrées de ville ◆ Des abords du pont submersible peu qualitatifs

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Reprendre et faire aboutir le dossier de SPR de Millau ◆ Faire le lien avec la labellisation «Ville et Pays d'art et d'histoire» de Millau et de la Communauté de communes en matière de patrimoines naturel et paysager, architectural, et de savoir-faire 	

ENJEUX EN MATIÈRE DE GRAND PAYSAGE	ENJEUX EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'INFRASTRUCTURES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Reconquérir les friches au-dessus de Creissels 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuivre les aménagements qui relient la ville à la rivière ◆ Poursuivre les aménagements qualitatifs des entrées de ville par la RD992 (Creissels) et l'avenue Jean Monnet (Millau) : piste cyclable, plantations, muret pierre... Traiter les abords de la rue de Peyre (entrée ouest à Millau) ◆ Requalifier les ZA de et leurs abords (plantations, délaissé et la contre-allée du boulevard Jean Gabriac, bâtiments désaffectés, route de Creissels, en aval du Pont Lerouge, abords du pont submersible, de l'accès à la déchèterie et la zone de dépôt, la parcelle où sont stockées des ferrailles à proximité du rond-point de Raujolles) ◆ Poursuivre la politique de la Ville de Millau sur les jardins familiaux

3.5

LA VALLÉE DE PEYRE AU VIALA-DU-TARN



STRUCTURATION DU PAYSAGE, OCCUPATION DU SOL, URBANISATION ET PATRIMOINE BÂTI

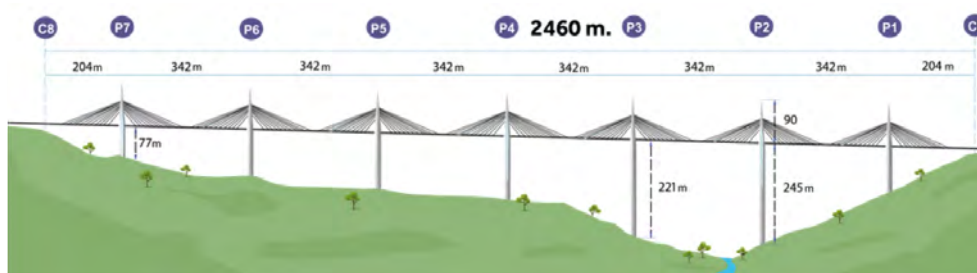


❖ 3.5.1 LE VIADUC DE MILLAU, 343 M AU-DESSUS DU TARN

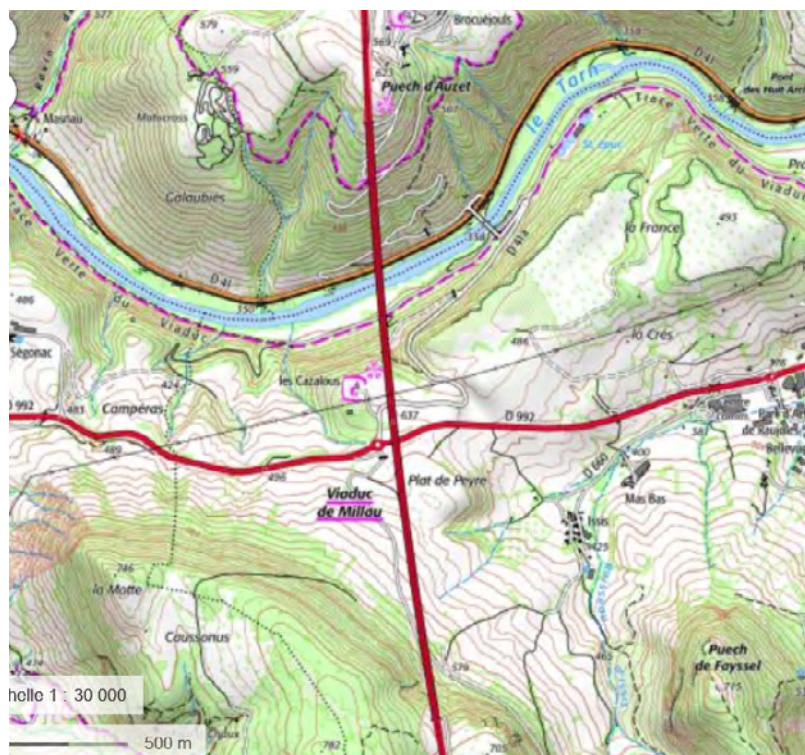
Le Viaduc de Millau, l'un des plus hauts ponts du monde (343 m), relie le Causse Rouge au Causse du Larzac en enjambant la vallée du Tarn sur 2,46 km. Cet ouvrage à haubans a été mis en service en décembre 2004 et, avec lui, l'ensemble du contournement de Millau par l'autoroute A75. Malgré ses dimensions exceptionnelles, le Viaduc de Millau n'écrase pas le paysage mais s'y insère en douceur. Ses sept piles se répartissent bien dans la vallée (la plus haute d'entre elles se trouve sur la rive droite du Tarn) et il faut un point de vue éloigné (depuis les contreforts du Larzac ou le Causse Noir) ou en surplomb (Larzac-ouest) pour les contempler toutes ensemble, dans l'écrin du paysage. La RD992 entre Creissels et Saint-Georges-de-Luzençon passe sous le Viaduc et offre une possibilité originale de le découvrir en perspective. Les abords de cette route à connotation naturelle permettent de le mettre en valeur.

Immédiatement au nord du Viaduc, l'aire de repos de Brocuéjols propose de le contempler à hauteur de tablier, selon un angle de vision qui permet de constater la courbure de l'ouvrage.

Depuis la RD41 (route de Peyre), l'aperçu est radicalement différent. Le relief bosselé du fond de la vallée, les versants abrupts et resserrés, ne permettent qu'une vision partielle et de proximité du Viaduc. Celui-ci peut néanmoins être observé - et photographié - depuis le village de Peyre, avec la rivière Tarn au premier plan. Comme évoqué supra, les Bateliers du Viaduc invitent à apprécier les proportions de l'ouvrage depuis la rivière, entre les piles P2 et P3.



Dessiné par l'architecte britannique Norman Foster, le Viaduc de Millau est salué comme un ouvrage architectural majeur du XXI^e siècle. En 2012, un projet de classement au patrimoine mondial de l'Unesco, conjointement avec le viaduc ferroviaire de Garabit (Cantal), a été lancé par une association baptisée « Garabit-Millau, les viaducs de l'extrême ».



❖ 3.5.2 PEYRE, COMPRÉGNAC, CANDAS, LES CONFLUENCES DU CERNON ET DE LA MUZE

Changement de typologie, là encore, pour la vallée du Tarn sur ce tronçon. Elle se montre plus encaissée et plus étroite, avec des versants abrupts côté Causse Rouge (rive droite). Ceux-ci sont maigres, avec une roche affleurante et érodée, en forme de paliers. Ils sont entaillés par des ravins de même profil. Parfois, une forêt décharnée de chênes est parvenue à s'installer. Ailleurs, les coteaux arides prédominent. Sur les pentes moins fortes, de petites parcelles, retenues par un mur de soutènement, s'enfrichent ou connaissent une nouvelle vie grâce à la trufficulture.

Dans les méandres du Tarn, des zones d'éboulis présentent des pentes plus douces, aux sols rocailleux mais profonds. L'homme s'y est implanté en bâtissant les villages de Combrégnac et de Candas (commune de Montjaux). Leur typologie est identique : une route départementale en traverse de village ; une partie inférieure descendant en pente douce jusqu'au Tarn, plus ou moins inondable, avec des potagers, prairies et cultures ; une partie supérieure découpée en parcelles qui s'étagent au gré de la pente et, parfois, ont fait l'objet d'aménagements en terrasses encore assez bien entretenus. Ces écarts offrent à Combrégnac et à Candas des premiers et arrières plans de qualité. Le patrimoine bâti ancien, lui aussi qualitatif, bénéficie d'une bonne réhabilitation.

En périphérie de deux villages, des maisons individuelles avec terrain attenant mitent le paysage aux abords de la route départementale 41, s'élevant parfois au milieu de parcelles de vignes.



Vue aérienne de Combrégnac

En amont de Comprégnac, le village de Peyre s'accroche aux flancs du Causse Rouge, face à un méandre du Tarn. Labellisé Plus beau village de France, ce site inscrit est bâti contre une corniche de tuf percée de grottes. Bordant ses calades en escaliers, plusieurs maisons, dont l'église, sont troglodytiques. Malgré de récents aménagements pour l'accueil des touristes, les stationnements sont encore insuffisants lors des pics de fréquentation. Les extensions urbaines de Peyre ne sont pas en covisibilité avec le bourg historique. Une partie du village est implantée sur et en retrait de la terrasse de tuf, dans le vallon de Théronnels, où la culture de la truffe s'épanouit dans de belles parcelles bénéficiant d'un bon entretien.

Notons toutefois quelques ombres au tableau paysager, entre Peyre et Comprégnac : une ligne électrique moyenne tension au bord de la RD41 avec plusieurs poteaux béton, de petites parcelles rectangulaires plantées de conifères, ainsi qu'un bâtiment industriel.



Vue aérienne de Candas

Outre la belle vue que le village de Peyre offre sur une partie de Millau, il est possible d'apercevoir furtivement, depuis la RD41, la butte témoin de Luzençon. Cette butte se coiffe de quelques maisons, d'une chapelle et d'un château en ruines. L'ensemble forme un hameau de caractère, inscrit au titre des sites. Autrefois, les coteaux de la butte étaient recouverts de vignes et de fruitiers, dont des amandiers que les habitants, en 1850, protégeaient du gel en édifiant des murailles. Leur production fut abondante entre 1898 et 1926.

Le plateau intermédiaire, ou avant-causse, qui se déploie entre la rivière et le Causse du Larzac a muté vers l'élevage, avec des fermes isolées (Craissaguet, Craissac, Ebrias, Cabanous...) qui exploitent parfois les glacis en rive gauche du Tarn. De nouvelles cultures apparaissent toutefois à Ebrias : fruitiers, petits fruits, vignes.

Ce plateau est creusé par un affluent du Tarn, le Cernon, qui traverse le bourg de Saint-Georges-de-Luzençon. En aval, la plaine alluviale accueille une zone d'activités partiellement en zone inondable, dont la dernière crue de novembre 2014 a endommagé un important bâtiment industriel désormais en friche et qui, aussi peu visible soit-il, constitue un point noir paysager.

Dans la vallée, entre plusieurs bancs de galets, le Tarn laisse parfois une place à de petites plaines alluviales couvertes de prairies ou de cultures, où s'est formée une ripisylve et où des embâcles et bois morts ont été déposés lors d'une crue.

À hauteur de Candas, la culture trufficole s'éclipse au profit de la vigne. À la confluence du Tarn et de la Muze et sur les vallons adjacents, un petit vignoble s'étale sur les coteaux les moins pentus et plutôt exposés à l'est. Les anciennes chapelles de Saint-Martin et Roquegel parachèvent le décor. D'anciennes maisons de vigne longent la route, dont plusieurs ont été réhabilitées en habitations. Elles s'inscrivent dans un environnement soigné avec, ponctuellement, des parcelles remises en culture.



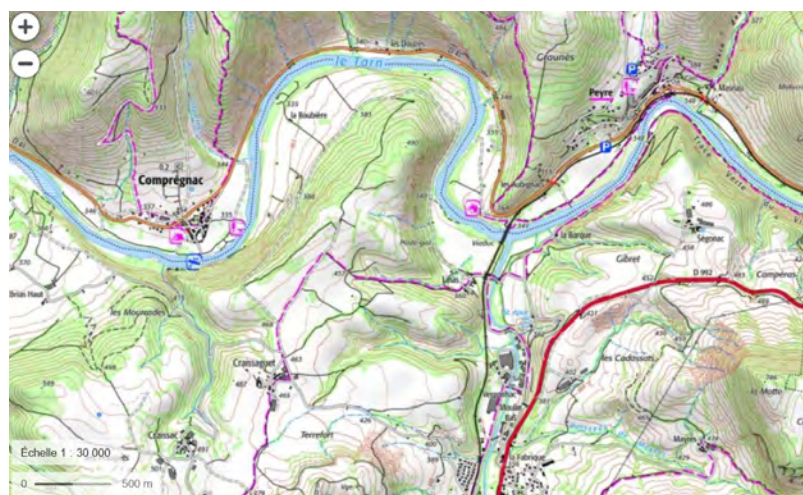
Jeune plantation de vignes sur terrasses remises en état

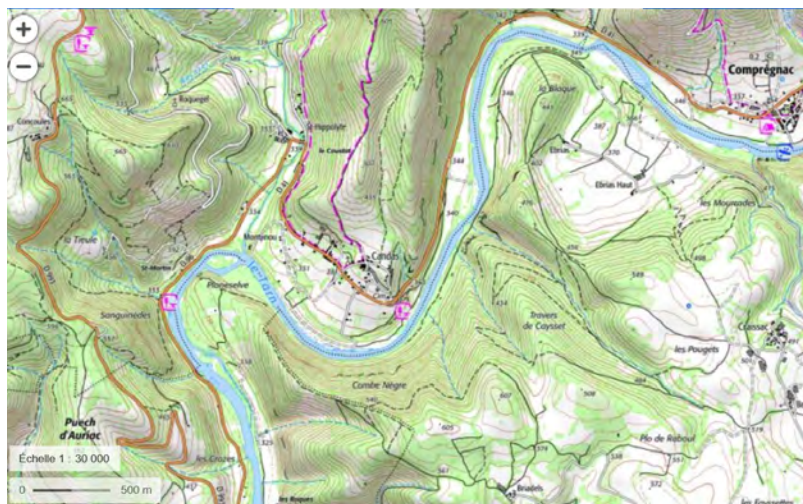
Un bel ensemble de cultures viticoles, avec petites terrasses et maisons de vigne, peut s'observer sur un coteau en pente douce, au bord de la D993 juste en amont de Saint-Rome-de-Tarn.

En bordure du Tarn, des espaces, plus ou moins étendus, ont été aménagés en plage, aire de jeux ou de pique-nique à Comprégnac, Candas, Saint-Martin. Pour certains de ces espaces, une requalification et une gestion des accès (parfois privés) comme du stationnement apparaît souhaitable.



Petite bâtisse agricole en bord de route





LES RÉPONSES DES COMMUNES AU QUESTIONNAIRE METTENT EN LUMIÈRE LA NÉCESSITÉ DE :

- ◆ Cantonner les zones d'enrichissement
- ◆ Requalifier l'aire de loisirs des Pyramides à Combrégnac et assurer accès et stationnement
- ◆ Valoriser et aménager le village de Candas (espaces publics, circulations...)
- ◆ Gérer le phénomène de « cabanisation » (yourtes, dômes, camions aménagés)
- ◆ Réhabiliter la friche industrielle de Lactalis au parc d'activités de Vergonhac (Saint-Georges-de-Luzençon).

❖ 3.5.3 SAINT-ROME-DE-TARN ET LA NAUQ

Sur la partie la plus en aval de la zone d'étude, le changement d'ambiance n'est pas lié au paysage - le profil de la vallée et les coteaux sont identiques à ceux du tronçon précédent - mais au débit de la rivière. Ici, le Tarn se transforme en plan d'eau. La cause se trouve quelques kilomètres en aval : le barrage de Pinet engendre une remontée du niveau des eaux et un élargissement de la rivière jusqu'à Saint-Rome-de-Tarn, au seuil des Raspes.

Les communes de Saint-Rome-de-Tarn et du Viala-du-Tarn ont tiré parti de cette retenue en créant des bases nautiques et de loisirs (plages, embarcadères, embarcations diverses, pêche...), qui recueillent un réel succès en saison. Un projet d'aménagement de la base saint-romaine est en cours, tandis que celle de la Nauq au Viala-du-Tarn mériterait une requalification.

En plus de sa base nautique, Saint-Rome-de-Tarn ne manque pas d'attraits touristiques : la cascade des Baumes, formée par le ruisseau du Lévéjac qui se jette dans le Tarn, un petit dédale de jardins potagers avec canaux d'irrigation, un village d'une richesse architecturale insoupçonnée au premier abord - cœur fortifié, ancien prieuré médiéval, maisons Renaissance, demeures à tourelles avec caves, pont courbe du XIX^e siècle... Sans oublier les ruines du château d'Auriac, ancienne seigneurie implantée sur une butte en surplomb d'un méandre de la rivière.

La commune a engagé un important travail de valorisation de son patrimoine et de ses espaces, à travers des opérations « bourg centre », « cœur de village » et Site patrimonial remarquable.

Les coteaux des deux rives portent l'empreinte d'anciennes terrasses de cultures, les « faïsses », qui accueillent notamment de la vigne et des amandiers. Leurs murs de soutènement, en pierre sèche calcaire, dont l'important linéaire strie le paysage, sont restés en bon état. Au gré d'initiatives privées, les faïsses sont parfois remises en culture, entre autres avec des plantations de truffiers, ce qui contribue à la qualité paysagère.



Le vallon situé en amont de la Nauq est lui aussi réhabilité en zone de cultures (maraîchage et fruitiers), toutefois d'autres secteurs se ferment progressivement. En direction du Viala, de part et d'autre de la RD73, on observe de nombreuses maisons de vigne avec remise, dont certaines sont encore en bon état.

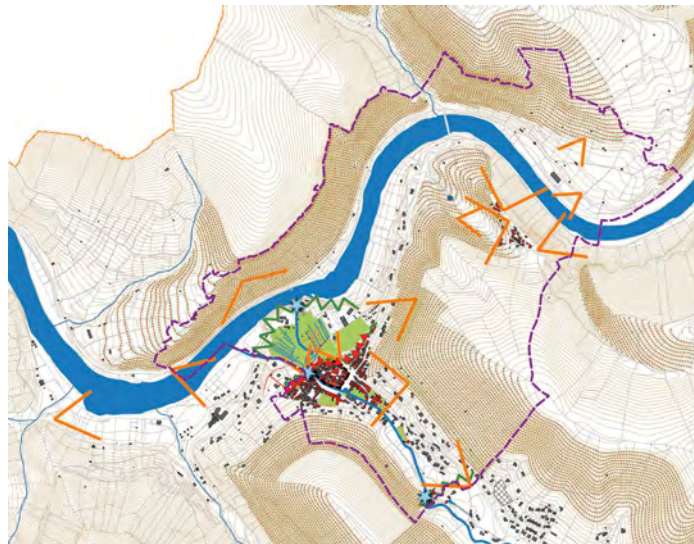
Quelques plantations de résineux couvrent plusieurs petites parcelles en haut des coteaux, dénaturant les versants par leur apparence rigide et leur couleur vert sombre. Ailleurs, la forêt de feuillus a pris le pas sur d'anciens secteurs cultivés.



❖ 3.5.4 VERS UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE À SAINT-ROME-DE-TARN

La commune de Saint-Rome-de-Tarn, avec l'appui d'un bureau spécialisé et l'accompagnement de la Drac, de l'ABF et du Parc naturel régional des Grands Causses, a déposé en 2022 un dossier pour la création d'un Site patrimonial remarquable (SPR), car le patrimoine bâti du bourg, médiéval et Renaissance en premier lieu, ne bénéficie d'aucune protection malgré l'intérêt public que peuvent représenter sa conservation et sa valorisation. L'étude réalisée dans ce cadre a mis en lumière la pertinence de ne pas restreindre le SPR au cœur historique du village mais d'intégrer les faubourgs, la mosaïque de jardins potagers, les terrasses de la rive opposée du Tarn, ainsi que des coteaux, pour une meilleure cohérence de l'ensemble.

SAINT-ROME-DE-TARN. EN VIOLET, LE PÉRIMÈTRE SPR PROPOSÉ
(document extrait du dossier Kargo et Even conseil)



❖ 3.5.5 « FAÏSSES », CASELLES ET PIGEONNIERS : UN PATRIMOINE VERNACULAIRE MAJEUR

Les **faïsses** sont un élément identitaire majeur de la vallée du Tarn, tant au plan paysager que patrimonial. Si l'aménagement des coteaux en terrasses de culture s'observe en plusieurs endroits de la vallée, c'est dans sa moitié aval que leur densité, favorisée par une lente dynamique végétale, reste forte. En amont, les coteaux autour de Verrières, dans la vallée du Lumansonesque, arborent également de nombreuses terrasses que la commune, avec le soutien de la Région et du Parc des Grands Causses, restaure et plante en les valorisant à travers un sentier de découverte.

Les terrasses et leurs murets de pierre sèches retenaient la terre sur ces sites de forte pente qui, sans cela, seraient restés difficilement exploitables. S'y logent parfois des petits abris, des maisons de vigne, des pigeonniers en pierre qui rehaussent la qualité de ces ensembles.

Les murs de soutènement s'appuient sur des strates calcaires qui servent de fondation et renforcent leur prégnance dans le paysage en soulignant parfaitement les courbes de niveaux. Les coteaux sont organisés et représentent un véritable motif paysager de la vallée du Tarn, ainsi qu'un patrimoine culturel et historique, en tant que témoins de la prospérité ancienne de la vallée et de ses villages.

Les faïsses tendent aujourd'hui à disparaître, victimes de l'abandon des cultures sur ces pentes aux sols maigres et desséchants, difficiles d'accès pour les machines, de l'effondrement des murs et de leur embroussaillage.



Les terrasses de Verrières replantées



Terrasses remises en culture face au bourg de Saint-Rome-de-Tarn



Anciennes terrasses sur les communes de Comprégnac et Saint-Rome-de-Tarn

Les caselles

« Capitelle » dans le Languedoc, « gariotte » dans le Quercy, « borie » en Provence, la caselle est un abri provisoire de plein air bâti sur le même principe, à partir de pierre sèche (sans mortier) provenant de l'épierrement des parcelles où elle est édifiée. De forme variée, la caselle est coiffée d'une voûte en encorbellement plus ou moins bien appareillée. Certaines de ces voûtes sont remarquables par leur dimension et leur régularité.

Il est difficile de dater précisément ces ouvrages. La majorité d'entre eux sont des refuges rudimentaires, incrustés dans des faïsses ou des clapas (tas d'épierrement), qui servaient de refuges pour les bergers face aux intempéries, mais d'autres sont d'imposantes constructions.

À Comprégnac se trouve une caselle monumentale qui a servi de bergerie, avec un étage.

La commune de Comprégnac et, plus largement, le Causse Rouge recèlent de nombreuses caselles. Ces constructions, du reste, parsèment l'ensemble des paysages agropastoraux du Parc des Grands Causses.



Caselle de Comprégnac, extérieur et intérieur



Les pigeonniers

Tantôt les pigeonniers sont partie intégrante de bâtisses (grenier, légère surélévation en façade), tantôt ils s'élèvent isolément sur les coteaux, telles des tours circulaires. Leur technique de construction est analogue à celle des caselles, avec une voûte en encorbellement recouverte de lauzes. Les pigeons y accèdent en partie haute. L'aire d'envol est souvent encadrée par un ouvrage maçonné ou un crépi fin qui limite l'intrusion des prédateurs. L'intérieur est aménagé avec des boulines (niches) creusés dans l'épaisseur du mur. La chair des pigeons améliorait l'alimentation des habitants et leurs déjections étaient récupérées comme engrais pour les cultures.

Si l'on recense plus de 200 pigeonniers en sud-Aveyron, la vallée, à elle seule, recèle de très beaux exemplaires qui agrémentent ses coteaux, au Viala-du-Tarn, à Saint-Rome-de-Tarn, à Comprégnac, mais encore à Aguessac, Compeyre, Verrières, au Rozier...



Intérieur du pigeonnier de Comprégnac (extrait de l'ouvrage des Adralhans « Colombiers - Pigeonniers »)

❖ 3.5.6 UNE CURIOSITÉ PALÉONTOLOGIQUE : LES EMPREINTES DE DINOSAURES

Près de Thérondels, à Peyre, des empreintes de dinosaures tridactyles ont été découvertes. Longues de 40 à 50 cm, larges de 30 à 40 cm, elles proviennent d'une ichnoespèce appelée Eubronte Giganteus. Ce carnivore évoluait dans la région il y a 200 millions d'années, comme l'atteste le calcaire de l'Hettangien où sont moulées les empreintes.

Des empreintes comparables ont été trouvées au-dessus de Comprégnac ainsi qu'à Montjoux au lieu-dit Montginisty.

❖ 3.5.7 ROUTES DÉPARTEMENTALES : L'ENJEU DE LA SÉCURISATION

Deux routes départementales, les RD41 et 96, longent la rivière, offrant une découverte de la vallée, même si certains points de vue mériteraient d'être valorisés. Ces axes, très fréquentés, sont d'autant plus dangereux que leur largeur est faible. De rares portions ont été élargies mais encore insuffisamment pour sécuriser les cyclistes.

Quelques murets en pierre protègent les usagers et contribuent à la qualité paysagère des abords de ces routes. Des foyers d'ailanthe, encore rares, sont à éradiquer au plus tôt, avant que la prolifération de cette espèce invasive devienne hors de contrôle.

Les traversées de Comprégnac et Candas mériteraient une requalification (du type « départementale en traverse ») afin d'aménager des espaces connexes à la route.

Enfin, la ligne électrique moyenne tension, parallèle à la route, constitue parfois une nuisance visuelle, par exemple au hameau des Douze ou dans des cônes de vue.

SYNTHÈSE ET ENJEUX : LA VALLÉE ENTRE PEYRE ET SAINT-ROME-DE-TARN

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une vallée avec moins de pression et plus naturelle ◆ Des vignobles encore présents et dynamiques (secteur église Saint-Martin/la Muze) ◆ Des cœurs de village de qualité avec des écrans naturels à entretenir ◆ La proximité de la rivière pour les villages 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développement urbain récent à Comprégnac et Candas désordonné ◆ Imbrication des nouvelles habitations dans les parcelles de vigne

ENJEUX EN MATIÈRE DE GRAND PAYSAGE	ENJEUX EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'INFRASTRUCTURES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Cantonner les secteurs en cours d'enrichissement ◆ Favoriser les plantations de truffiers qui valorisent les coteaux et limitent l'enrichissement ◆ Valoriser les anciennes terrasses les plus fertiles, en priorité aux abords des villages et hameaux ◆ S'interroger sur la replantation des plantations de conifères de petites parcelles ◆ Favoriser la plantation de nouvelles parcelles de vigne (rive gauche du Tarn, ex : Ebrias, ou à la confluence de la Muze) ◆ Favoriser le maraîchage en bordure du Tarn 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Valoriser les espaces publics, aménager les villages et leurs abords (Comprégnac, Candas) et les liaisons vers le Tan ◆ Améliorer et organiser qualitativement les espaces des zones pavillonnaires ◆ Gérer le phénomène de « cabanisation » à Montjoux ◆ Réhabiliter et requalifier le garage communal de Comprégnac ◆ Résorber les friches industrielles de Vergonhac (usine fromagère) et de Saint-Rome de Tarn (usine blocs béton) ◆ Soigner les abords des RD (lignes MT et téléphoniques, entrées des villages et habitats isolés, équipements connexes...)
ENJEUX EN MATIÈRE DE PATRIMOINE BÂTI	ENJEUX EN MATIÈRE DE TOURISME ET D'INFRASTRUCTURES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Garantir les valeurs du SPR de Saint-Rome de Tarn tant dans l'enceinte du bourg qu'en périphérie (faïsses) ◆ Réhabiliter les secteurs de terrasses autour des villages (à l'image de Verrières) ◆ Réhabiliter certaines maisons de vigne ◆ S'interroger sur le devenir des caselles 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Requalifier certains équipements (zone de loisirs) et gérer leurs accès (la Nauq...) ◆ Solutionner l'accès à la base de loisirs et/ou créer un parking en bordure de la RD à Comprégnac) ◆ Accompagner la gestion du tourisme et du stationnement à Peyre

3.6

CE QUI FAIT TACHE DANS LE PAYSAGE



La description des trois sous-unités que sont la vallée du Rozier à Aguessac, le bassin de Millau-Creissels, Saint-Rome-de-Tarn et La Nauq, dessine un paysage de qualité, d'une grande diversité de structures et d'éléments paysagers, marqué par la forte présence d'une nature ressourçante emblématisée par les corniches des causses et la rivière Tarn. À une échelle plus fine, les villages et les aménagements sont soignés. L'environnement végétal favorise l'intégration paysagère des infrastructures, dont celles du tourisme. Quelques éléments le long des routes départementales, par exemple les réseaux aériens et les micro-carrières dans les zones d'éboulis, dégradent le paysage de manière ponctuelle.

Le diagnostic de terrain et le retour des enquêtes communales ont permis de repérer les points noirs paysagers les plus impactants, décrits ci-après.

❖ 3.6.1 LES FRICHES ET BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS

D'amont en aval :

- ◆ Près de Saint-Hilarin à Rivière-sur-Tarn, un village vacances totalement abandonné couvre une superficie importante. De par sa situation en contrebas de la route et dans la bande boisée du Tarn, son impact visuel est faible. Il mériterait d'être réhabilité, d'autant que ses équipements sont encore en état. À proximité, un autre bâtiment, lié à l'activité d'extraction du sable dans le lit du Tarn, est à l'abandon.
- ◆ À Pailhas (entrée sud-ouest), plusieurs bâtiments, quoiqu'en bon état, sont désaffectés. Leur environnement délaissé est peu qualitatif pour l'entrée du hameau.
- ◆ À Aguessac, le secteur de la sous-station et quelques infrastructures ferroviaires ont été plus ou moins requalifiés, mais des espaces nécessiteraient réhabilitation et végétalisation.
- ◆ À Creissels, près du parc d'activités Raujolle-Saint-Martin en bordure de la D992, une parcelle regorge de matériel à l'abandon, souvent en fer. Même si ce lot se trouve à l'intérieur de la zone d'activités, son aspect ne renvoie pas une image positive.
- ◆ À Saint-Georges-de-Luzençon, comme évoqué supra, à l'extrémité nord de la zone d'activités de Vergonhac, une fromagerie industrielle en zone inondable a été délaissée après la crue du Cernon de novembre 2014. Si l'ensemble formé par les bâtiments, infrastructures et parkings est peu visible en raison de l'encaissement du vallon, la réhabilitation du site serait nécessaire.
- ◆ À Saint-Rome-de-Tarn, sur la rive opposée au hameau d'Auriac, une ancienne usine de fabrication de blocs béton désaffectée se compose d'un grand bâtiment et d'une plateforme logistique. Quelques essences pionnières ont pu s'y implanter et la friche industrielle est peu visible depuis la route départementale car en contrebas. Il n'empêche qu'elle peut s'apercevoir depuis plusieurs points de vue dominants sur la vallée.

❖ 3.6.2 LES FRICHES ET BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS

Les campings et leurs infrastructures sont bien intégrés dans l'environnement végétal. En rive gauche comme en rive droite, ils sont peu perceptibles.

En revanche, hors saison touristique, les habitations légères de loisirs (HLL) doivent être stockées en retrait de la zone inondable du Tarn. Aussi, les mobil-homes sont ramenés le long de la route départementale et leur juxtaposition revêt un impact visuel. La problématique de leur intégration paysagère est accentuée par l'absence d'espaces suffisants pour les entreposer.

❖ 3.6.3 L'HABITAT INSALUBRE EN CŒUR DE VILLAGES

Les réponses des communes au questionnaire mettent en évidence, pour la rubrique « points noirs paysagers », une problématique récurrente sur les villages de La Cresse, Creissels, Peyre (et, hors zone d'étude, au hameau de Roquetaillade dans la vallée de la Muze). Dans leurs centres anciens, des maisons et bâtisses à l'abandon, d'état vétuste, entachent l'espace public et la physionomie des villages malgré la qualité d'ensemble de ceux-ci. Les bâtisses insalubres pourraient être réhabilitées en logements locatifs, faire l'objet d'un remaniement parcellaire, d'un curetage ou, par exemple à Peyre, être converties en atelier artisanal pour le tourisme.

Face au manque de logements locatifs à l'année et à la réduction des zones constructibles, la réhabilitation de ces bâtisses serait une solution bienvenue pour l'habitat et, simultanément, pour la valorisation du patrimoine architectural des villages.

❖ 3.6.4 L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE, LES ENSEIGNES ET PRÉ-ENSEIGNES

La problématique de l’affichage publicitaire illégal, l’une des causes majeures de pollution visuelle des paysages, est absente en vallée du Tarn.

À cela, une explication : l’opération Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses a donné lieu à une action d’harmonisation des enseignes et pré-enseignes touristiques. Le résultat en est hautement qualitatif.

En aval, l’État a mené, au cours des dernières années, des « campagnes de nettoyage » en procédant à la suppression des panneaux publicitaires illégaux. Soucieuses d’éviter que ces supports ne réapparaissent, les communautés de communes du sud-Aveyron, accompagnées par le Parc des Grands Causses, ont mis en place une signalisation d’information locale adaptée et harmonisée.

RD907 à Mostuéjols en 2011 et en 2022 : mise en œuvre d’une SIL par la Communauté de communes Millau Grands Causses (dossier de candidature OGS)



Signalétique démultipliée



Sécurisation et homogénéisation

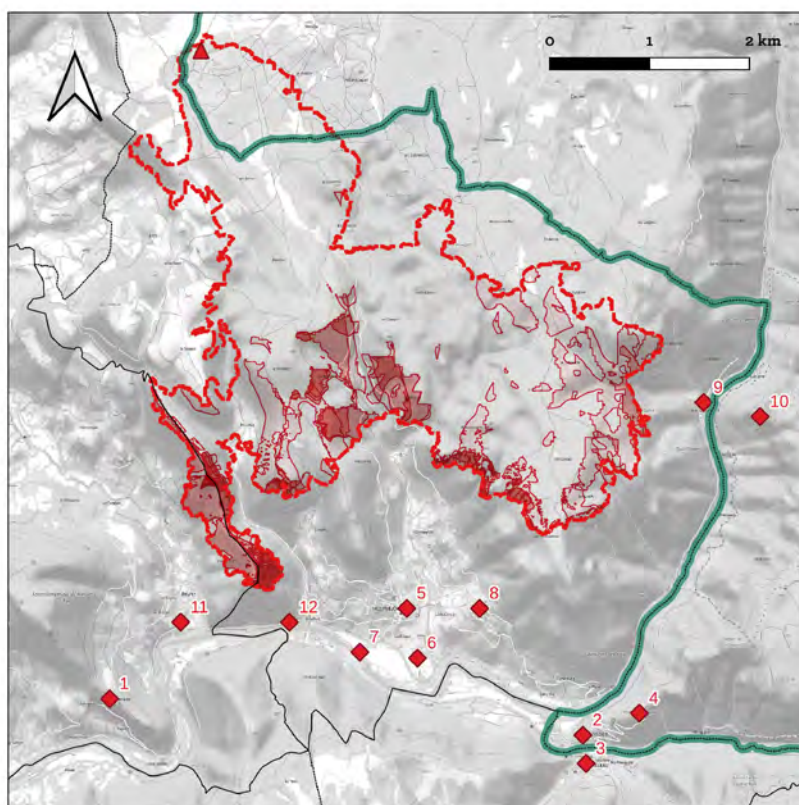
❖ 3.6.5 LES RAVAGES DES INCENDIES

Les incendies de 2022 dans la vallée de Comprégnac et sur le causse de Sauveterre à Mostuéjols, en détruisant la végétation et les forêts, ont fortement modifié les paysages sur ces secteurs. Si l’abattage de la végétation calcinée ou fragilisée a permis de limiter les impacts à court terme, la reconquête d’un environnement similaire à celui d’avant les sinistres ne peut se concevoir qu’à long terme. En outre, nombre d’arbres ne peuvent être enlevés sans une intervention volontaire des propriétaires forestiers ou de la collectivité concernés.

Aux lendemains de l’incendie de Mostuéjols, qui s’est propagé sur les coteaux des versants, des vallées adjacentes et sur le plateau, une analyse des visibilitées de la zone incendiée depuis des points très fréquentés a été effectuée. Elle conclut à un impact visuel relatif, le feu s’étant essentiellement produit sur le plateau. (Sur les secteurs considérés comme les plus visibles de la vallée, l’abattage des bois brûlés a été estimé à 3 300€/ha, sans export des bois.)



Impact de l’incendie de Mostuéjols dans le ravin des Arziols (J. Bussièrre, PNRGC)



Légende

 Enveloppe de l'incendie de Mostuéjols (août 2022, source : ONF DFCI)

▲ Départ de l'incendie

Points de vue (étude de covisibilité)

◆ Point de vue

Secteur visible depuis les points de vues (nb. de sites depuis laquelle la zone est visible)

- 0 - 1
- 1 - 2
- 2 - 4
- 4 - 6
- 6 - 9

id	nom
1	Terrasse château Peyrelade
2	Le Rozier
3	Belvédère Tour de Peyrelaud
4	sommet Rocher Capluc
5	Parking de Mostuéjols
6	D640 à Mostuéjols
7	Eglise Notre-Dame des Champs
8	Chapelle de Liaucous
9	Cirque de Saint-Marcellin - parking
10	Rocher de Cinglegros
11	Boyne - RD 907
12	La Grave - RD 907

SYNTHÈSE ET ENJEUX : POINTS NOIRS PAYSAGERS

ENJEUX EN MATIÈRE DE GRAND PAYSAGE	ENJEUX EN MATIÈRE D'URBANISME ET D'INFRASTRUCTURES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Éventuellement traiter les zones incendiées les plus visibles 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Requalifier les deux usines abandonnées (usine laitière à Saint-Georges-de-Luzençon ; usine de blocs béton à Saint-Rome-de-Tarn) ◆ Réhabiliter la zone autour de la sous-station à Aguessac ◆ Réhabiliter les maisons abandonnées dans le centre des villages ◆ Traiter les abords des RD (délaissés, réseaux aériens, excavations dans les éboulis)
ENJEUX EN MATIÈRE DE TOURISME	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réhabiliter le village vacances de Saint-Hilarin, l'équipement touristique à l'entrée de Pailhas ◆ Intégrer, hors saison, les équipements tel que les HLL, les canoës ◆ Traiter l'invasivité du plan d'eau de Saint-Rome de Tarn par les algues vertes 	

SYNTHÈSE : PAYSAGE, PATRIMOINE BÂTI

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une grande diversité paysagère liée aux reliefs et aux différentes cultures à connotation naturelle, plutôt préservés, qui jouent le rôle d'écran paysager ◆ Le bon équilibre dans l'occupation du sol (urbanisme/ agriculture/espaces naturels) ◆ La présence de l'arboriculture et de la viticulture, mais aussi du maraîchage et des jardins familiaux ◆ Une multiplication des exploitations en agriculture bio ou en culture raisonnée favorisant la qualité de vie ◆ La présence de villages pittoresques bien entretenus, avec un patrimoine bâti parfois bien restauré et mis en valeur (dont les caves), accompagné de temps à autre d'une promenade sur les berges du Tarn ◆ Un cadre de vie agréable ◆ Un paysage attractif pour le tourisme avec des infrastructures bien intégrées dans la végétation, dont les préenseignes publicitaires réglementaires ◆ Deux routes départementales permettant de découvrir la vallée 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des terrains difficiles à travailler et à entretenir, dont les faïsses ◆ Un manque de lieux de rencontre, de services pour la qualité du cadre de vie, des berges du Tarn parfois désuètes ◆ Une urbanisation parfois désordonnée (extensions) ◆ Un manque de locations hors-saison pour les nouveaux habitants ◆ Un manque d'infrastructures pour les mobilités douces ◆ Un tourisme saisonnier avec des surfréquentations et certains équipements plus impactants l'hiver ◆ Un patrimoine bâti encore à valoriser et un riche patrimoine archéologique qui n'est pas mis en valeur ◆ Des abords de RD parfois délaissés (sites d'extraction d'éboulis impactants), des zones d'activités en berge du Tarn impactantes pour Millau
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mettre en œuvre une « biovallée » garante de paysage et de produits de qualité, notamment en soutenant l'arboriculture à travers des programmes (DEPHY...) ◆ Acquérir du foncier à travers des démarches structurantes (Vigifoncier, BSMV, SAFER...) ◆ Poursuivre le travail du PLUi sur le zonage et mettre en œuvre des OAP ◆ Poursuivre les travaux d'aménagement des espaces publics pour les communes et les démarches qualitatives (SPR, Ville et Pays d'art et d'histoire) ◆ Requalifier/compléter les bases de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une banalisation des cultures fruitières par des prairies ◆ Un enrichissement des parcelles et la fermeture des paysages ◆ Un changement climatique global (sécheresse, gel tardif) ayant un impact sur les cultures ◆ Un développement de l'urbanisation (à relativiser par rapport à l'objectif ZAN) ◆ Une pression et une rétention foncières ◆ Une baisse du niveau de la rivière Tarn
ENJEUX EN MATIÈRE DE GRAND PAYSAGE ET DE PAYSAGE AGRICOLE	ENJEUX EN MATIÈRE DE PAYSAGE URBAIN ET D'INFRASTRUCTURES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Valoriser l'entrée des Gorges du Tarn ◆ Maintenir la diversité des cultures, maintenir la vigne et les vergers, emblématiques de la vallée, voire imaginer de nouvelles essences ◆ Encourager la production de produits cultivés de qualité ◆ Maintenir et entretenir les structures paysagères (murs de soutènement, murets, haies...) ◆ Lutter contre l'enrichissement des coteaux et l'abandon des terrains les moins productifs (sécheresse), les moins accessibles (risque incendie, biodiversité), reconquérir les « faïsses », interroger la pertinence d'une replantation des micro-parcelles de pins noirs ◆ Lutter contre l'ailante, plante exotique envahissante 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Protéger les villages pittoresques et leur silhouette, lutter contre l'enrichissement des abords et rester vigilant vis-à-vis de l'étalement urbain ◆ Maintenir et accentuer la qualité des réaménagements urbains, la valorisation des espaces publics, des lieux fréquentés, afin de favoriser le vivre ensemble, la vitalité des villages, l'agrément du cadre de vie et les liaisons vers la rivière Tarn ◆ Favoriser l'habitat principal, la réhabilitation des centres anciens, la création de tiers-lieux (café, épicerie associative, espace de rencontre...) ◆ Développer les liaisons douces ◆ Requalifier les secteurs de ZAE en activité ou en désérence (Aguessac, Millau, Vergonhac à Saint-Georges-de-Luzençon, Vezels à Saint-Rome-de-Tarn) ◆ Soigner les abords des routes départementales, vitrines de la vallée (perspectives, réseaux aériens, délaissés, excavation dans les éboulis...)
ENJEUX EN MATIÈRE DE PATRIMOINE BÂTI ET ARCHÉOLOGIQUE	ENJEUX EN MATIÈRE DE PAYSAGE TOURISTIQUE
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Faire aboutir les démarches de classement (SPR, Ville et Pays d'art et d'histoire...) ◆ Réhabiliter les secteurs de terrasses (« faïsses ») autour des villages ◆ Sauvegarder et réhabiliter les bâtisses les plus emblématiques (maisons de vignes, caves, caselles...) ◆ Veiller, lors d'aménagements ou travaux y compris agricoles, à la richesse du patrimoine archéologique 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Surveiller l'impact du tourisme dans la vallée ◆ Mieux répartir les aménagements touristiques dans la vallée pour gérer les problèmes de surfréquentation ◆ Aménager qualitativement les sites de pratiques, gérer leurs accès : plages, berges, parkings ◆ Requalifier certains équipements (village de vacances de Saint-Hilarin) et végétaliser les campings

Chapitre

IV

L'AGRICULTURE ET SES ENJEUX



Sur une terre de tradition agropastorale comme le pays des Grands Causses, la vallée du Tarn se singularise par ses activités viticoles et arboricoles. Ses vignobles, ses vergers et le patrimoine vernaculaire (faïsses, murets de pierres sèches, villages de caves, maisons de vignes...) qui les accompagne sont des marqueurs importants du paysage des coteaux. Tant la viticulture que l'arboriculture de la Vallée verte sont confrontées aux enjeux de la transmission des exploitations, du maintien de leur activité pour la vitalité de l'économie locale et la lutte contre l'embroussaillage des milieux, de l'adoption de pratiques agroécologiques. L'arboriculture, de plus, doit faire face depuis quelques années à l'infestation de la Drosophila Suzukii, ravageur des cerisiers. La vigne, la cerise, la prune, la mirabelle et la truffe constituent de véritables ressources qu'il s'agit de valoriser dans une approche qualitative et circuits courts. Tout comme le maraîchage, l'arboriculture est aussi le vecteur d'un usage qui appartient au patrimoine populaire de la vallée : la production familiale ou la pluriactivité.



4.1

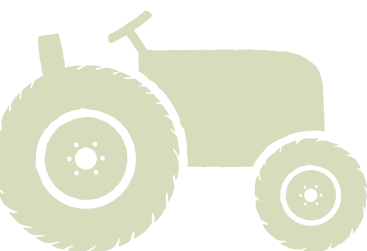
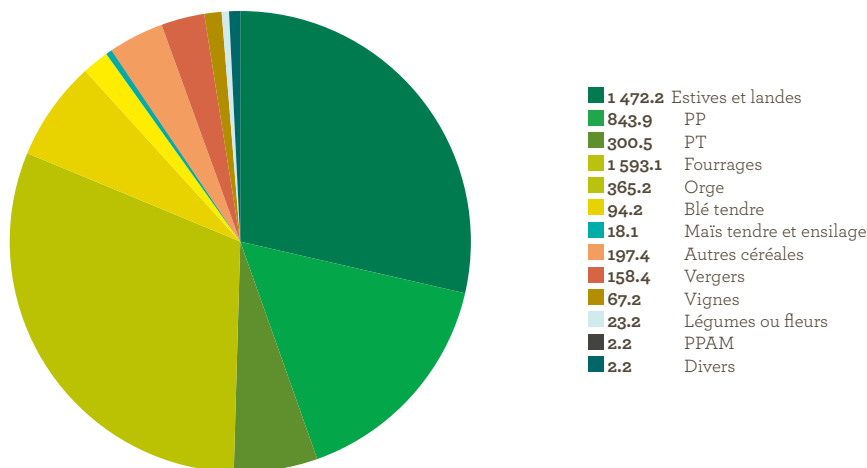
L'ÉCONOMIE AGRICOLE DE LA VALLÉE VERTE



❖ 4.1.1 DE LA VITICULTURE À L'ARBORICULTURE

L'agriculture est à la fois une activité traditionnelle emblématique et un pilier de l'économie en vallée du Tarn. La surface agricole utile (SAU) couvre 5 471 ha, soit 28% de la superficie du territoire. On recense plus de 13 exploitations en moyenne par commune (Agreste 2020), réparties entre trois pôles principaux : l'élevage, la viticulture et, véritable spécificité dans le paysage agricole du Parc des Grands Causses, l'arboriculture.

RÉPARTITION DE LA SAU TOTALE (EN HA)
SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE VERTE
(RPG 2020)



Comme à l'échelon national, la population agricole du bassin de vie est vieillissante : un exploitant sur deux est âgé de plus de 55 ans sur le Parc des Grands Causses et le nombre des exploitations en Aveyron a été divisé par trois depuis les années 1970.

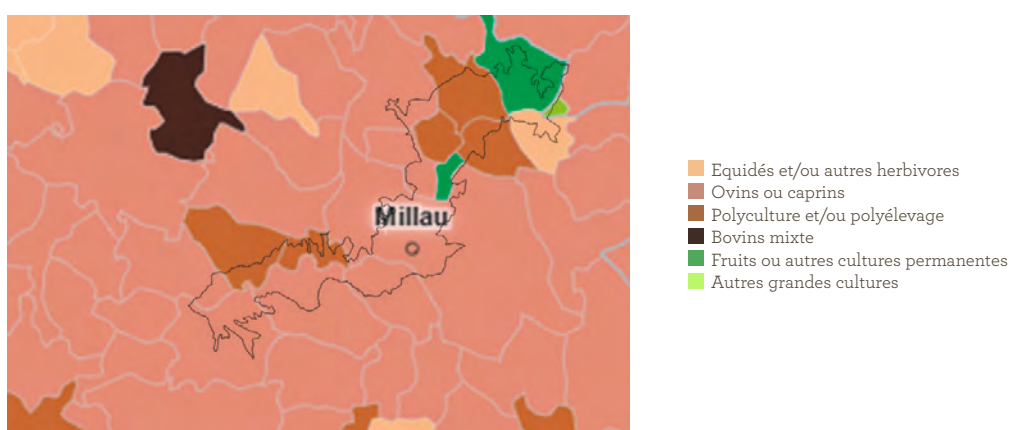
La filière ovins lait à valorisation fromagère (pour l'AOP Roquefort notamment) occupe une surface importante dans la vallée, fût-elle plus modeste que sur les causses. Un peu plus de 80% de la SAU est affectée aux seules prairies, landes et fourrages. L'élevage est l'activité agricole principale sur douze des seize communes de la zone d'étude. Le pastoralisme façonne certains paysages et préserve les milieux ouverts. Soulignons que si les vergers, la vigne et le maraîchage ne représentent que 5% de la SAU, ils marquent eux aussi fortement le paysage de la vallée.



Vue sur les prairies d'Ebrias (Saint-Georges-de-Luzençon), mai 2022

Sur les 12 produits sous SIQO (signes d'identification de la qualité et de l'origine) de la zone d'étude, 10 proviennent de l'élevage (INAO 2022) : 8 viandes (dont les IGP Agneau de l'Aveyron et Veau d'Aveyron et du Ségala), 2 fromages (Bleu des Causses et Roquefort). Les deux autres sont liées à la viticulture, aucune à l'arboriculture.

ORIENTATION TECHNO-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITATIONS PAR COMMUNE (AGRESTE 2020)



Les terrains dédiés à la trufficulture, situés sur des coteaux plutôt secs, sont absents du registre parcellaire graphique (RPG), car les trufficulteurs amateurs ne demandent pas d'aides européennes de la politique agricole commune (PAC).


Le maraîchage, pratiqué essentiellement le long de la rivière Tarn, couvre au cumul 23,2 ha.

❖ 4.1.2 DES ZONES EN FRICHE

Le recensement des surfaces agricoles ne prend pas en considération les zones de friche. Or une cinquantaine de secteurs en cours d'enfrichement ont pu être identifiés lors de la phase de diagnostic. Cela représente, au total, plus de 270 ha dans la vallée. Les parcelles en question sont soit isolées, soit regroupées, formant alors des surfaces importantes. Elles ont été identifiées par comparaison entre des vues aériennes actuelles et des photographies, également aériennes, de 1955. De plus, ces parcelles ne sont aujourd'hui pas déclarées à la PAC comme faisant l'objet d'une exploitation agricole. Hormis ces versants secs avec peu de terre, qui connaissent une dynamique naturelle très lente, d'autres secteurs, sur des pentes moyennes, gardent les vestiges d'anciennes cultures : terrasses, maisons de vigne, cabanes... Leur remise en culture, par endroits, pourrait être envisagée, sur le modèle des parcelles de vigne réimplantées dans des zones en friche ou antérieurement dédiées à l'élevage autour de l'église de Saint-Martin du Pinet (La Cresse) ou au-dessus de Comprégnac. Cette dynamique inclut la trufficulture qui, en développement ces dernières années, s'implante sur les coteaux, notamment à l'orée des Raspes.

ANALYSE DIACHRONIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE LA TRUFFICULTURE SUR LA COMMUNE DE SAINT-ROME-DE-TARN (EN RIVE DROITE DU TARN)



 Parcelle de trufficulture implantée entre les deux périodes
Source IGN

4.2

UNE VALLÉE VERTE ET RÉSOLUMENT BIO



21% de la surface agricole utile du territoire est en agriculture biologique (AB). C'est plus du double de la moyenne nationale. Il est intéressant d'observer que le vignoble est conduit à plus de 75% en agriculture biologique, tandis que les vergers ne le sont qu'à 7,4%. S'agissant du maraîchage, 46,6% de ses surfaces sont cultivées en bio. L'élevage, quant à lui, s'inscrit dans la moyenne avec une pointe à près de 47% pour les mélanges de céréales, contre seulement 9,4% pour les prairies temporaires.

PART DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VALLÉE VERTE
(RPG 2020)

GROUPE CULTURES	SAU TOTALE (ha)	SAU EN AB (ha)	PART AB (%)
Estives et landes	1472,2 (28,41%)	412,8 (37,75%)	28
Prairie permanente	843,9 (16,28%)	188,7 (17,26%)	22,4
Prairie temporaire	300,5 (5,80%)	28,2 (2,58%)	9,4
Fourrage	1593,1 (30,74%)	255,7 (23,38%)	16,1
Orge	365,2 (7,05%)	25,4 (2,32%)	7
Blé tendre	94,2 (1,82%)	11,9 (1,09%)	12,6
Maïs grain et ensilage	18,1 (0,35%)	0 (0%)	0
Autres céréales	197,4 (3,81%)	92,5 (8,46%)	46,9
Vergers	158,4 (3,06%)	11,7 (1,07%)	7,4
Vignes	67,2 (1,30%)	50,8 (4,65%)	75,6
Légumes ou fleurs	23,2 (0,45%)	10,8 (0,99%)	46,6
PPAM	2,2 (0,04%)	2,2 (0,20%)	100
Divers	47,1 (0,91%)	2,8 (0,26%)	5,9
TOTAL	5182,7	1093,5	21,1

4.3

LA ZAP, ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE DE LA VALLÉE DU TARN



Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, l'urbanisation a gagné du terrain sur l'agriculture autour des villages. Face à ce constat, le Parc naturel régional des Grands Causses a mis en place une Zone agricole protégée (ZAP) sur les 17 communes de la vallée du Tarn incluses dans le rayon de production de l'AOP Côtes de Millau. Cette ZAP s'étend sur plus de 1 450 ha et se traduit en servitude dans les documents d'urbanisme intercommunaux.



L'imbrication de l'habitat dans les coteaux viticoles et arboricoles



Permis de construire dans un verger à Boyne

Née d'une demande des vignerons locaux, la Zone agricole protégée est pleinement en phase avec l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN) fixé à l'horizon 2050. Elle vise à protéger le foncier agricole (vignes et vergers notamment) pour soutenir la pérennité des exploitations, préserver les traditions arboricoles et les caractéristiques paysagères de la vallée. De nombreux acteurs ont été associés à sa mise en place, tels que les vignerons et les arboriculteurs du Comptoir paysan au Mas de Compeyre.

4.4

ÉLÉMENTS DE PÉDOLOGIE : DES SOLS PLUTÔT CONTRAIGNANTS



Pour une meilleure connaissance des caractéristiques pédologiques de la vallée du Tarn, des prélèvements de sol ont été effectués. Dans un premier temps, cinq secteurs ont été déterminés, à l'aide des cartes géologiques (BRGM 2022) et de la cartographie des surfaces anciennement et actuellement cultivées. Cinq sondages ont été planifiés sur des sols aux caractéristiques différentes et représentatives de la diversité de la vallée : éboulis, alluvions fluviales, marnes, dolomies.



Prélèvement de sol, Mostuéjols, 30 juin 2022

Selon le résultat des prélèvements, les sols de la vallée sont alcalins (pH compris entre 7,3 à Saint-Hippolyte à Montjoux et 8,5 à Mostuéjols) et assez calcaires. Le rapport massique carbone sur azote (C/N), qui indique l'aptitude de décomposition de la matière organique dans le sol, se situe entre 8,5 et 13,8, soit une décomposition rapide. Les sols étudiés manquent d'ailleurs de matière organique et devront être amendés en cas de projets culturaux.

Les sols sont peu sensibles à la battance, certains même sont très argileux : tel est le cas de ceux étudiés à Solanes (Millau) sur éboulis et de celui de Mostuéjols sur marnes, qui présentent presque 50% d'argile. À l'inverse, le sol sur les alluvions récentes du Tarn à Rivière-sur-Tarn possède une texture sableuse. Les sols du sud de la vallée semblent plus proches de la neutralité et plus équilibrés : les prélèvements révèlent une texture argilo-sableuse à Saint-Hippolyte, dans les grès voisins de la Muze, et limono-argilo-sableuse au-dessus de Vezels à Saint-Rome-de-Tarn.

Les caractéristiques des sols sont relativement contraignantes et restreignent les potentialités agronomiques des parcelles. Néanmoins, des projets de maraîchage restent possibles et envisageables sur les alluvions au bord du Tarn ou dans les parcelles argilo-sableuses à pH neutre à Saint-Hippolyte. Les terrains calcaires, alcalins et argileux, sur les marnes et les éboulis, sont davantage adaptés aux vergers de cerisiers, d'amandiers, à la luzerne et aux vignobles, déjà présents et qui pourraient se développer via l'aide à l'installation.

Il ne faut pas négliger les contraintes topographiques et climatiques de la vallée. Les coteaux en pente ou en terrasses sont parfois trop difficilement mécanisables pour permettre une activité agricole et sont utilisés de préférence par les éleveurs comme parcours ovins. À l'approche des causses et sur certains coteaux comme à Saint-Rome-de-Tarn, des parcelles possèdent des sols superficiels. De plus, le climat sec et chaud en été, ainsi que la multiplication des sécheresses, compliquent d'autant plus les projets de cultures lorsque les parcelles ne sont pas irrigables. Sans compter les gels tardifs et l'humidité parfois importante à la mi-saison, au seuil des Raspes du Tarn.

4.5

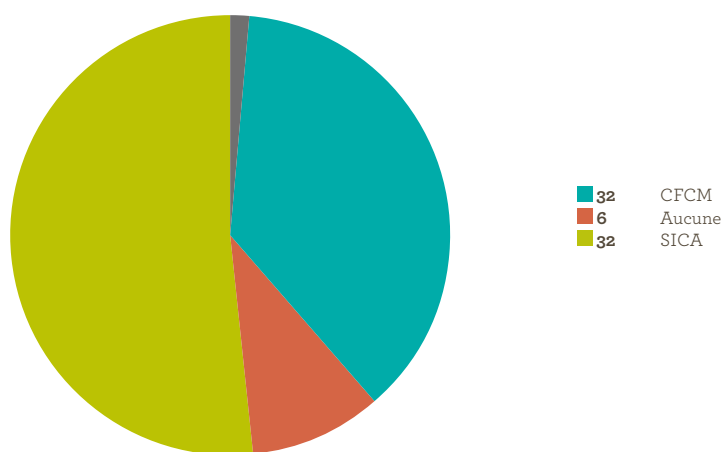
L'ARBORICULTURE NE COMPTE VRAIMENT PAS POUR DES PRUNES



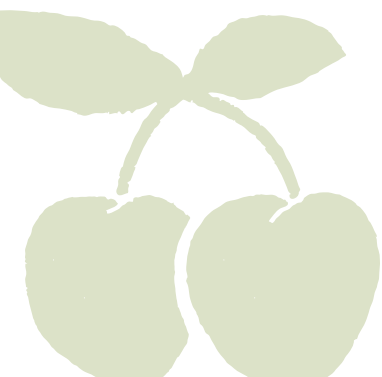
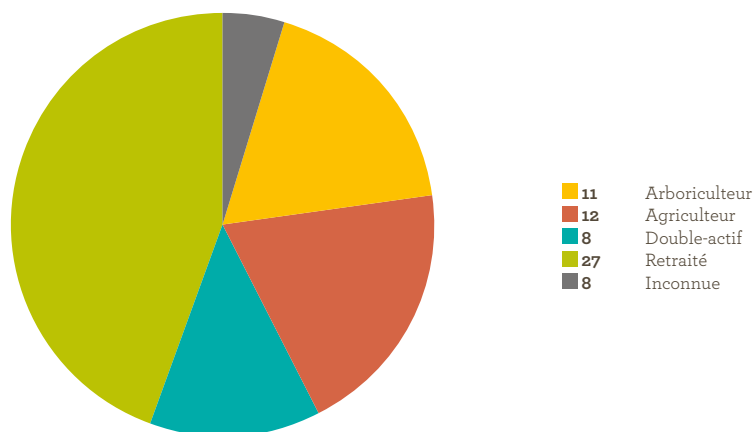
❖ 4.5.1 LES FRUITS D'UNE TRADITION

Au cours du diagnostic, une enquête a été réalisée auprès d'arboriculteurs de la vallée du Tarn. Les entretiens se sont déroulés au printemps et en début d'été 2022. La démarche a permis d'identifier 61 personnes ou structures exerçant une activité arboricole : 23 agriculteurs ou arboriculteurs professionnels et 38 pluriactifs. Ceux-ci sont des propriétaires de vergers, exerçant une activité principale qui ne relève pas de l'agriculture, ou retraités.

NOMBRE D'ADHÉRENTS ACTIFS ET IDENTIFIÉS PAR COOPÉRATIVE



ACTIVITÉ PRINCIPALE DES PROPRIÉTAIRES DE VERGERS IDENTIFIÉS



21 professionnels et 13 pluriactifs ont été rencontrés. Le guide d'entretien a été conçu en cinq volets :

- ◆ une fiche d'identité : vérification des coordonnées, profession(s), parcours...
- ◆ la valeur paysagère de la vallée : attachement, points de vigilance...
- ◆ le fonctionnement du système : conventionnel ou biologique, commercialisation...
- ◆ l'activité arboricole : variétés, surfaces, contraintes...
- ◆ Les objectifs, les difficultés, la vision de l'avenir.

L'arboriculture en vallée du Tarn est historiquement consacrée à la cerise et s'est structurée autour de deux coopératives au lendemain de la Libération. Cette culture traditionnelle s'exerce sur de petites parcelles, avec des vergers basse-tige à demi-tige, autrement dit avec des troncs de 15 cm à 1,5 m de hauteur, taillés en forme de « gobelets » et non irrigués.



Vergers de cerisiers taillés en « gobelets »

De nombreuses variétés de cerisiers ont pris racine aujourd'hui dans la vallée. Les arboriculteurs cultivent de 4 à 30 variétés dans leur vergers, 12 en moyenne. L'éventail s'étend des variétés précoces à celles plus tardives, afin d'étaler les récoltes et de réduire la vulnérabilité de la production aux aléas climatiques ponctuels.

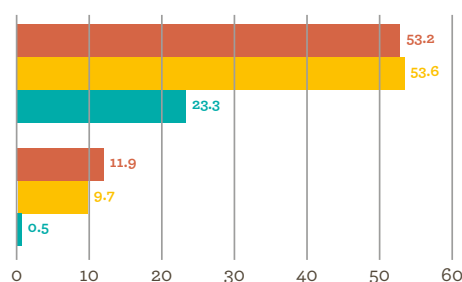
Variétés précoces	Primulat Burlat
Variétés mi-saison	Folfer Summit Garnet Duroni Starking
Variétés tardives	Noir de Meched Badacsony Belge Regina



La culture de la prune, majoritairement la Mirabelle de Nancy, est plus récente. Elle ne remonte qu'à la décennie 2000 et s'est intensifiée ces dernières années. Sa production en vallée du Tarn atteint en moyenne 1 000 tonnes par an, pour un chiffre d'affaires de 2,5 M€..

Si la Mirabelle de Nancy prédomine, la Reine Claude est également récoltée en vallée du Tarn. Plusieurs verges de Prunes de Chypre ont été plantés il y a peu. De même, des variétés plus confidentielles, Owen T, Bragialla, ont fait leur apparition ces dernières années.

SURFACE EXPLOITÉE (EN HA)
PAR TYPE DE FRUITS
(SAU des 31 arboriculteurs interrogés)



La cerise et la prune représentent à elles deux 84% des vergers des 31 arboriculteurs rencontrés. Les autres fruits cultivés sont essentiellement des abricots, des pêches ou des pommes. L'arboriculture joue un rôle majeur dans l'entretien du paysage de la vallée du Tarn. Ils sont les garants de la mosaïque de cultures à laquelle les habitants sont attachés.



Diversité des cultures dans la vallée du Tarn : l'alternance vergers, vignes, prairies

Les vergers, tant ceux des professionnels que des pluriactifs, se situent pour 87% d'entre eux dans la vallée en amont de Millau. Le parcellaire est très morcelé : la surface moyenne des vergers est de 0,5 ha. Si 91% des professionnels interrogés déclarent leurs surfaces de vergers à la PAC, seul 1 pluriactif sur les 13 rencontrés fait de même. Aussi, sur les 241 ha de vergers identifiés lors des entretiens, 84,35 ha (35%) ne sont pas déclarés à la PAC.

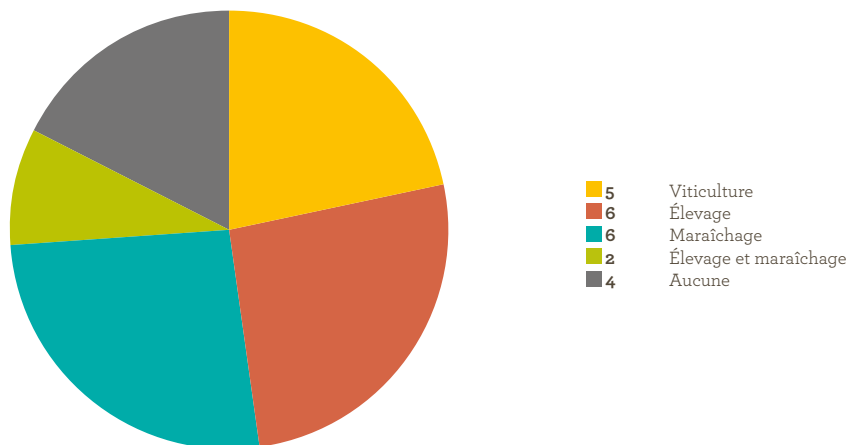
DIFFÉRENTES SURFACES ARBORICOLES DE LA VALLÉE, IDENTIFIÉES LORS DES ENTRETIENS, DES SÉANCES DE TERRAIN ET À L'AIDE DES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES IGN

	Arboriculteurs professionnels DEPHY	Arboriculteurs professionnels hors DEPHY	Arboriculteurs pluriactifs	Autres	TOTAL
Vergers fruits	121 ha	42 ha	41 ha	37 ha	241 ha
Dont friches cerisiers	0 ha		15 ha		15 ha
Vergers noyers	6,5 ha				6,5 ha

❖ 4.5.2 LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

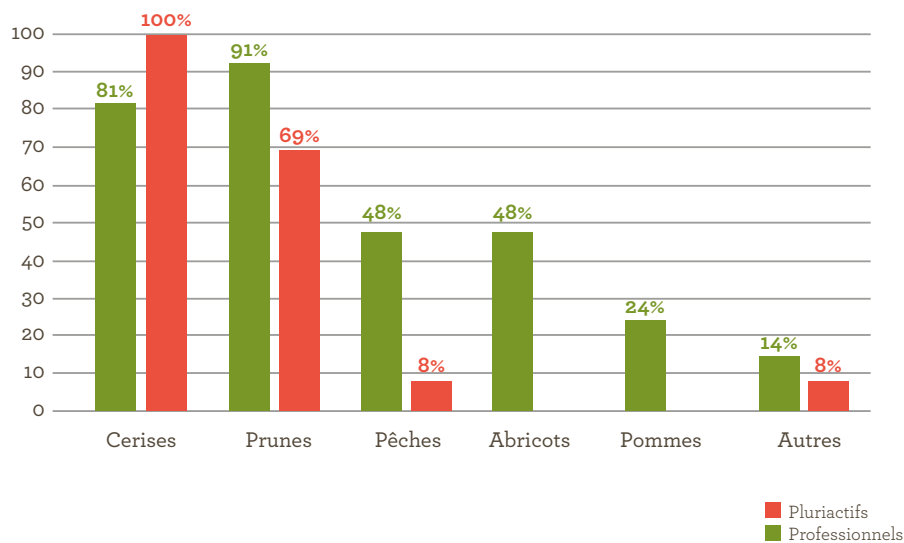
Les 23 arboriculteurs professionnels exploitent 68% des 241 ha de vergers identifiés au cours des entretiens. La surface agricole utile de leur verger atteint en moyenne 7,2 ha. 83% d'entre ces arboriculteurs exercent au moins une autre activité agricole.

AUTRE(S) ACTIVITÉ(S) EXERCÉES PAR LES ARBORICULTEURS PROFESSIONNELS (N=23)



Parmi les 23 producteurs de fruits professionnels identifiés dans la vallée du Tarn (individuels, EARL ou GAEC), 14 adhèrent à la SICA Gorges du Tarn Valfruits, 5 à la Coopérative fruitière des coteaux de Millau. Cerises, prunes et mirabelles, pêches et abricots constituent l'essentiel de leur production, complétée plus rarement par des pommes, des coings, des poires et autres fruits. Onze d'entre eux sont engagés dans la démarche Dephy. Dix-neuf exercent une activité agricole complémentaire, élevage ovin ou bovin, maraîchage, viticulture.

RÉPONSE À LA QUESTION « QUELS TYPES DE FRUITS CULTIVEZ-VOUS SUR VOTRE EXPLOITATION ? »



Le recours à une main d'œuvre saisonnière reste du domaine de la filière professionnelle. Seuls 15% des pluriactifs rencontrés (n=13) disent faire appel à des saisonniers, contre 81% des professionnels (n=21). Au cumul, l'activité arboricole embauche en moyenne 200 saisonniers chaque année.

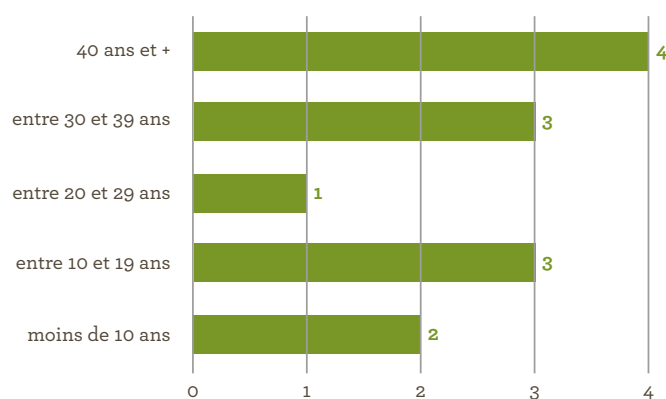
❖ 4.5.3 LES « PLURI »

L'arboriculture de la vallée se caractérise donc notamment par la présence de pluriactifs.

Ces propriétaires de vergers, dont l'activité principale n'est pas agricole, produisent et vendent leurs fruits dans les mêmes circuits que les professionnels. Leur pratique a une valeur à la fois patrimoniale, sociale et paysagère : ils entretiennent les petites parcelles des coteaux, recourent à de la main d'œuvre familiale et perpétuent une tradition en déclin et menacée.

Les pluriactifs, numériquement, restent majoritaires. 38 ont été identifiés au cours des entretiens, ils représentent aujourd'hui 62% des arboriculteurs et exploitent au moins 17% de la SAU identifiée en vergers dans la vallée, ce qui équivaut à une surface moyenne de 1,72 ha. Leur moyenne d'âge, de 60 ans, est supérieure à celle des professionnels et 69% d'entre eux sont retraités (n=13). Seulement 15% ont suivi une formation agricole, les autres ayant appris « sur le tas » ou auprès de leurs parents. Les pluriactifs, sans exception, sont propriétaires de plus de la moitié des vergers qu'ils exploitent, ceux-ci constituant un héritage familial. Ils gèrent leurs vergers depuis 27 ans en moyenne.

RÉPONSE À LA QUESTION « DEPUIS COMBIEN DE TEMPS EXPLOITEZ-VOUS VOS VERGERS ? »



Sur les 13 producteurs de fruits plurifactoriels rencontrés lors de l'enquête en vallée du Tarn, 7 adhèrent à la SICA Gorges du Tarn Valfruits et 6 à la Coopérative fruitière des coteaux de Millau. Huit de ces producteurs sont des retraités.

Les pluriactifs ne se diversifient pas, hors plantations dédiées à la consommation personnelle. Seule une des 13 personnes rencontrées (8%) produit d'autres fruits que la cerise et la prune.

Les pluriactifs ne sont pas épargnés par les difficultés. En plus des infestations parasitaires et du changement climatique auxquels est confrontée la filière dans son ensemble, leur population est vieillissante, le travail familial est soumis à déclaration, le Certiphyto devient obligatoire pour l'utilisation de produits phytosanitaires.

La comparaison du diagnostic avec une étude de 2014 sur la pluriactivité en vallée du Tarn (Le Goff 2014) montre qu'en l'espace de huit ans, le nombre de pluriactifs a diminué de 25%. Les pertes semblent se concentrer sur la portion centrale de la vallée, 25% des pluriactifs rencontrés en 2014 résidant à Millau contre aucun en 2022. À cela, plusieurs explications possibles : l'intensification des événements climatiques extrêmes (sécheresses estivale entre 2018 et 2020, épisode de gel en 2021), la pression parasitaire subie ces dernières années par la cerise, les conflits d'usage liés à l'emploi de produits chimiques.

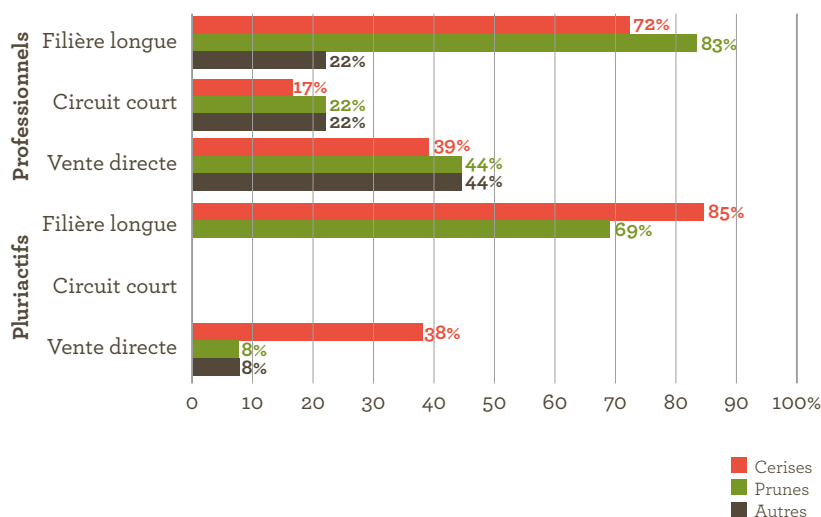
STATUT DES ARBORICULTEURS, COMPARAISON AVEC L'ÉTUDE LE GOFF 2014

	2014	2022
Pluriactifs	51 (70 %)	38 (62 %)
Professionnels	22 (30 %)	23 (38 %)

❖ 4.5.4 LES MODES DE COMMERCIALISATION DES FRUITS

La commercialisation des produits de la vallée est incarnée historiquement par deux coopératives fruitières, vouées principalement à l'export de cerises et de prunes mirabelles à l'échelle nationale. La Sica Gorges du Tarn Valfruits accueille aujourd'hui 33 arboriculteurs actifs (62,5% des personnes rencontrées) et la Coopérative fruitière des Coteaux de Millau 23 (43,5%), tandis que 6 arboriculteurs commercialisent exclusivement par leurs propres réseaux. Si la majorité des arboriculteurs (83% des professionnels, 85% des pluriactifs rencontrés) vendent une grande part de leur production de cerises et prunes en filière longue, les autres fruits sont écoulés surtout en vente directe sur les marchés, sinon même en bord de route.

RÉPONSE À LA QUESTION « À QUEL TYPE DE COMMERCIALISATION AVEZ-VOUS RECOURS POUR VOS FRUITS ? »



Les enquêtes laissent entrevoir une relocalisation progressive de la vente de fruits. Des arboriculteurs diversifient les vergers pour écouler majoritairement leur production en vente directe.

Sur 21 professionnels rencontrés, 3 ont quitté les coopératives ces dernières années.

L'activité de transformation des fruits est très faible sur le territoire. Si un pressoir est identifié à Comprégnac, les 13% des arboriculteurs qui transforment une partie de leur production fruitière (n=31) le font soit sur leur exploitation, soit dans des ateliers implantés en dehors de la zone d'étude. Si certains arguent d'un manque de temps et se suffisent de la vente directe de leurs fruits de table, d'autres sont pourtant en demande d'un atelier qui permettrait de valoriser en sirop, jus ou confitures leurs fruits non vendables par le biais des coopératives.

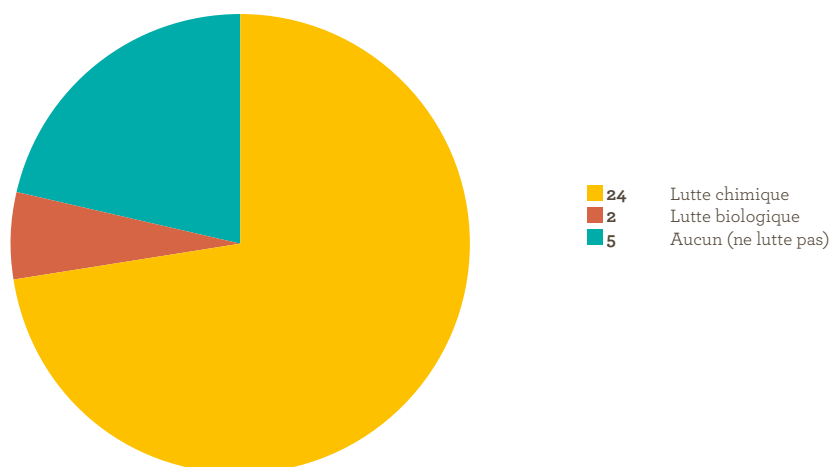
Pressoir
 Confitures
 Atelier
 Jus
 Fruits moches
 Petits calibres
 Surgélation
 Transformation
 Sirops
 Agroalimentaire
 Conserverie
 Maison de la cerise

Un autre mode de valorisation des fruits réside dans leur labellisation. Plusieurs acteurs ont soulevé l'idée de labelliser la cerise de la vallée du Tarn, au nom de ses caractéristiques gustatives, de ses méthodes de culture et de son ancrage historique dans le paysage. Les évolutions sociétales, de plus en plus favorables aux circuits courts, à la qualité et à la traçabilité des productions, encouragent de telles initiatives. Le besoin de diversification en lien avec l'enjeu d'autonomie alimentaire, les demandes des collectivités en produits locaux et labellisés (à commencer par la cuisine centrale de la Ville de Millau), constituent un contexte porteur. Des arboriculteurs réfléchissent d'ailleurs à la conversion d'une partie de leurs vergers en agriculture biologique.

❖ 4.5.5 LES RAVAGES DE LA DROSOPHILA SUZUKII

L'arboriculture en vallée du Tarn fait face, depuis quelques années (Simler 2018), à la prolifération d'un insecte dévastateur pour les cerisiers, la *Drosophila Suzukii*. Originnaire de l'Asie du sud-est, cette mouche pond ses œufs dans les fruits de couleur rouge. Les larves se nourrissent alors de la pulpe du fruit, dégradant sa chair et ouvrant la brèche à des champignons nécrotrophes. Avec jusqu'à 13 générations par an, la *Drosophila Suzukii* possède un très fort potentiel de nuisibilité et les insecticides performants à son encontre (tel l'Exirel®, encore autorisé exceptionnellement en 2022) font aujourd'hui l'objet d'une interdiction.

PRINCIPAL MOYEN DE LUTTE UTILISÉ CONTRE DROSOPHILA SUZUKII (N=31)



Aussi les arboriculteurs s'avouent-ils particulièrement démunis face à ce ravageur, qui s'attaque à des fruits sains et provoque leur pourrissement. Aux yeux des 31 producteurs de cerises (91% des personnes rencontrées), une lutte efficace ne peut qu'être principalement d'ordre chimique. Des pièges sont confectionnés avec des bouteilles en plastique rouge mais cette solution artisanale reste secondaire.

Dans ce contexte, les arboriculteurs ne peuvent que déplorer l'abandon de vergers, parfois à proximité de leurs parcelles. Une trentaine de vergers victimes de ce processus, pour une surface cumulée de plus de 15 ha, ont été identifiés au cours des entretiens.

Cette pression parasitaire est fortement dissuasive pour une conversion en bio. Les vergers de la vallée du Tarn ne sont conduits qu'à 7,4% en agriculture biologique (contre 16% à l'échelle nationale), ce qui représente à peine plus de 4 ha et 11,7% des exploitants seulement (n=34). 59% des arboriculteurs évoquent la pression parasitaire pour expliquer leur réticence à convertir leurs vergers en AB.

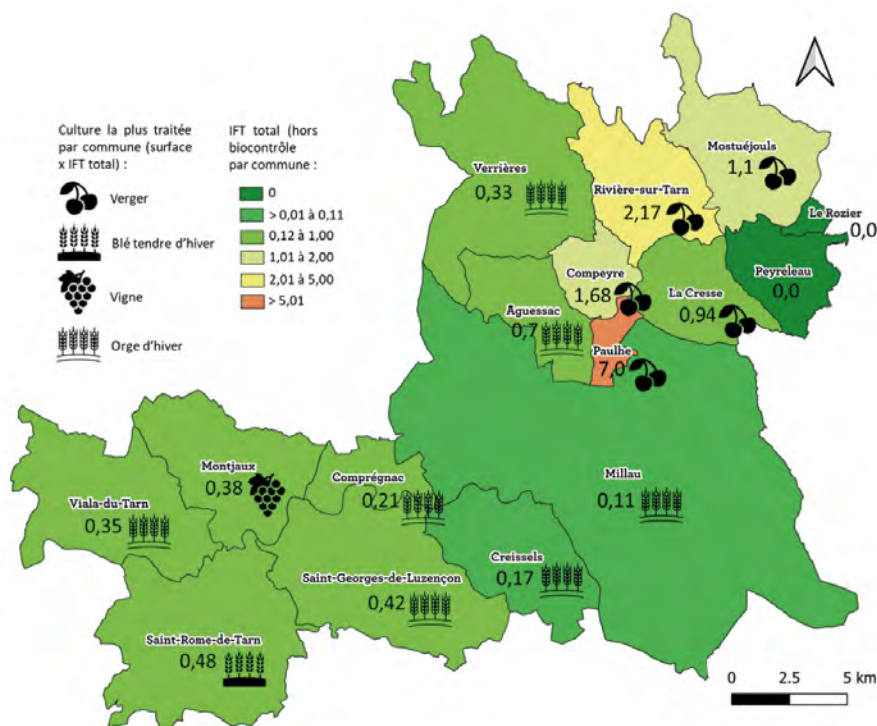
Face à ce nuisible, l'arboriculture locale tend à se diversifier au détriment de la production de cerises. Elle se tourne aussi vers des moyens de lutte alternatifs aux produits conventionnels. Fût-ce tardivement en comparaison par exemple de la Suisse qui recourt à la pose de filets, des traitements à base d'argile sont testés et une réflexion sur les barrières physiques telles que les filets devrait déboucher sur la mise en place de vergers couverts, par des arboriculteurs du réseau Dephy.

❖ 4.5.6 PESTICIDES ET CONFLITS D'USAGE

Bien que son indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT) soit en-deçà de la moyenne nationale, la zone d'étude est plus exposée que le reste du département de l'Aveyron, essentiellement tourné vers l'élevage.

Aussi, des tensions ont émergé quant à l'usage des pesticides. Non concernés dans leur majorité, les arboriculteurs n'ont pu ignorer les contestations en ce sens. L'association « Nous voulons des coquelicots », de toute évidence, a marqué les esprits dans la vallée du Tarn.

CARTE DE L'UTILISATION DES PESTICIDES DANS LA VALLÉE DU TARN
(CARTE ADONIS, SOLAGRO 2022)



RELATIONS AVEC LES RIVERAINS DE LA VALLÉE

“

LES CONFLITS ÇA ARRIVE, MAIS IL FAUT DISCUTER AVEC LES GENS AVANT LES TRAITEMENTS ET LEUR EXPLIQUER LA DÉMARCHE POUR QUE ÇA SE PASSE MIEUX.

DANS LE VILLAGE, TOUT LE MONDE A QUELQU'UN DANS LE MILIEU (DE L'ARBORICULTURE) ET ON EST VIGILANT SUR LES HORAIRES DES TRAITEMENTS

JE ME SUIS RETROUVÉ EN PHOTO SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX AVEC DES COMMENTAIRES AFFLIGEANTS.

LES ANCIENS SONT PARTIS ET LES NOUVEAUX ARRIVANTS PENSENT AVOIR LA SCIENCE INFUSE ET VEULENT VIVRE EN ÉCOLOS. DÈS QUE LE PULVÉ EST SORTI, ÇA GUEULE, MÊME QUAND C'EST DES PRODUITS BIO

JE N'AI PAS EU DE CONFLITS PERSONNELLEMENT, IL Y A TOUJOURS DES ENTENTES POSSIBLES.

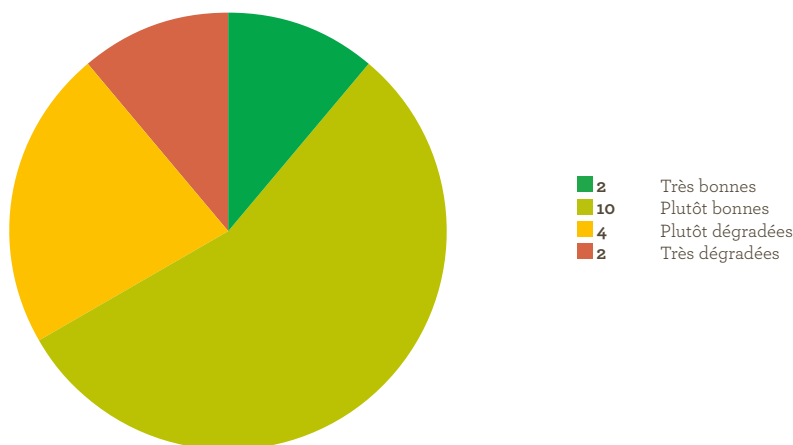
LES VERGERS DANS LES HABITATIONS SONT AMENÉS À DISPARAÎTRE.

CERTAINS ONT TENDANCE À DIRE QUE LES AGRICULTEURS SONT DES POLLUEURS, MAIS IL FAUT BIEN COMPRENDRE QUE SI DEMAIN ON A LES MOYENS DE NE PLUS POLLUER, ON LE FERA.

”

Afin de prévenir les conflits, les exploitants envisagent une communication plus forte sur la nature et l'utilisation de leurs produits, traitent tôt le matin et en soirée pour éviter tout désagrément aux riverains. Ils préconisent aussi l'arrêt de l'étalement urbain autour des zones agricoles. Si les relations conflictuelles ne sont pas localisées sur un village précis, le climat apparaît plus tendu, par exemple, à Mostuéjouls qu'à Boyne ou Carbassas.

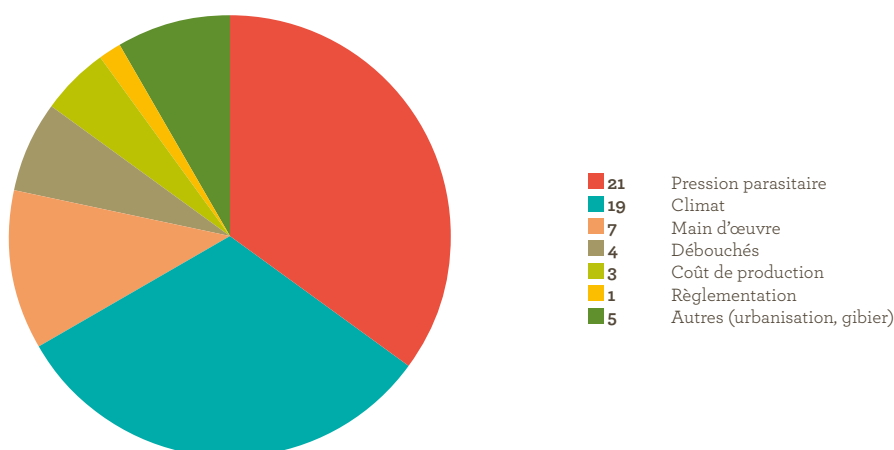
ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LES EXPLOITANTS DES VERGERS ET LES HABITANTS DE LA VALLÉE



❖ 4.5.7 UNE FILIÈRE SOUS PRESSION(S)

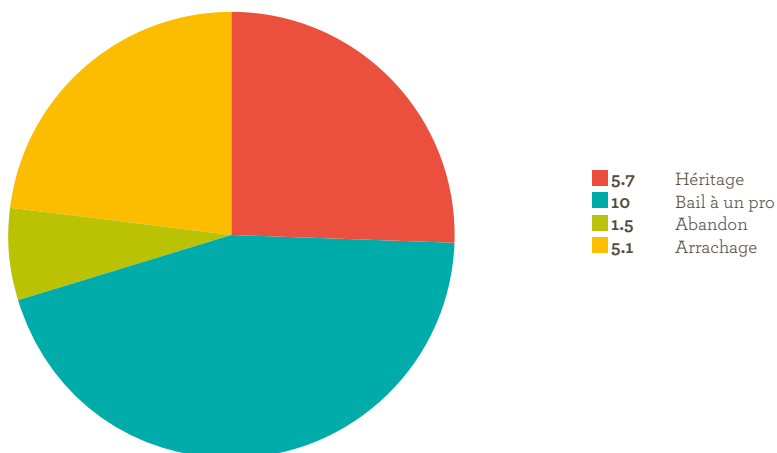
Le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes qu'il engendre pèsent également sur l'arboriculture. Le gel de printemps, en premier lieu, peut amputer la récolte de prunes et d'abricots.

RÉPONSE À LA QUESTION : « QUELLES SONT POUR VOUS LES PRINCIPALES CONTRAINTES DE L'ARBORICULTURE DANS LA VALLÉE ? » (TOUTES CULTURES CONFONDUES, N=31)



L'avenir des vergers des pluriactifs revient à plusieurs reprises parmi les inquiétudes de la filière. Après entretiens, il ressort que les exploitants pluriactifs de 70% des vergers sont prêts à laisser ceux-ci en bail ou à leurs enfants, tandis que 23% des surfaces seraient vouées à l'arrachage, tant à cause de la pression parasitaire sur les cerisiers que d'une préférence pour une affectation en prairie ou en terrain à bâtir. Ces résultats doivent être pris avec précaution, seuls 13 des 38 pluriactifs ayant répondu.

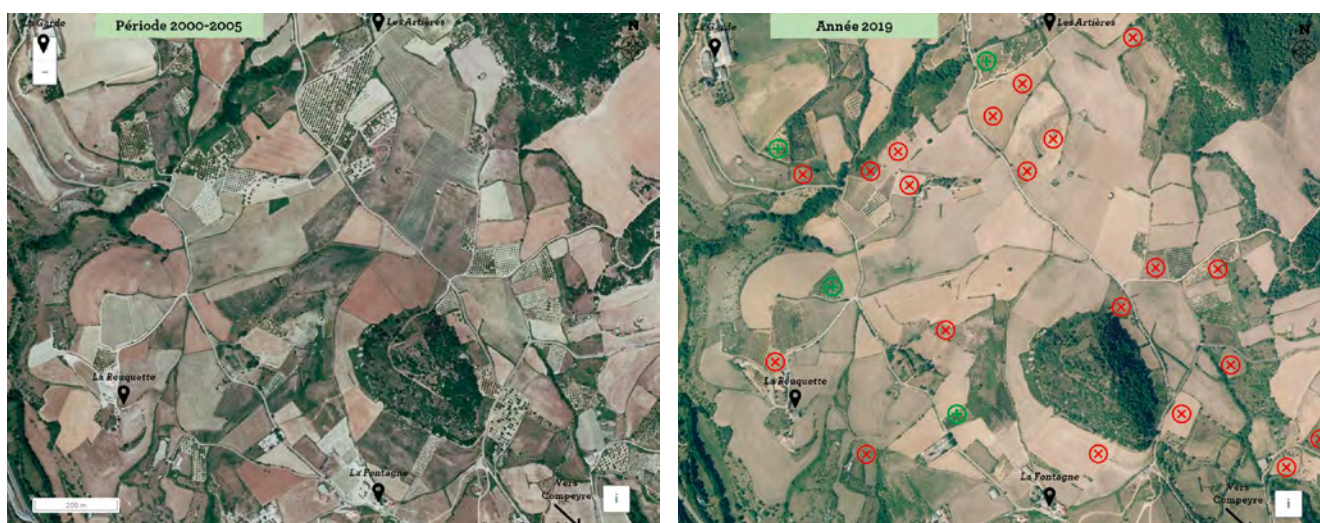
AVENIR DES VERGERS DES PLURIACTIFS EN HA (N=13)



Dans ce contexte de difficultés multiples, la disparition des vergers en vallée du Tarn n'est pas qu'un ressenti formulé par les arboriculteurs, elle est mesurable. Outre l'absence de repreneur, l'infestation par la *Drosophila Suzukii*, le changement climatique, les tensions relatives à l'usage de pesticides, la pression ovine est aussi évoquée parmi les incitations à l'abandon de l'activité. Car les éleveurs sont disposés à acquérir des vergers à des prix élevés pour les reconverter en prairies temporaires ou permanentes, dans la mesure où les aides européennes de la PAC dépendent de la superficie totale exploitée.

Compeyre, plus spécialement le nord-ouest de la commune, a perdu des vergers. Si cet exemple n'est pas représentatif de la vallée dans son ensemble, il témoigne d'un processus à l'œuvre en plusieurs lieux de la zone d'étude.

ANALYSE DIACHRONIQUE DE LA DISPARITION DES VERGERS SUR LA COMMUNE DE COMPEYRE



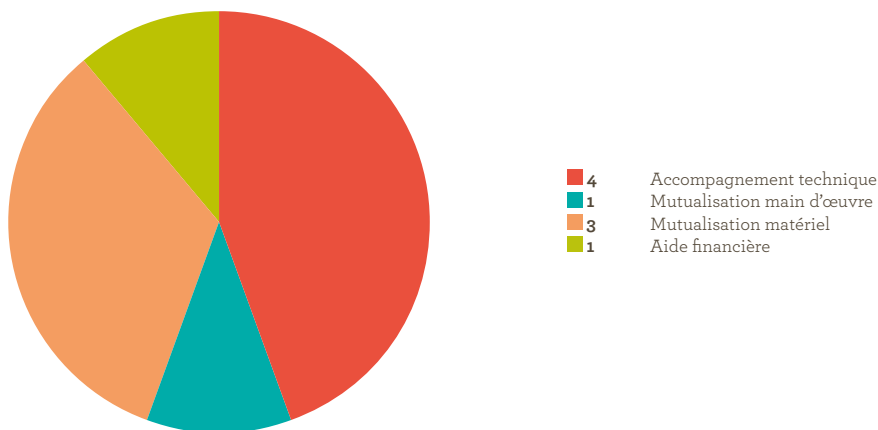
Verger arraché
entre les deux périodes



nouveau verger implanté
entre les deux périodes

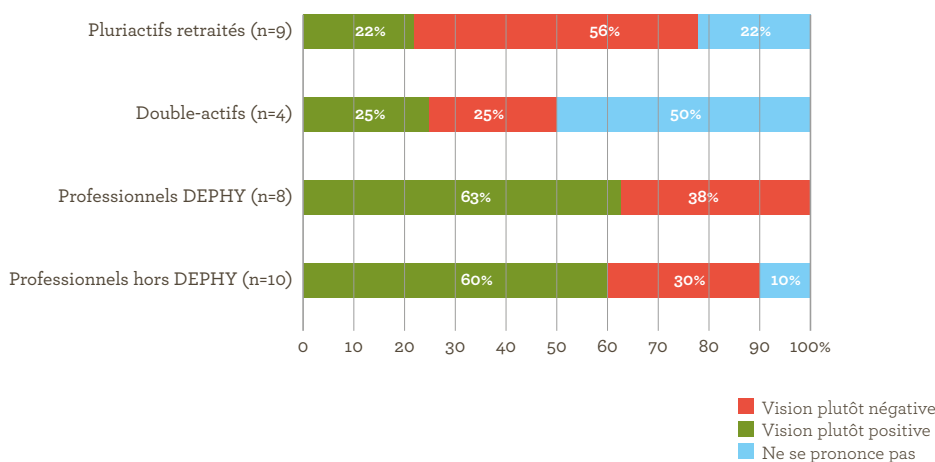
De tous les besoins exprimés par les arboriculteurs lors des entretiens, l'accompagnement technique est l'un des plus prégnants. Il émane exclusivement des pluriactifs, puisque les professionnels ont accès à des formations grâce au réseau Dephy. Les pluriactifs apprécient l'accompagnement d'un technicien du Tarn-et-Garonne mais regrettent qu'il ne vienne qu'une fois par an. Les conseils et l'aide des professionnels locaux, en particulier pour les traitements et la taille, leur sont précieux.

PRINCIPAUX BESOINS ÉVOQUÉS PAR LES PLURIACTIFS LORS DES ENTRETIENS



Si des coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma) ont existé, l'individualisme d'acteurs possédant et utilisant leurs machines sans partage - par exemple une calibreuse pour les cerises - semble susciter des crispations, notamment auprès des pluriactifs qui, au regard de leur production, n'ont pas les moyens d'en acquérir. Malgré tous les défis auxquels ils font face, les arboriculteurs, en particulier les professionnels (61%), croient en l'avenir de la filière.

RÉPONSE À LA QUESTION : « PENSEZ-VOUS QU'IL Y A UN AVENIR À LA FILIÈRE DANS LA VALLÉE ? » (SYNTHÈSE EN 3 CATÉGORIES À DIRE D'EXPERT, N=31)



Conséquence du changement climatique, la diminution de la ressource en eau va limiter les possibilités d'irrigation, alors même que les arboriculteurs envisagent en nombre d'y recourir. Les rivières ont atteint des débits anormalement bas au cours des derniers étés, la recharge des masses d'eau souterraine en milieu karstique suscite l'inquiétude. Le pompage dans les cours d'eau, réservoirs d'une biodiversité toujours plus fragile, peut devenir problématique. D'autant que l'utilisation de la ressource suppose un partage des usages, vis-à-vis du tourisme et des loisirs par exemple (sports nautiques, pêche...).

❖ 4.5.8 À PAULHE, LA CERISE A SA MAISON

Ouverte en juin 1999, la Maison de la Cerise à Paulhe a pour vocation de promouvoir l' « or rouge » de la vallée du Tarn. Sa gestion est assurée par une association formée d'arboriculteurs et d'habitants du village.

Son espace musée retrace l'histoire de la filière et les pratiques culturelles de la cerise. Il accueille en moyenne 5000 visiteurs par an. Sa boutique propose des produits de transformation des fruits de la vallée : sirops, nectars, apéritifs, confitures, bières, bonbons, savons, glaces...

La Maison de la Cerise possède également un verger conservatoire de variétés anciennes ou actuelles, telles la Reine Hortense ou la Burlat.

Aujourd'hui, une réflexion est engagée pour la revitalisation et la promotion de la structure. La Maison de la Cerise bénéficie, à cette fin, d'un accompagnement de l'ADEFPAT, association pour le développement par la formation des projets et acteurs du territoire.



Verger conservatoire de la Maison de la Cerise, Paulhe, mai 2022

SYNTHÈSE ET ENJEUX : ARBORICULTURE

Pour les professionnels

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une implantation culturelle et historique de l'arboriculture sur le territoire ◆ La présence d'outils de commercialisation (coopératives fruitières) et de promotion (Maison de la Cerise) ◆ Une arboriculture (pro.) diversifiée (variété des fruits, élevage, viticulture, maraîchage) ◆ Une diversité des moyens de vente (filière longue, marchés, magasins et épiceries, vente directe) ◆ Une Zone agricole protégée (ZAP) qui protège le foncier agricole 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Un parcellaire morcelé, en pente et non irrigué ◆ L'absence de labellisation de la cerise ◆ L'absence d'outils de transformation des fruits sur le territoire ◆ Une acquisition du foncier difficile pour les acteurs de la filière ◆ Une part de l'AB relativement faible (7,4 % de la SAU, RPG 2020) ◆ Un déficit de communication sur le fonctionnement de l'arboriculture, des traitements auprès des riverains

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Participation de 11 arboriculteurs (52 % de la SAU vergers) au Réseau DEPHY ◆ Volonté de maintenir les vergers ◆ Évolution des habitudes alimentaires et mise en place d'un Projet alimentaire territorial (PAT) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Multiplication des épisodes climatiques extrêmes (sécheresses, gels, canicules) qui impactent fortement les rendements et l'état de santé des arbres ◆ <i>Drosophila Suzukii</i> qui anéantit les récoltes de cerises (interdiction des produits de lutte) ◆ Manque de main d'œuvre pour la cueillette et la taille des arbres ◆ Concurrence avec d'autres territoires ◆ Gibier et castors qui s'attaquent aux plantations ◆ Pression urbaine autour des villages dans les zones constructibles ◆ Concurrence avec l'élevage dans l'acquisition de parcelles et qui fait monter les prix du foncier ◆ Conflits d'usages avec les riverains lors des traitements phytopharmaceutiques et avec le tourisme dans l'utilisation des ressources foncières et en eau

ENJEUX POUR LES ARBORICULTEURS PROFESSIONNELS
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuivre et renforcer l'accompagnement technique, notamment en matière de cultures raisonnées, de résilience au changement climatique et de lutte contre les ravageurs ◆ Valoriser toute la production via de la transformation ◆ Développer de nouveaux circuits de distribution via le PAT ◆ Développer un label de qualité

Pour les pluriactifs

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une implantation historique dans la vallée ◆ Une pleine propriété des parcelles ◆ Un circuit de commercialisation opérationnel ◆ Une Zone Agricole Protégée (ZAP) qui protège le foncier agricole 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Un manque d'accompagnement financier et technique ◆ Peu de formation agricole ◆ Des systèmes peu diversifiés ◆ Une absence de labellisation de la cerise

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Volonté de maintien de l'arboriculture ◆ Intégration aux formations du réseau DEPHY ◆ Souhait d'une partie des arboriculteurs pluriactifs de réaliser des baux pour les professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Population relativement âgée ◆ Diminution des effectifs ◆ Pression foncière : filière élevage ◆ Dérèglement climatique et ravageurs ◆ Contraintes réglementaires

ENJEUX POUR LES ARBORICULTEURS PLURIACTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développer un accompagnement technique ◆ Assurer la reprise des vergers



4.6

LA TRUFFICULTURE, UN OR NOIR EN VALLÉE VERTE



❖ 4.6.1 PLUS DE 50 HA DE PARCELLES

La filière trufficole s'organise autour du Syndicat des trufficulteurs de l'Aveyron qui, créé il y a un demi-siècle, regroupe aujourd'hui 180 adhérents. Ceux-ci sont quasi exclusivement amateurs, ce qui rend la filière difficilement quantifiable (peu de déclarations d'activité à la Pac ou à la MSA). Les parcelles varient de 15 arbres à plus d'un millier.



Culture de chênes truffiers sur les coteaux

Les vues aériennes, les phases de terrain et les entretiens avec les acteurs agricoles de la vallée ont permis d'identifier plus de 50 ha de parcelles trufficoles sur la zone d'étude.

La truffe cultivée en vallée du Tarn est la *Tuber melanosporum*, en symbiose avec des chênes verts et pubescents, avec des noisetiers sur les terrains les plus humides et, plus rarement, des charmes, des tilleuls et des pins noirs mycorhizés.

Les terrains truffiers disposent souvent d'un système d'irrigation qui, au regard des sécheresses estivales de ces dernières années, devient indispensable. Les citernes se remplissent lors des précipitations, ou par prélèvement auprès de sources, ou encore par pompage dans le Tarn.

La récolte de la truffe mobilise le plus fréquemment des chiens dressés à cette fin. La production demeure très variable : de 0 à 400 g par arbre environ. Elle est vendue, directement ou avec l'aide du syndicat, à un conserveur, à des restaurateurs locaux et nationaux, à l'aire autoroutière du Viaduc de Millau, ou à l'occasion de la fête de la Truffe de Comprégnac, à l'approche des fêtes de fin d'année.

À Thérondeles (Comprégnac), une centaine d'arbres de variétés multiples sont cultivés sur une parcelle expérimentale du Syndicat des trufficulteurs de l'Aveyron, dont le chêne Kermès de Perpignan, les chênes vert et pubescent, le noisetier columna de Turquie, le charme. Le sol y est travaillé selon différents modes (grelinette, pioche, avec bactériosesols) ou même non travaillé, afin d'évaluer les rendements en fonction des pratiques. La parcelle, propriété de la Communauté de communes Millau Grands Causses, est louée au Syndicat par bail emphytéotique et clôturée vis-à-vis du gibier.



Parcelle expérimentale du Syndicat des trufficulteurs à Thérondeles, 27 avril 2022

Le Syndicat vante la bonne intégration paysagère de cette culture, sa contribution à l'entretien des espaces naturels et sa fonction de coupe-feu en cas d'incendie. Il souhaite une meilleure reconnaissance de la filière qui, souligne-t-il, « est en plein développement : beaucoup de jeunes motivés s'installent ». Cet essor ne doit pas masquer les difficultés d'accès au foncier et la forte exposition de la trufficulture aux conditions climatiques ; les fruits, dont le cycle de développement s'étire sur neuf mois, craignant le gel.

❖ 4.6.2 LA MAISON DE LA TRUFFE À COMPRÉGNAC

Sur les trois maisons thématiques du Parc des Grands Causses, deux se trouvent dans la zone d'étude : la Maison de la Cerise à Paulhe, donc, et la Maison de la Truffe à Comprégnac (la troisième, la Maison de la Châtaigne, est installée à Ayssènes, plus en aval dans les Rasperes du Tarn). Inaugurée en juin 2005, la Maison de la Truffe accueille environ 300 visiteurs par an. Elle propose un espace muséographique et un espace de vente de produits dérivés et souvenirs. Elle constitue le siège social du Syndicat des trufficulteurs de l'Aveyron.

SYNTHÈSE ET ENJEUX : TRUFFICULTURE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Diversité des acteurs ◆ Expansion de la filière ◆ Filière organisée autour d'un syndicat pour la formation et la commercialisation ◆ Production largement écoulee (demande plus importante que l'offre) ◆ Diversité des clients (particuliers, magasins locaux et restaurants régionaux et nationaux) ◆ Entretien possible des coteaux et du paysage de la vallée ◆ Limitation du risque incendie 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Activité amateur ◆ Pas de suivi de l'activité ◆ Culture sensible aux aléas climatiques (gel, sécheresse)
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Filière en plein développement avec de nombreuses plantations ces 10 dernières années ◆ Parcelle expérimentale pour tester les variétés optimales à l'avenir ◆ Terrains de la vallée favorables à l'implantation de la truffe ◆ Porteurs de projets potentiels motivés pour s'installer 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Dérèglement climatique ◆ Incendies ◆ Pression urbaine, difficulté d'acquérir du foncier et concurrence de l'élevage ◆ Attaques du gibier (sangliers, chevreuils)
ENJEUX POUR LA TRUFFICULTURE	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mise à disposition de foncier pour de nouvelles plantations ◆ Remise en culture de terrains enrichis pour une valorisation paysagère, une limitation du risque incendie ◆ Mise en valeur des anciennes terrasses de culture, notamment aux abords des villages ◆ Proposer des systèmes de récupération d'eau de pluie qualitatif 	



4.7

LA VITICULTURE, DU MEILLEUR TONNEAU



❖ 4.7.1 UNE FORTE ORIENTATION BIOLOGIQUE

À la fois emblème et vecteur économique de la vallée du Tarn, la viticulture est représentée sur la zone d'étude par huit vigneronnes essentiellement. Quatre d'entre eux fonctionnent en Cuma pour la transformation et la vente tandis que les quatre autres possèdent leur propre caveau. L'activité s'est professionnalisée ces dernières années, davantage que l'arboriculture, que six d'entre eux pratiquent d'ailleurs de façon complémentaire.

VIGNERONS DE LA VALLÉE DU TARN

Nom	Type	Production	Vins	Village (commune)
Le Caveau du Mas	CUMA	2 producteurs en conventionnel 2 producteurs en AB	IGP Aveyron AOP Côtes de Millau	Mas de Compeyre (Compeyre)
Domaine du Vieux Noyer	GAEC	3 associés en AB	IGP Aveyron AOP Côtes de Millau	Boyne (Rivière-sur-Tarn)
Domaine de la Cardabelle	EI	Individuel en conventionnel	AOP Côtes de Millau	Rivière-sur-Tarn (Rivière-sur-Tarn)
Domaine Bertau	EI	Individuel en AB et Demeter	IGP Aveyron	Candas (Montjaux)
Philippe Cavalier	EI	Individuel en AB	Vin de Pays	Candas (Montjaux)

Comme évoqué supra, la filière est fortement orientée vers l'agriculture biologique, avec 75,6% des parcelles déclarées en ce sens selon le RPG de 2020, soit près du quadruple de la moyenne française qui, en 2021, avoisine les 20%.

Les phases de terrains et les entretiens avec les vignerons ont permis d'identifier près de 80 ha de vignes sur l'ensemble de la zone d'étude.

Les vignobles sont localisés en amont et en aval de Millau. En amont, ils se déploient sur 52 ha entre Mostuéjols et Compeyre, en majorité sur les coteaux argilo-calcaires, et jouxtent les vergers. 27 ha y sont cultivés dans la seule vallée du Bourg, à Boyne. En aval, ils couvrent 28 ha de parcelles calcaires, relativement sèches et caillouteuses, sur les communes de Montjaux (notamment à Candas) et Saint-Rome-de-Tarn (surtout en rive droite).

De plus, un producteur de raisin de table bio est installé à Comprégnac.

Les acteurs sont aujourd'hui ouverts à l'installation de nouveaux vignerons dans la vallée et plusieurs recherchent des parcelles pour étendre leur domaine. Comme pour l'arboriculture, la disponibilité du foncier agricole freine les projets d'installation et d'extension.

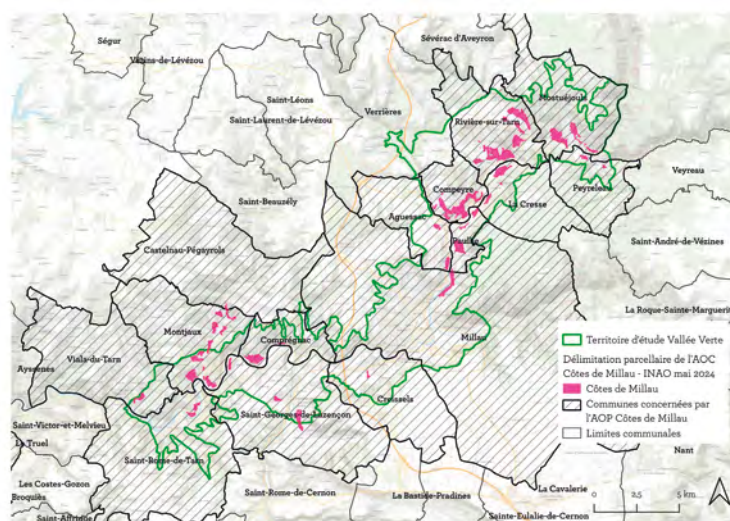
❖ 4.7.2 LE RAYON DE PRODUCTION DE L'AOP CÔTES DE MILLAU

Le vignoble de la vallée du Tarn est inclus dans l'aire de production de l'IGP Aveyron (indication géographique protégée, couvrant l'ensemble du département). Le cahier des charges stipule que le vin doit provenir de vignobles aveyronnais, être produit à partir des cépages classés comme variétés de vigne de raisins de cuve selon la réglementation en vigueur, et dans la limite d'un rendement de 120 hl/ha.

Le vignoble de la zone d'étude se trouve aussi au cœur du rayon de l'AOP Côtes de Millau (appellation d'origine protégée), dont il représente 81% des parcelles. L'aire dans sa totalité s'étend depuis Peyreleau jusqu'à Broquiès, dans la vallée du Tarn et le long de ses affluents (Cernon, Muse), sur 18 communes, 1 000 ha et un peu plus de 4 000 parcelles. Elle se concentre essentiellement à Compeyre, Rivière-sur-Tarn et Mostuéjols, toutes communes en amont de Millau, puis en aval autour de la confluence avec la Muze, sur la commune de Montjaux principalement. La commune de Millau enregistre une très faible surface en AOP. Le parcellaire de l'aire d'appellation est plutôt de petite taille : 5 400m² en moyenne.

AOP oblige, le cahier des charges est très contraignant. Les viticulteurs doivent respecter une proportion de différents cépages et une densité des plants, ne pas recourir à l'irrigation, respecter des règles pour la taille des vignes, la vinification, le conditionnement, le stockage et la mise en marché, ne pas dépasser un rendement maximum de 60 hl/ha.

AIRE D'APPELLATION DE L'AOP CÔTES DE MILLAU



❖ 4.7.3 LA RENAISSANCE DES CAVES DE MATURATION À COMPEYRE

Les caves semi-troglodytiques de Compeyre (cf. supra) font l'objet d'un projet de réhabilitation, lié à leurs qualités intrinsèques de conservation des vins. À l'heure de la montée en puissance des vins naturels, de telles caves sont tout bonnement exceptionnelles. Une revitalisation de ce patrimoine, sous la forme d'un pôle de vinification, est donc envisagée. Plus largement, la commune de Compeyre et la Communauté de communes Millau Grands Causses souhaitent valoriser le passé viticole du village et les nombreuses caves à vin de l'ancien bourg fortifié, en matière économique et culturelle.

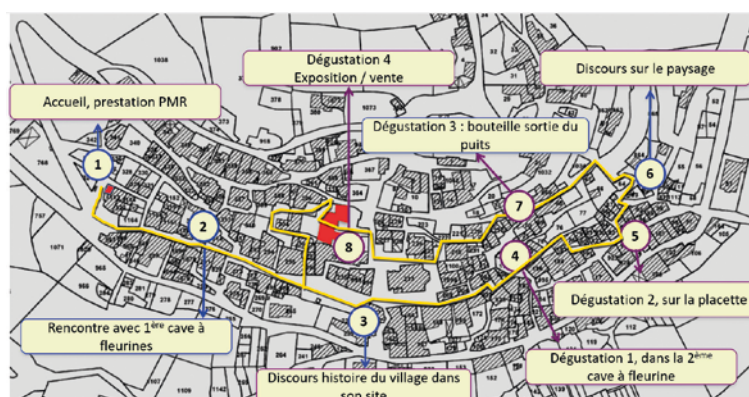
Le projet pourra donner lieu à un circuit de visite de caves patrimoniales, utilisées pour le vieillissement de vins de plusieurs régions, assorti d'un espace de vente et de dégustation. Un tel produit touristique serait unique en France.

Avant que soit engagée l'opération, plusieurs propriétaires de domaines viticoles ont confirmé leur intérêt pour les caves compeyroises comme site de vieillissement de leur vin. Aussi, en juillet 2017, l'association « Les Sampettes de Compeyre » a été fondée pour fédérer ces acteurs. Elle regroupe les producteurs suivants :

Domaine Daumas Gassac / AOP Terrasses du Larzac - Domaine de Mas Cal Demoura, Mas Jullien / Pic Saint-Loup - Clos Marie / Picpoul de Pinet - Domaine Anaïs / AOC La Clape - Domaine Bousquet / Vins de Gaillac - Domaine Carcenac et Domaine des Bouscaillous / Marius Bonal / Alain Falguière / AOC d'Estaing.

La restauration des caves (huit à ce jour) a été entreprise par la Communauté de communes, dans le cadre d'un bail emphytéotique de 35 ans. À la fin de l'année 2017, la Communauté a lancé une consultation pour la valorisation et la mise en tourisme des caves.

PROJET DE MISE EN TOURISME DES CAVES DE COMPEYRE



SYNTHÈSE ET ENJEUX : VITICULTURE

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Part de l'agriculture biologique importante et valorisable ◆ Diversité de la production de vins (AOP, IGP, Vins de Pays, créations personnelles...) dont certaines appellations reconnues ◆ Demande supérieure à l'offre ◆ Diversification des exploitations agricoles (arboriculture notamment) ◆ Parcellaire réparti sur l'ensemble de la vallée ◆ Mise en place de la Zone agricole protégée sur les communes de l'appellation Côtes de Millau pour préserver le foncier à vocation agricole 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Travail individuel et peu de mutualisation des outils ◆ Foncier difficile à mobiliser ◆ Parcellaire morcelé

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Présence d'appellations reconnues : AOP Côtes de Millau et IGP Aveyron ◆ Porteurs de projets intéressés pour s'installer dans la vallée, dont les vignerons du Sud ◆ Projet de cave de maturation à Compeyre 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Urbanisation et activité d'élevage qui créent une pression foncière sur la vallée et limitent les installations potentielles ◆ Dérèglement climatique (sécheresses, grêles, gels tardifs, canicules...)

ENJEUX POUR LE MARAÎCHAGE
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Foncier difficile à mobiliser ◆ Porteurs de projets intéressés pour s'installer ◆ Valorisation des anciennes terrasses possible ◆ Mutualisation des outils de vinification de la coopérative ?

❖ 4.7.4 RETOURS D'EXPÉRIENCES

La restauration d'espaces à vocation agricole a donné lieu à des retours d'expérience, plus spécialement à Verrières où la commune a engagé la restauration et la remise en culture de faïsses, très majoritairement en friche, qui sont de véritables habitats de biodiversité animale et végétale. Des variétés anciennes d'amandiers, de vignes, de fruitiers ont été plantées. Une association, créée à cette fin, assure l'entretien et la mise en valeur du site, à travers notamment un projet de vinification susceptible de redonner leur usage aux caves du village.



4.8

LE MARAÎCHAGE EN SON JARDIN



❖ 4.8.1 AU MOINS UNE SOIXANTAINÉ D'HECTARES CULTIVÉS

Le maraîchage se pratique essentiellement le long de la rivière Tarn. Le RPG de 2020 fait état d'une vingtaine d'hectares, total forcément inférieur à la réalité puisque tous les maraîchers ne sollicitent pas les aides de la Pac. Le diagnostic en vallée du Tarn a permis d'identifier au moins 30 ha, exploités par des maraîchers, et 15 ha de jardins ouvriers ou partagés. S'y ajoute une quinzaine d'hectares cultivés en maraîchage, notamment par des particuliers.

Le maraîchage professionnel émaille la vallée selon trois pôles géographiques :

- ◆ Une importante exploitation maraîchère associative à Millau : le Jardin du Chayran, qui œuvre pour l'insertion par l'activité économique
- ◆ Des arboriculteurs professionnels, au nombre de 7 au moins, sur la partie amont de la vallée
- ◆ De petits maraîchers, majoritairement en agriculture biologique, le long de la Muse et à l'orée des Raspes du Tarn.



Serres pour le maraîchage dans la vallée du Bourg à Rivière-sur-Tarn

Leur production, aussi diversifiée soit-elle (légumes cultivés sous serre, cultures plus importantes telles les pommes de terre et les asperges), ne suffit pas à répondre aux demandes du territoire. Une relocalisation de cultures maraîchères doit être envisagée, même si, là encore, la disponibilité du foncier est une pierre d'achoppement possible, d'autant que les terrains doivent être idéalement situés en termes d'accès et d'irrigation. En outre, plusieurs agriculteurs exerçant une activité de maraîchage souhaitent faciliter leur système de production, afin de se libérer du temps.

Les produits sont vendus en majorité dans les magasins de producteurs, sur les marchés (Millau en premier lieu) ou sur l'exploitation. Les réseaux de vente de produits locaux existant en Aveyron (Jardins Bio d'Aveyron avec l'APABA, Agrilocal 12 par le Département) ne coïncident pas toujours avec les attentes des producteurs.

En complément du maraîchage, nombre de villages de la vallée possèdent leurs jardins familiaux ou partagés, dont le parcellaire est soit privé, soit communal.



Jardin partagé en aval de Millau, rive droite du Tarn

❖ 4.8.2 LE CHAYRAN, JARDIN DE COCAGNE

Chantier d'insertion sociale et professionnelle par le maraîchage biologique, le Jardin du Chayran exploite près de 5 ha de terres sur les bords du Tarn à Millau, au nord-est de la commune. L'association accueille quelque cinquante salariés sur l'année. Riche de 250 adhérents dans le sud-Aveyron, elle est membre du réseau Cocagne.

Le Jardin du Chayran distribue des paniers (légumes, fruits, œufs, farine...) en circuits courts auprès de son réseau d'adhérents-consommateurs, dans des points de dépôt, et approvisionne aussi bien des magasins que des restaurants et collectivités. La cuisine centrale de Millau, dont les menus atteignent aujourd'hui 61% de produits bios et circuits courts, se fournit à 60% auprès de l'association pour ses légumes bio.



SYNTHÈSE ET ENJEUX : MARAÎCHAGE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Culture diversifiée possible sur de petits espaces ◆ Bonnes conditions pédoclimatiques du fond de la vallée 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Difficulté de mobiliser du foncier pour les nouveaux porteurs de projets ◆ Peu de parcelles adéquates pour le maraîchage à l'échelle de la vallée (accessibilité, irrigation, sols alluvionnaires...)
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forte demande du territoire avec la mise en place d'un PAT ◆ Couveuse pour aider l'installation en maraîchage située à Saint-Affrique (12) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Climat, manque d'eau, restrictions de pompage de l'eau du Tarn ◆ Parcelle convoitée en bordure de Tarn pour l'élevage, l'arboriculture et le tourisme ◆ Crues du Tarn
ENJEUX POUR LE MARAÎCHAGE	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Foncier difficile à mobiliser pour les porteurs de projets intéressés pour s'installer ◆ Communes intéressées pour acquérir du foncier et le mettre à disposition ◆ Faire coïncider l'offre et la demande avec des circuits de valorisation adaptés 	



4.9

L'ENJEU DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE



❖ 4.9.1 UNE PRODUCTION ET DES BESOINS

Le simulateur CRATER, calculateur pour la résilience alimentaire des territoires (Les Greniers d'abondance, 2022), a été utilisé sur la zone d'étude afin d'identifier les besoins théoriques et la production réelle de celle-ci.

ADÉQUATION THÉORIQUE ENTRE PRODUCTION ET BESOINS (EN NOMBRE D'HA)

	Région Occitanie	PNR des Grands Causses	Communes de la Vallée verte
Besoins	2 208 764 ha	23 268 ha	10 611 ha
Production	2 568 467 ha	123 549 ha	14 810 ha
Taux de couverture théorique global	116 %	531 %	139 %

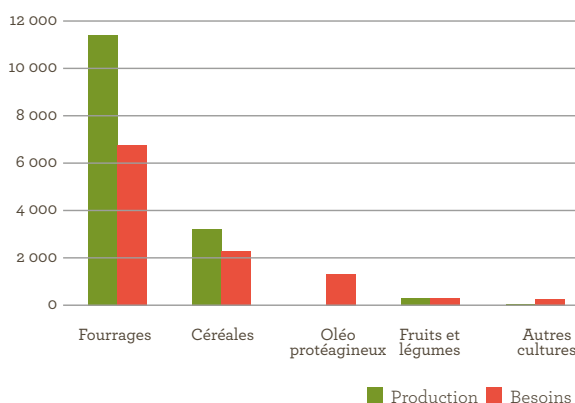
Dans la Vallée verte, comme sur le Parc des Grands Causses et en région Occitanie, la production excède les besoins. Cela s'explique par le caractère rural et la vocation agricole des secteurs choisis (l'élevage, notamment, est omniprésent sur le territoire du Parc).

ADÉQUATION THÉORIQUE ENTRE PRODUCTION ET BESOINS (PAR TYPE DE PRODUCTION)

	Région Occitanie	PNR des Grands Causses	Communes de la Vallée verte			
Nombre d'habitants	5 845 102	69 021	31 468			
	Besoins (ha)	Besoins (ha)	Besoins (ha)	Production	Surproduction ou manques	Taux de couverture théorique (%)
Fourrage	1 490 336	14 725	6 713	11 337	4 624	168,9
Céréales	406 345	4 821	2 198	3 139	941	142,8
Oléo protéagineux	226 270	2 730	1 245	74	-1171	5,9
Fruits et légumes	46 134	551	251	196	-55	78
Autres cultures	39 679	440	201	72	-129	35,9

On observe une carence importante en oléo-protéagineux (pois chiches, lentilles...) : moins de 6% des besoins de la vallée sont pourvus. À l'inverse, on constate une forte surproduction de fourrages et de céréales sur ce territoire à vocation d'élevage ovin lait. Les besoins en fruits et légumes sont presque intégralement couverts, mais cet équilibre est purement théorique puisqu'en réalité, une grande partie de la production fruitière est exportée en filière longue (p.ex. via la Sica Val'Fruits), donc non consommée localement.

ADÉQUATION THÉORIQUE ENTRE PRODUCTION ET BESOINS PAR TYPE DE CULTURE (EN HA)



❖ 4.9.2 PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL : LE DÉFI « CIRCUITS COURTS »

Le Projet alimentaire territorial (PAT), porté à l'échelle du Parc des Grands Causses et du PETER Lévézou, rassemble 17 partenaires et s'appuie sur des démarches engagées dès 2019, dont un premier PAT pour la période 2019-2021.

Intitulé « Bien produire localement, bien consommer localement », le PAT consolidé s'articule autour de 30 actions qui, toutes, visent à :

- ◆ Maintenir et renforcer l'attractivité des productions en circuits courts et de proximité auprès de la profession agricole, en renforçant la structuration de filières agroalimentaires locales en circuits courts
- ◆ Développer un approvisionnement local durable sur les quatre saisons, notamment auprès des services de restauration collective, des établissements commerciaux et des structures de transformation
- ◆ Favoriser le développement d'une agriculture soucieuse de l'environnement en améliorant la logistique d'approvisionnement des structures locales, au moyen de solutions innovantes.

L'accompagnement des transmissions agricoles et de l'installation de nouveaux paysans, l'expérimentation d'un outil de transformation/surgélation des surplus maraîchers en été pour la restauration collective, une réflexion départementale pour une plateforme locale d'approvisionnement des établissements de restauration, commerces et ateliers, l'accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre d'Egalim, constituent autant de démarches-phares du PAT.

SYNTHÈSE ET ENJEUX : BESOINS LOCAUX

ATOUPS	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Manque d'organisation et de mutualisation ◆ Foncier peu disponible

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Demande du territoire ◆ Mise en place d'un PAT ◆ Accompagnement des collectivités (PNR, CCMGC) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Climat, manque d'eau, restrictions de pompage de l'eau du Tarn ◆ Parcellaire convoité en bordure de Tarn pour l'élevage, l'arboriculture et le tourisme ◆ Crues du Tarn

ENJEUX POUR LES BESOINS ALIMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Expérimenter de nouvelles cultures et mettre en place les filières de transformation, de distribution pour combler le manque du territoire

SYNTHÈSE AGRICOLE

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une implantation culturelle et historique de l'arboriculture et de la viticulture sur le territoire ◆ Une agriculture diversifiée (plusieurs variétés fruitières, trufficulture, viticulture, maraîchage) ◆ La présence d'outils de commercialisation (coopératives fruitières), de promotion (Maison de la Cerise, Maison et syndicat des Trufficulteurs) ◆ Une Zone agricole protégée (ZAP) qui protège le foncier agricole 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Un parcellaire morcelé, en pente et non irrigué ◆ Culture sensible aux aléas climatiques (gel, sécheresse) avec des contraintes d'irrigation probable, des risques de crues ◆ L'absence d'outils de transformation des fruits sur le territoire ◆ Une acquisition du foncier difficile pour les acteurs de la filière, et notamment pour implanter de nouveaux maraîchers

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Participation de 11 arboriculteurs (52 % de la SAU vergers) au Réseau DEPHY ◆ Volonté de maintenir les vergers ◆ Porteurs de projets viticoles intéressés pour s'installer dans la vallée (vignerons du Sud, Hérault) ◆ Mise en place d'un Projet alimentaire territorial (PAT), avec comme objectif d'expérimenter de nouvelles cultures à mettre en place, développer des filières de transformation, de distribution pour combler le manque du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Multiplication des épisodes climatiques extrêmes (sécheresses, gels, canicules) qui impactent fortement les rendements et l'état de santé des arbres ◆ <i>Drosophila Suzukii</i> qui anéantit les récoltes de cerises (interdiction des produits de lutte) ◆ Manque de main d'œuvre pour la cueillette et la taille des arbres ◆ Concurrence avec d'autres territoires aux conditions de culture plus aisées ◆ Concurrence avec l'élevage dans l'acquisition de parcelles et qui fait monter les prix du foncier ◆ « Pluriactifs » relativement âgées sans succession opérationnelle

ENJEUX POUR L'AGRICULTURE
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuivre et renforcer l'accompagnement technique, notamment en matière de cultures raisonnées, de résilience au changement climatique et de lutte contre les ravageurs ◆ Assurer la reprise des vergers (transmissions) ◆ Assurer une gestion du foncier mis à disposition pour des porteurs de projets ◆ Valoriser l'ensemble de la production et mutualiser des outils de transformation via les coopératives ◆ Expérimenter de nouvelles cultures, mettre en place les filières de transformation et de distribution pour combler le manque du territoire, en lien avec le Projet alimentaire territorial ◆ Développer un label de qualité

Chapitre

V

**« QU'ELLE EST VERTE
NOTRE VALLÉE » :
LE CADRE DE VIE**



L'attractivité de la vallée du Tarn et le maintien durable de ses nouveaux habitants sont liés à la dynamique de l'emploi, à la qualité de l'offre de logement, au bon maillage et à la bonne desserte du bassin de vie en matière de services, de commerces et d'équipements. La « vallée verte », par le charme de ses paysages, sa tradition agricole et la succession de ses villages, correspond a priori aux nouvelles attentes sociétales, consécutives à la pandémie, de personnes actives en quête d'un cadre de vie oxygénant et paisible. Toutefois, l'accès aux services d'éducation et de santé, l'existence d'une offre culturelle et de loisirs, constituent des conditions à leur installation sur le bassin de vie, sachant qu'ils sont très ouverts aux solutions innovantes et solidaires qui réinventent la vie quotidienne en milieu rural de moyenne montagne. Solutions parmi lesquelles figurent, face à l'enjeu de la décarbonation, les mobilités douces et actives.



5.1

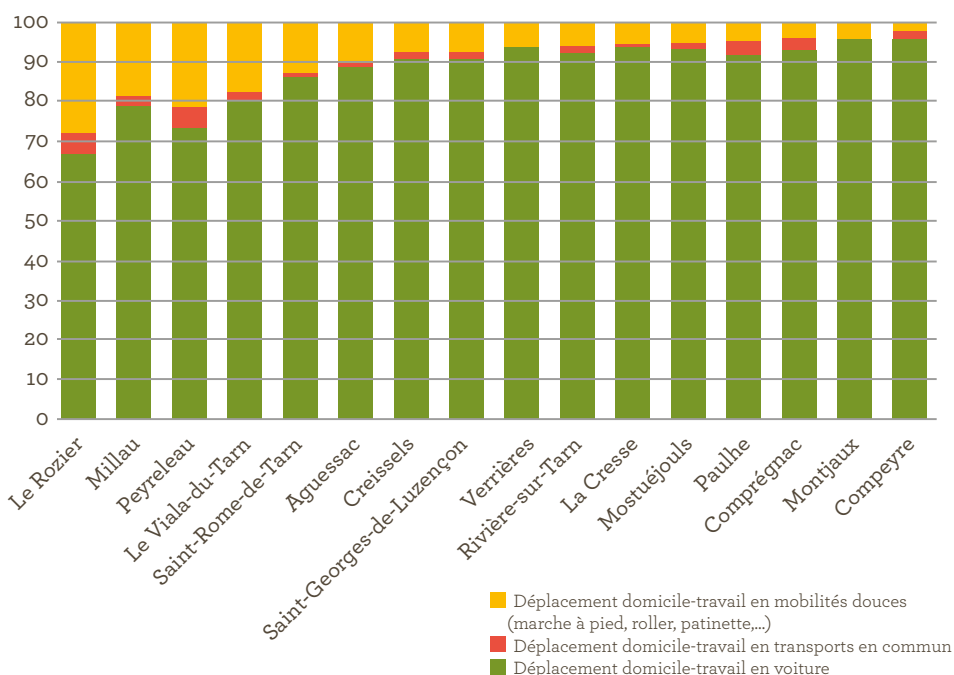
UN BASSIN D'HABITAT ET D'EMPLOI



Le parc des logements sur la zone d'étude est assez ancien. La construction de 35% d'entre eux est antérieure à 1946 (pourcentage en France métropolitaine : 22%). Pour autant, le taux de vacance par commune s'avère être plutôt faible : 6,8% contre 10,1% sur l'ensemble du Parc des Grands Causses. Le rayonnement touristique de la Vallée verte n'y est sans doute pas étranger : même anciens et mal isolés, des logements restent attractifs en tant que résidences secondaires pour la période estivale. Sur 8 des 16 communes, la proportion de résidences secondaires dépasse les 25%, voire les 40% dans les communes les plus touristiques.

Comme sur l'ensemble des territoires ruraux de moyenne montagne, la voiture est le mode de déplacement le plus utilisé. 80% des habitants de la zone d'étude accomplissent leurs trajets domicile-travail en voiture, 8% au moyen de mobilités douces et actives (marche, vélo, trottinette, roller), 2% seulement en transports en commun.

MODES DE DÉPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL PAR COMMUNE



Pour décrire plus finement les dynamiques socio-économiques à l'œuvre sur la zone d'étude, on distinguera trois types de territoires :

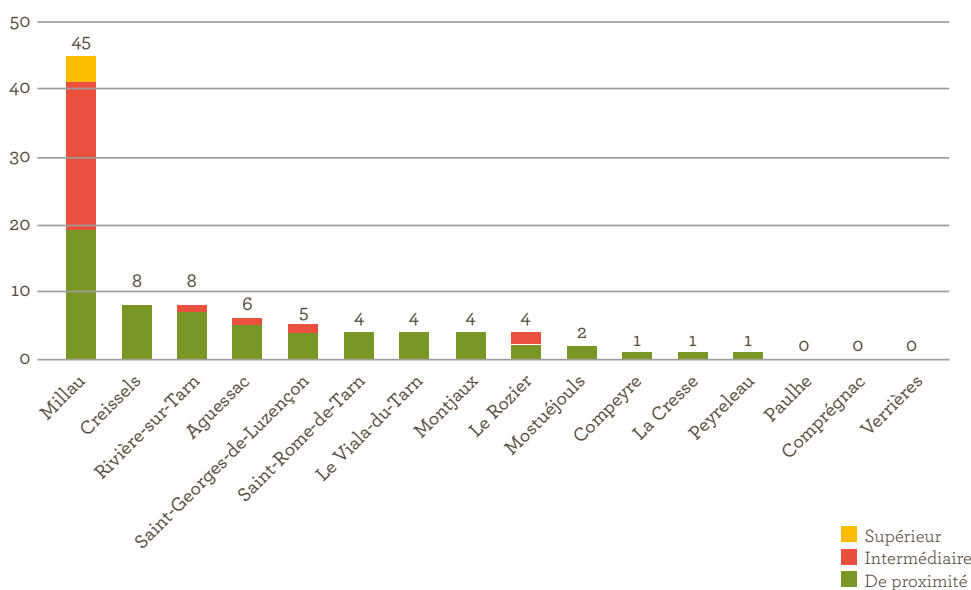
- ◆ Un pôle urbain de services et d'emploi, Millau-Creissels, qui concentre 75% de la population,
- ◆ De petites centralités de 800 à 2 000 habitants, Rivière-sur-Tarn, Aguessac, Saint-Georges-de-Luzençon et Saint-Rome-de-Tarn, qui rassemblent au total 15% de la population
- ◆ Des petites communes, avec leurs villages et hameaux de 70 à 600 habitants, regroupant au cumul 10% de la population.

❖ 5.1.1 L'UNITÉ URBAINE MILLAU-CREISSELS, PÔLE DE SERVICES ET D'EMPLOI

L'agglomération Millau-Creissels n'est pas seulement le centre géographique de la zone d'étude, mais aussi son centre de gravité économique. On recense 1570 entreprises à Millau et 119 à Creissels (chiffres 2019), soit 75% des entreprises de la Vallée verte. Elles s'inscrivent principalement dans les secteurs d'activité « Commerce, transport, hébergement, restauration » (30% à Millau, 32% à Creissels) et « Administration publique, enseignement, santé et action sociale » (19% et 17% respectivement). Millau, au cœur de la zone d'emploi du territoire, constitue un pôle de travail pour les communes alentours, à vocation plus résidentielle et familiale : à l'exception de La Cresse et de La Roque Sainte-Marguerite, les communes limitrophes de Millau (Aguessac, Compeyre, Creissels, Comprégnac, Saint-Georges-de-Luzençon) accueillent une proportion plus importante de jeunes de moins de 19 ans. Ainsi, Millau offre davantage d'emplois qu'elle n'a d'habitants actifs occupés (113,1 pour 100). Le poids de l'agriculture reste faible dans l'économie millavoise : 2% d'exploitations à Millau, 7% à Creissels. Aussi nombreuses que soient les fermes et exploitations sur la commune de Millau, l'emploi agricole n'y représente que 1%.

Une étude « Centralités » de l'INRAE-CESAER, réalisée en 2019, caractérise Millau comme « centre structurant d'équipements et de services » car la commune dispose de commerces et de services de proximité tout autant que de commerces (culture, sport, équipement de la personne et de la maison...), d'hébergements (hôtels), de structures de santé (laboratoire d'analyse, spécialistes...), auxquels le recours n'est pas quotidien. Il s'agit de la seule commune dite « structurante » sur la zone d'étude et de l'une des rares en Aveyron avec Saint-Affrique, Villefranche-de-Rouergue et Decazeville (Rodez étant considérée comme « centre majeur »). Le graphique ci-dessus l'illustre pleinement : tandis que Millau englobe 19 équipements sportifs et culturels de proximité, 22 intermédiaires et 4 supérieurs, les quinze autres communes de la zone d'étude ne possèdent en moyenne que 3 équipements de proximité. 54% des équipements sportifs et culturels, ainsi, sont concentrés sur l'unité urbaine Millau-Creissels. (Source : base de données des équipements, 2021).

NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS PAR COMMUNE EN 2021



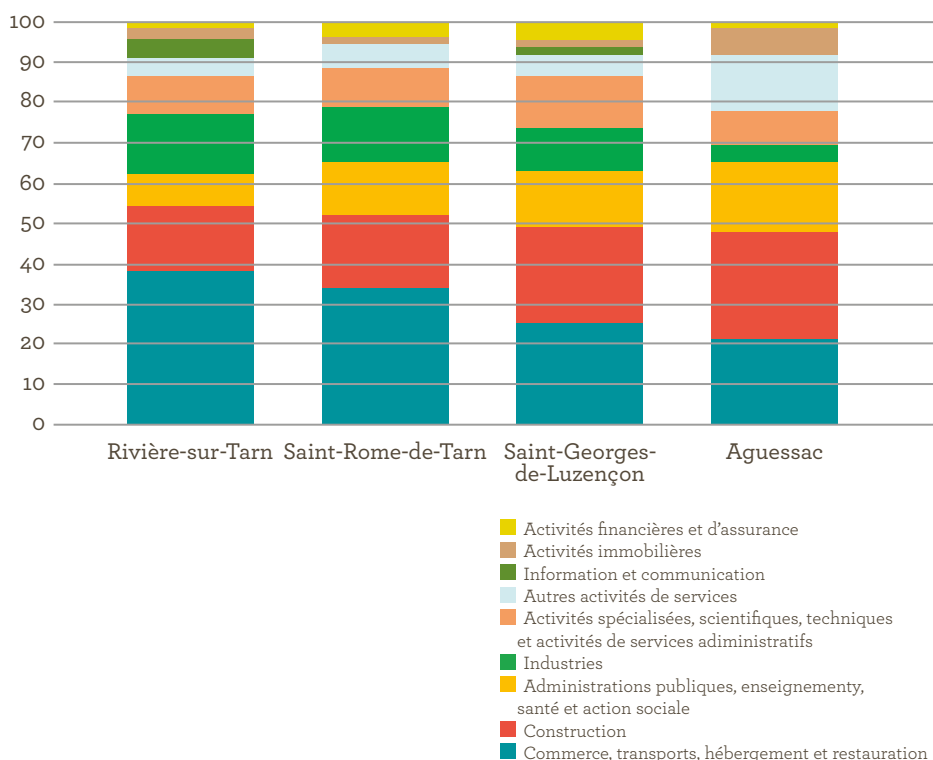
S'agissant du logement, le taux de vacance de Millau figure parmi les plus élevés de la vallée : 11,1% contre 10,1% à l'échelle du Parc et 10,8% à celle de l'Aveyron. La proportion de résidences secondaires est inférieure au reste de la zone d'étude : 7,5% à Millau, 5,2% à Creissels, au-delà de 25% pour huit autres communes.

La réponse de Millau au questionnaire montre l'engagement de la Ville dans le renouvellement urbain de la zone inondable, par une adaptation du bâti (R+1 et plus).

❖ 5.1.2 QUATRE PÔLES DE PROXIMITÉ

L'étude « Centralités » identifie quatre « centres locaux d'équipements et de services » : Rivière-sur-Tarn, Aguessac, Saint-Georges-de-Luzençon et Saint-Rome-de-Tarn. Par-delà leurs différences socio-économiques, toutes jouent un rôle de petite centralité à l'échelle ultra-locale, en proposant une douzaine d'équipements du quotidien et de proximité : écoles maternelles et élémentaires, restaurant, coiffeur, boulangerie, artisans du bâtiment... Ces communes sont celles qui, sur la zone d'étude, concentrent le plus d'emploi en dehors de l'unité urbaine Millau-Creissels. Toutefois, si Aguessac et Rivière-sur-Tarn affichent un bon degré de concentration de l'emploi (90 et 80 emplois pour 100 actifs occupés), Saint-Rome-de-Tarn et Saint-Georges-de-Luzençon sont davantage résidentielles (56 et 59), Saint-Georges accusant en outre un taux de chômage important (13%).

RÉPARTITION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS DES ENTREPRISES PAR COMMUNE EN 2019



Rivière-sur-Tarn et Saint-Rome-de-Tarn présentent un paysage économique assez similaire, avec une prépondérance du secteur d'activité « Commerce, transports, hébergement et restauration », en lien avec leur vocation touristique. Le tourisme revêt cependant davantage de poids à Rivière-sur-Tarn, où l'emploi relève à 65,4% du tertiaire. L'économie saint-romaine se distingue davantage par la place de son agriculture : 3 exploitations pour 10 entreprises, 17,5% de l'emploi relevant de l'agriculture. À Saint-Georges-de-Luzençon et Aguessac en revanche, le secteur majoritaire est celui de la construction. Proches de Millau-Creissels, ces deux communes accueillent beaucoup de jeunes familles. Un dynamisme qui ne doit pas masquer un assez fort taux de vacance du logement à Aguessac : 12,1%, deux points de plus que la moyenne du Parc.

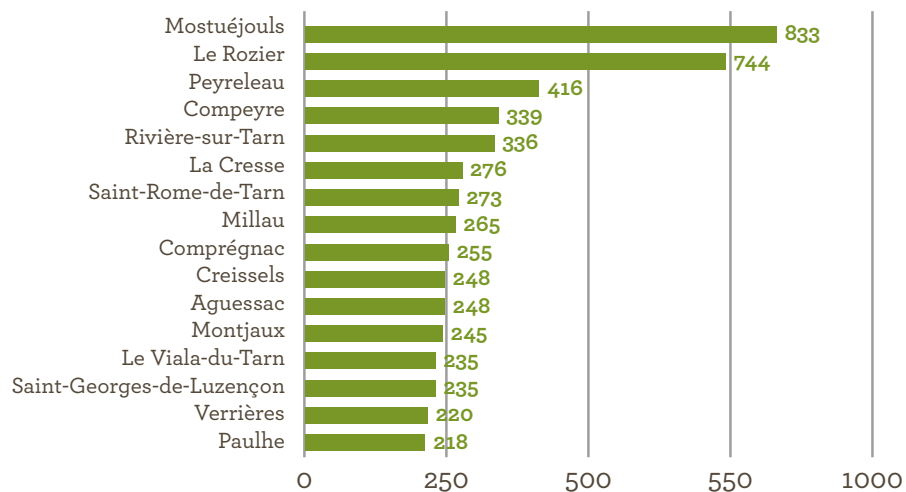
Les réponses au questionnaire traduisent le besoin, pour ces centres locaux, de garantir la vitalité de leur village et, pour Aguessac, de disposer de locaux commerciaux.

❖ 5.1.3 ONZE PETITES COMMUNES

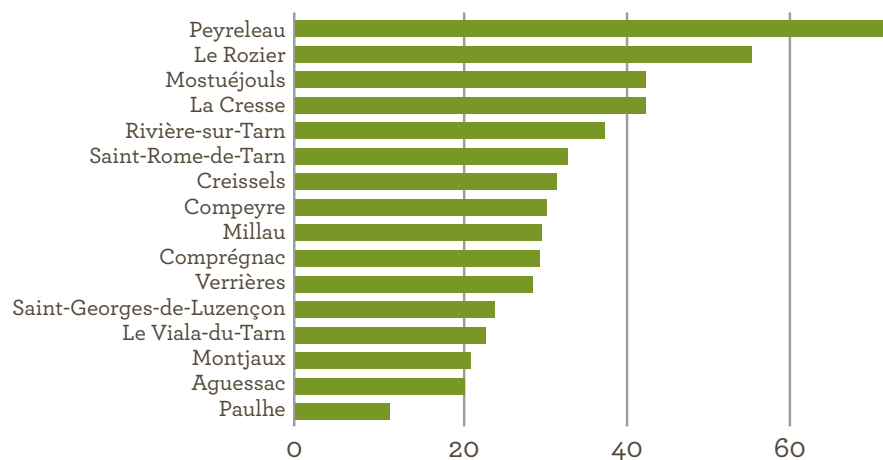
Les petites communes, hyper-rurales, sont à dominante touristique, agricole ou résidentielle, selon les cas.

Peyreleau, Le Rozier et Mostuéjols forment un pôle touristique aux portes de la Lozère et des Gorges du Tarn. Si ces communes sont les moins peuplées et les plus vieillissantes de la zone d'étude, leur fréquentation touristique en saison estivale est considérable. Elles présentent d'ailleurs le plus fort taux de fonction touristique, autrement dit le rapport entre le nombre de lits touristiques et la population vivant à l'année. Elles ont aussi les plus fortes proportions de résidences secondaires : 40,1% du parc de logements au Rozier, 50,3 à Mostuéjols et... 70% à Peyreleau. Le secteur tertiaire y représente de 75% à 80% de l'emploi et le secteur d'activité « Commerce, transports, hébergement et restauration » domine sans conteste dans l'économie communale. L'impact de l'activité touristique est cependant inégal selon les communes. Le Rozier aspire la création d'emplois touristiques : 83,4 pour 100 actifs occupés, contre seulement 33% à Mostuéjols. Ce qui n'empêche pas de très forts taux de chômage au Rozier (18,9%) comme à Peyreleau (16,1%).

TAUX DE FONCTION TOURISTIQUE PAR COMMUNE EN 2019



PART DU SECTEUR D'ACTIVITÉ « COMMERCE, TRANSPORTS »
DANS L'ÉCONOMIE COMMUNALE EN 2019



Comme évoqué, les communes sont vieillissantes. Les indices de vieillissement du Rozier et de Peyreleau sont les plus élevés de la zone d'étude : 500 et 253 tandis que la moyenne est de 166.

Sur les axes proches de Millau, les petites communes sont davantage à vocation résidentielle. Elles accueillent en majorité de jeunes familles actives qui travaillent à Millau. Aussi, tout en offrant moins d'emplois et d'équipements sportifs et culturels que les autres communes, elles présentent les niveaux de vie les plus élevés du territoire d'étude.

On peut distinguer deux pôles : l'un résidentiel et agricole, Compeyre-Paulhe-La Cresse, l'autre résidentiel et touristique, Peyre-Comprégnac. Il n'y a qu'un faible nombre de résidences secondaires sur Compeyre-Paulhe-La Cresse (entre 19% et 20% au lieu de 28% en moyenne sur la zone d'étude), car les communes ne sont pas inscrites dans le circuit touristique. L'économie s'y oriente davantage vers l'agriculture (62,4% de l'emploi à Paulhe, 52,9% à La Cresse) ou le tertiaire. À l'inverse, la proportion des résidences secondaires atteint 26% à Comprégnac, notamment grâce au village troglodytique de Peyre, très prisé.

D'autres localités, plus éloignées de Millau, sont incluses partiellement dans la zone d'étude : le hameau du Minier au Viala-du-Tarn, le hameau de Candas à Montjoux, le village de Verrières. Les trois communes s'inscrivent dans des dynamiques relativement indépendantes du reste de la vallée, sans qu'une fonction territoriale ne s'y distingue plus qu'une autre. Il s'agit de communes assez résidentielles, parfois vieillissantes, aux économies orientées vers l'agriculture et, pour les services et commerces de proximité, vers le tertiaire.



LES RÉPONSES DES COMMUNES AU QUESTIONNAIRE TÉMOIGNENT DE PROJETS POUR LA VITALITÉ LOCALE ET LA COHÉSION SOCIALE :

- ◆ Créer un tiers-lieu à Verrières avec snack et multiservices
- ◆ Offrir des appartements à la location à Verrières
- ◆ Développer l'épicerie associative de Comprégnac en proposant d'autres services
- ◆ Créer un café associatif avec point-épicerie et point-relais au centre de Comprégnac (réhabilitation du garage communal p.ex.)
- ◆ Créer un « point de vie » à La Cresse en maintenant des services du quotidien
- ◆ Assurer une qualité de services pour les habitants de Peyreleau, notamment en termes de logement et de transports.



5.2

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2024-2029



L'Agence de Régionale de Santé Occitanie a confié au Parc naturel régional des Grands Causses la mise en œuvre d'un Contrat local de santé (CLS). Ce dispositif, prévu par le code de la santé publique, a pour objectifs de réduire les inégalités géographiques et sociales dans le domaine de la santé, d'améliorer le parcours de santé des patients et de coordonner toutes actions en ce sens à l'échelle du territoire.

Le Contrat Local de Santé se décline en quatre axes principaux :

- ◆ l'accès aux soins et la mobilité
- ◆ la santé environnement (prévention des espèces invasives et allergisantes, aménagements favorables à la santé, à la qualité de l'air, au bien-être : îlots de fraîcheur p.ex.)
- ◆ la promotion de la santé et la prévention : alimentation saine, mobilités actives (parcours piétons, pistes cyclables...), lutte contre l'habitat insalubre...
- ◆ la santé mentale.

D'ores et déjà, sur la zone d'étude, des pratiques vertueuses sont déployées en faveur d'une meilleure santé environnementale. Plusieurs collectivités témoignent d'une exigence plus grande encore que celle de la loi « zéro phyto », au bénéfice des écosystèmes et de la santé des habitants. En 2021, la FREDON Occitanie a labellisé « Terre saine » la Communauté de communes Millau Grands Causses et classé au « niveau 3 » les communes de Mostuéjols, Rivière-sur-Tarn, Compeyre, Paulhe et Saint-Georges-de-Luzençon. Des professionnels de l'hébergement touristique prennent eux aussi des initiatives plus écologiques, par exemple au sein de campings situés à Mostuéjols, Rivière-sur-Tarn, Millau.

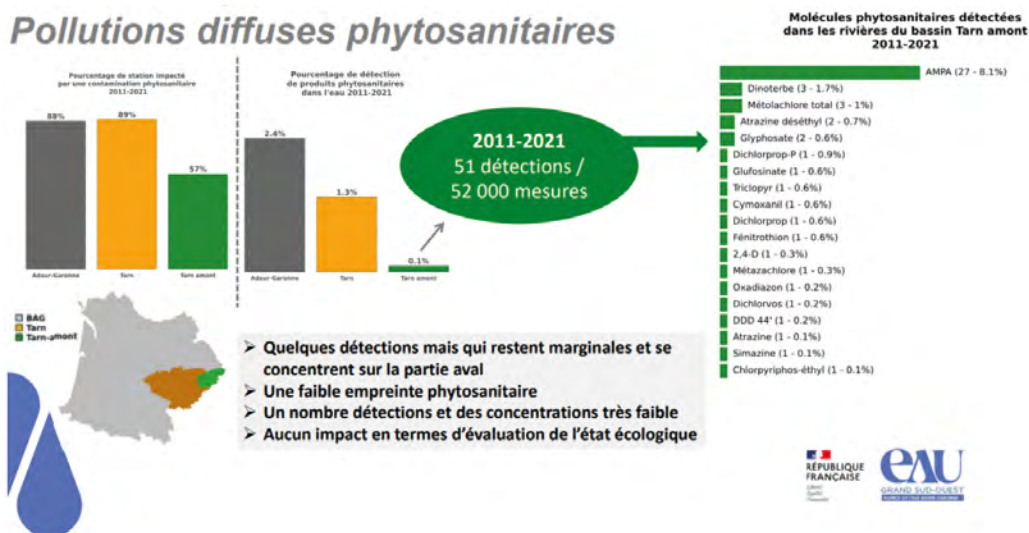
La Zone agricole protégée (cf. supra) permet d'endiguer et de prévenir l'imbrication de zones bâties avec les zones cultivables, donc de réduire les potentialités de nuisances et de conflits entre les agriculteurs et le voisinage. La loi, de plus, renforce les obligations en n'autorisant le recours aux pesticides qu'aux seuls professionnels. Du reste, s'ils utilisent des produits phytosanitaires pour protéger leurs récoltes, les arboriculteurs tendent vers des pratiques plus vertueuses : 11 arboriculteurs de la vallée du Tarn ont manifesté leur volonté de réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et de rechercher

des solutions alternatives. Engagés précédemment dans un GIEE, ils ont formé en 2022 un réseau Dephy-Ferme animé par l'APABA.

Les vignerons et trufficulteurs n'utilisent pas de produits chimiques et les maraîchers travaillent majoritairement en agriculture biologique.

S'agissant de la ressource en eau, celle de la rivière Tarn présente plutôt un bon état qualitatif d'après les analyses du Syndicat des eaux du grand Sud-Ouest. Le collectif « Nous voulons des coquelicots » milite pour une accentuation des analyses de l'eau, en axant les recherches sur des molécules encore non analysées à ce jour et potentiellement nocives.

BILAN DE LA QUALITÉ DES RIVIÈRES DU BASSIN TARN-AMONT



AFFICHE DE LA SOIRÉE ORGANISÉE PAR LE COLLECTIF
« NOUS VOULONS DES COQUELICOTS »

LA VALLÉE DU TARN SANS PESTICIDE ? BIENTÔT UN LABEL VALLÉE VERTE ?

Les coquelicots y croient... et ils vous invitent à la poursuite de leur action avec la remise d'un chèque de 500 euros à l'APABA (Association pour la Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron) destinés à la formation des arboriculteurs.

Suivra une présentation du projet de label « vallée verte » par Fabien Daunas, chargé de mission au Parc Naturel Régional des Grands Causses.



VENDREDI
14 AVRIL 20H30

SALLE DES FÊTES DE
RIVIÈRE-SUR-TARN

Il est à souligner que, parmi les captages d'AEP (assainissement et eau potable) sur la zone d'étude, tous ne sont pas dotés de périmètres de protection.

5.3

MOBILITÉS : MIEUX PARTAGER LES VOIES ET CRÉER DES LIAISONS DOUCES



Malgré la dépendance des zones rurales de moyenne montagne à la voiture, la vallée du Tarn est propice, de par sa configuration, aux modes de déplacement doux et actifs. Les villages s’y égrènent le long d’un axe routier continu formé par la RD907 entre Le Rozier et Aguessac, la RD809 entre Aguessac et Millau, les RD41 et RD73 entre Millau et Le Viala-du-Tarn. La section en aval de Millau est moins développée et empruntée que la section amont.

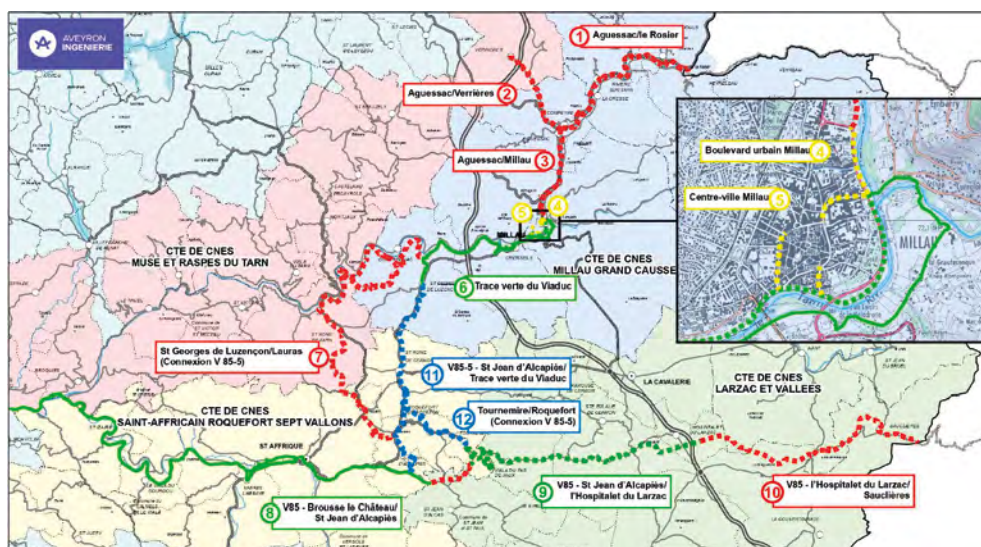
Les réponses des communes au questionnaire mettent en évidence la nécessité, pour un meilleur partage de la chaussée, de sécuriser la D187 vis-à-vis des multi-usagers à La Cresse, la D992 entre Creissels et Raujolles, la D41 vis-à-vis des multi-usagers à Comprégnac, et d’étendre la voie verte en rive droite pour la desserte de Peyre, Comprégnac et Candas.

Le bassin d’emploi du Millavois prédispose la vallée du Tarn à devenir un axe stratégique pour le covoiturage, d’autant que la majorité des actifs vont travailler quotidiennement à Millau en voiture. D’autres solutions existent sur le territoire de la Communauté de communes Millau Grands Causses, tel le service d’autostop sécurisé Rezapouce, matérialisé par une dizaine de points d’arrêt. Les deux intercommunalités de la zone d’étude disposent d’un service de transport à la demande. En revanche, en matière de transports en commun, il n’existe pas de liaison directe entre Le Viala-du-Tarn et Millau. Sur la liaison Millau-Le Rozier (qui se prolonge jusqu’à Meyrueis), la fréquence de passage est bien moindre en dehors des vacances scolaires.

Le faible dénivelé du fond de la vallée favorise la pratique cyclable, pour les usages quotidiens comme de loisir. Les cyclistes utilisent en nombre les routes départementales de la vallée, malgré les quelques tronçons perçus comme dangereux. Les déplacements domicile-travail pourraient y être encouragés par des aménagements facilitant le partage de la route.

La vallée du Tarn est au cœur d’un projet d’itinéraire cyclable structurant entre Le Rozier et Millau, qui se raccordera à la Trace verte du Viaduc reliant Millau à la commune de Saint-Georges-de-Luzençon. Porté par la Communauté de communes Millau Grands Causses, ce projet participe, à la fois, du développement des mobilités actives et décarbonées, de l’amélioration du bien-être quotidien et de l’attractivité touristique de la vallée verte.

CARTE ISSUE DE L'ÉTUDE D'AVEYRON INGÉNIERIE SUR LES ITINÉRAIRES CYCLABLES





LES RÉPONSES DES COMMUNES AU QUESTIONNAIRE ATTESTENT AUSSI LA NÉCESSITÉ DE RACCORDER LES VILLAGES NON DESSERVIS, PAR L'ENTREMISE D'UN RÉSEAU DE RABATTEMENT. IL EST AINSI SUGGÉRÉ DE :

- ◆ Créer des liaisons cyclables en lien avec la voie verte vers Compeyre et Quézaguet.
- Le besoin de connexions sécurisées pour les cheminements doux, et plus spécialement piétons, entre villages est également prégnant :
- ◆ Développer des liaisons douces entre Mostuéjols et Le Rozier, Mostuéjols et Rivière-sur-Tarn, Mostuéjols et Liaucous ainsi que Comayras
 - ◆ Développer des liaisons douces entre Compeyre, Aguessac et Paulhe
 - ◆ Développer une liaison douce entre La Cresse et Rivière-sur-Tarn
 - ◆ Organiser des liaisons douces à l'échelle de la vallée.

D'autres demandes émergent :

- ◆ Réouvrir et créer un sentier en berge de rivière
- ◆ Mettre en place des abris à vélos avec bornes de recharge, développer le transport en commun et aménager des aires de covoiturage, plus largement organiser les offres de transport (notamment pour les personnes fragiles) et de covoiturage à l'échelle de la vallée.

SYNTHÈSE ET ENJEUX : CADRE DE VIE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Un territoire de la vallée bien structuré avec un pôle urbain, des petites centralités et des communes non-centres ◆ Des cœurs de village de qualité avec des écrans naturels ◆ Un projet de piste cyclable structurant ◆ Des réductions notables d'utilisation des produits phytosanitaires (collectivités et professionnels) ◆ Une bonne qualité chimique des eaux du Tarn en général 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Un parc de logement assez ancien, parfois abandonné ◆ Un taux de résidences secondaires important pour certaines communes ◆ Un manque de « lieux de vie » pour les communes les plus résidentielles (tiers-lieux, café associatif, espace multiservices...) ◆ Un projet de voie verte à compléter (connexions avec les villages) ◆ Des RD peu adaptées pour les cyclistes « du quotidien » ◆ Des captages d'eaux potables non protégés
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Dynamique dans la vallée pour réduire voire supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires et tendre de façon générale vers une « Vallée verte » (collectivités) ◆ Développer une réflexion sur l'infrastructure et l'offre de mobilité à l'échelle de la vallée, notamment autour des cheminements doux et du covoiturage 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des pollutions sanitaires des eaux du Tarn plus fréquentes empêchant les activités estivales notamment
ENJEUX EN MATIÈRE DE LOGEMENTS	ENJEUX EN MATIÈRE DE SERVICES, D'ÉQUIPEMENTS FAVORISANT LE LIEN SOCIAL
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rénover le parc de logement ◆ Réinvestir le bâti abandonné dans les secteurs urbanisés 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maintenir « la vie des villages » et les services, voire développer des tiers-lieux
ENJEUX EN MATIÈRE DE SANTÉ	ENJEUX EN MATIÈRE DE MOBILITÉ
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mieux protéger la ressource en eau potable (captages) ◆ Utiliser les produits phytosanitaires dans un cadre sécurisé ◆ Décliner le concept de « Vallée verte » dans tous les domaines 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Développer une offre de transport en commun (navettes, bus) ◆ Développer la mobilité partagée comme le covoiturage (aménager des aires, etc) et l'autopartage ◆ Assurer des liaisons entre le projet d'itinéraire cyclable et les villages éloignés du tracé ◆ Sécuriser les RD pour tous les usagers ◆ Développer une interconnexion de liaisons piétonnes entre les villages limitrophes (Peyreleau/Le Rozier/Mostuejols, Rivière-sur-Tarn/La Cresse, Compeyre/Aguessac/Paulhe)

Chapitre

VI

**UN TOURISME
À LA CROISÉE
DES CHEMINS**



Qu'il s'agisse du tourisme traditionnel au plus près des Gorges du Tarn, du tourisme sportif de nature avec un vivier de « spots » pour de nombreuses pratiques, du tourisme industriel avec le Viaduc de Millau ou du tourisme gastronomique via les Maisons de la cerise, de la truffe et la proximité de Roquefort, le tourisme est indissociable de la vitalité de la vallée du Tarn. Impossible de le compartimenter dans un chapitre dédié alors qu'il irrigue bien des thématiques de la « Vallée verte », a fortiori dans sa relation au paysage. Aussi ne reviendrons-nous pas, ici, sur les démarches et les problématiques touristiques déjà évoquées dans ce diagnostic : Opération Grand site Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, candidatures au label Site patrimonial remarquable, valorisation patrimoniale des villages de caves, batellerie, attractivité du Viaduc, espaces d'interprétation de l'arboriculture... Après un état des lieux de l'hébergement touristique et des sites patrimoniaux, ce chapitre se consacrera plus spécialement aux sports outdoor, aux loisirs en rivière et au développement de l'agritourisme, en lien avec les enjeux du tourisme durable et de gestion de la sur-fréquentation.

La zone d'étude est incluse dans le Grand site Occitanie Millau-Roquefort-Sylvanès, dont le pilotage est assuré par le Parc et la promotion par l'office de tourisme Millau Grands Causses. Elle jouxte le Grand site Occitanie Gorges du Tarn. Elle se trouve en grande majorité dans la zone tampon du bien Unesco Causses et Cévennes, classé au patrimoine mondial au titre de paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen.



6.1

L'HÉBERGEMENT : LA PRÉPONDÉRANCE DES CAMPINGS



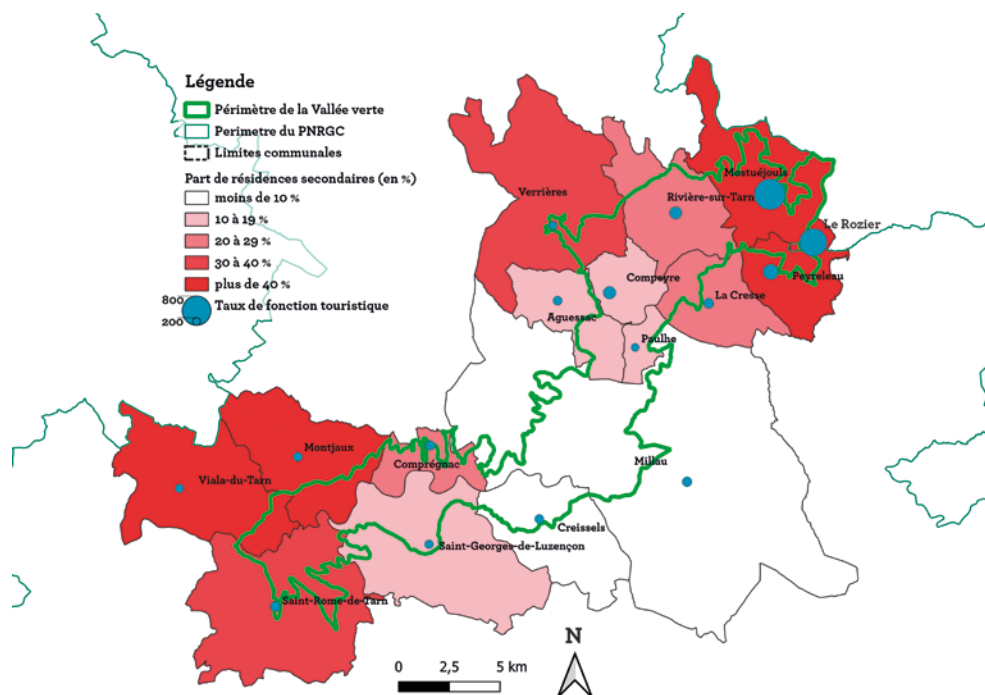
Le taux de fonction touristique correspond au nombre de lits touristiques marchands par habitant. Appliqué aux communes de la zone d'étude, cet indicateur révèle, sans conteste, la vocation éminemment touristique du « triangle » Mostuéjols-Le Rozier-Peyreleau, en haute vallée du Tarn.

Mostuéjols « explose » les compteurs, avec un taux de 778%, tandis que Le Rozier et Peyreleau dépassent le cap des 100%, tout comme Rivière-sur-Tarn, immédiatement en aval, et Compeyre. Ces taux doivent être appréciés au regard de la démographie des communes, mais aussi de leur superficie et de leur relief qui déterminent par exemple les possibilités d'implantation de campings.

Sur la commune de Millau, le taux de fonction touristique avoisine 29%.

Ensemble, les communes de la zone d'étude proposent 13 150 lits marchands, atteignant un taux de fonction touristique de 43%.

RÉSIDENCES SECONDAIRES ET TAUX DE FONCTION TOURISTIQUE PAR COMMUNE



HÉBERGEMENT MARCHAND

Commune	Lits totaux
Aguessac	225
Compeyre	603
Combrégnac	51
Creissels	307
La Cresse	129
Millau	6388
Mostuéjols	2436
Paulhe	132
Peyreleau	99
Rivière-sur-Tarn	226
Saint-Georges-de-Luzençon	202
Saint-Rome-de-Cernon	0
Saint-Rome-de-Tarn	441
Saint-Victor-et-Melvieu	104
Viala-du-Tarn	0
Le Rozier	1167

Les hébergements de plein air sont prépondérants : ils représentent 65% de l'hébergement touristique marchand recensé par l'Insee sur les communes de la zone d'étude. Ils sont implantés sur les rives du Tarn, ce qui présente aussi bien des avantages (accès éventuel à une plage) que des inconvénients : l'exposition au risque d'inondation. D'autres problématiques sont induites par les hébergements touristiques, telles l'intégration paysagère des équipements de plein air, en lien avec l'affluence estivale, la gestion de l'assainissement et des déchets.

Les communes de Mostuéjols, Rivière-sur-Tarn et Compeyre présentent la plus forte densité de campings sur le Parc des Grands Causses (selon des données antérieures à son extension au Lodévois-Larzac), suivies par Millau, puis par Peyreleau, La Cresse, Aguessac, Creissels et Saint-Rome-de-Tarn. Seules L'Hospitalet-du-Larzac et, dans la vallée de la Dourbie, Nant et Saint-Jean-du-Bruel, rivalisent dans ce domaine avec les communes de la vallée du Tarn.

Plusieurs campings sont engagés dans une démarche « zéro phyto » et/ou privilégient des revêtements drainants et écologiques pour leurs allées.

Pour prévenir l'impact des usages touristiques sur l'environnement, une réflexion est à engager sur la régulation et le stationnement des campings-cars en aval de Mostuéjols, dans le prolongement de l'étude réalisée en ce sens pour l'opération Grand Site de France Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.



LES RÉPONSES DES COMMUNES AU QUESTIONNAIRE SE REJOIGNENT SUR :

- ◆ le nécessaire soutien aux campings, au bénéfice de l'économie locale
- ◆ un accompagnement des campings dans l'adoption de bonnes pratiques
- ◆ la pertinence d'une ouverture des gîtes pendant les ailes de saison, afin d'étaler la période touristique
- ◆ la problématique de la surpopulation estivale, avec les conséquences qu'elle génère sur la gestion de la ressource en eau potable, l'assainissement (saturation possible des stations d'épuration), le risque de feux de forêts, le camping sauvage (bivouacs) et sur le stationnement dont la capacité apparaît insuffisante
- ◆ la difficile coexistence, de nuit, entre les activités festives des touristes et le besoin de quiétude des riverains
- ◆ la nécessité de projets de requalification de villages vacances en friche : sites de Saint-Hilarin à Rivière-sur-Tarn et de la RATP à Saint-Rome-de-Tarn.



6.2

L'ENJEU DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI



Si les espaces naturels, la rivière et les loisirs de pleine nature conditionnent fortement l'attractivité touristique de la zone d'étude, le patrimoine bâti et architectural y contribue. Par-delà les labels « Ville d'art et d'histoire » (Millau), « Plus beau village de France » (Peyre) et « Petite cité de caractère » (Peyreleau), les 16 communes recèlent un large éventail de sites inscrits ou classés.

Voici la liste du patrimoine bâti classé ou inscrit sur les communes de la « Vallée verte » :

- ◆ Compeyre : le village (inscrit), le pigeonnier de Lagarde (classé).
- ◆ Comprégnac : l'église de Peyre (classée) et le village de Peyre (inscrit).
- ◆ Creissels : le château et son rocher, la cascade et ses abords (inscrits).
- ◆ La Cresse : l'ancienne église Saint-Martin au hameau de Pinet (classée).
- ◆ Millau : les vestiges gallo-romains de La Graufesenque, l'église Notre-Dame de l'Espinasse, la tour du beffroi, les deux arches et les piles subsistantes du pont Vieux, le lavoir de l'Ayrolle, l'hôtel de Sambucy, l'ancien hôtel Sambucy de Miers, la maison Marquès-Verdier, le dolmen 3 de Saint-Martin-du-Larzac (classés), la place Foch, les vieilles maisons rue du Voultre, le quartier du Vieux Moulin et les rives du Tarn (inscrits).



- ◆ Mostuéjols : l'église Saint-Pierre ou Notre-Dame des Champs, le château et les peintures murales de sa grande salle, l'église de Liaucous (classés), les villages de Mostuéjols et Liaucous (inscrits).
- ◆ Peyreleau : le château de Triadou (classé), la tour et l'ensemble du vieux village (inscrits).
- ◆ Rivière-sur-Tarn : le château de Peyrelade à Boyne (classé).
- ◆ Saint-Georges-de-Luzençon : le château de Saint-Geniez-de-Bertrand, le hameau et la chapelle de Luzençon (inscrits).

Si toutes les communes de la zone d'étude ne sont pas mentionnées dans cet inventaire, il convient de souligner le charme et le cachet de chacune d'elles : la porte de l'Horloge au Viala-du-Tarn, le bourg fortifié de Saint-Rome-de-Tarn, le cœur de village de Saint-Georges-de-Luzençon, les berges du Tarn à Aguessac, la tour du vieux château et le bourg de Verrières, par exemple, sont autant de motifs séduisants et de belles surprises architecturales à proximité de la rivière. Par ailleurs, tous les sites inscrits ou classés ne constituent pas forcément des pôles d'attraction pour les visiteurs. Tandis que d'autres, à commencer par le Viaduc de Millau, labellisé Architecture contemporaine remarquable, suscitent une très importante affluence.

Plusieurs éco-compteurs déployés dans la vallée verte apportent une connaissance fine de la fréquentation de spots touristiques. La tour de Peyreleau, emblème du village et belvédère sur la haute vallée du Tarn, accueille entre 15 000 et 20 000 visiteurs par an, avec des pics lors des week-ends du printemps et en juillet-août. De 10 000 à 15 000 randonneurs annuels montent au hameau de Saint-Marcellin, plus spécialement lors des week-ends prolongés de mai et en saison estivale, ainsi qu'à la faveur de grands événements. La via ferrata de Liaucous attire de plus en plus de ferratistes ou d'accompagnateurs : entre 7 000 et 9 500 par an. Tandis que le hameau de Caylus, à La Cresse, rallie entre 2 000 et 3 000 personnes chaque année, avec des pics liés aux grands événements outdoor que sont le Festival des Templiers et la Tarn Valley trail.

D'autres éco-compteurs, installés à Briadels (Saint-Georges-de-Luzençon) et à Auriac (Saint-Rome-de-Tarn), vont permettre de cerner la fréquentation du GR®736 Gorges et vallée du Tarn.

En tout état de cause, un défi réside dans la valorisation de ce patrimoine bâti qui, par-delà son attrait ou son potentiel touristique, raconte l'histoire des villages riverains du Tarn, histoire souvent indissociable de la présence de la rivière. Il s'agit de :

- ◆ Préserver et réhabiliter le patrimoine, à travers des opérations du type Cœur de village
- ◆ Requalifier l'accueil, via l'aménagement de parkings paysagers et la mise à disposition de services
- ◆ Proposer des modes de découverte des villages et du patrimoine architectural.

La modernisation des supports d'interprétation et l'invitation à vivre une expérience du paysage (balades scénarisées, créations d'artistes en résidence, espaces d'interprétation p.ex.) contribuent à cette découverte. Le Parc naturel régional apporte des outils en ce sens :

- ◆ l'appli mobile Balades Grands Causses, support de visites interactives et ludiques, où la Vallée verte est très bien représentée (5 balades sur 15)
- ◆ la « Vallée des Respirs », 5 plateformes de contemplation sur des sites en surplomb de la vallée du Tarn (dont 4 sur la zone d'étude).

Dans le cadre de l'Opération Grand Site de France Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, un atelier de réflexion a été dédié aux communes de Mostuéjols, Le Rozier et Peyreleau pour faciliter la mobilité piétonne et appréhender la confluence du Tarn et de la Jonte, une autre a porté sur la structuration d'un lieu d'accueil à Mostuéjols, où la problématique du stationnement et de la canalisation des visiteurs est prégnante.



LES RÉPONSES DES COMMUNES AU QUESTIONNAIRE POINTENT :

- ◆ la faiblesse, voire l'absence, de retombées touristiques sur des communes où le partage des usages entre habitants et visiteurs reste difficile
- ◆ la nécessité de développer des points d'information, d'actualiser les Relais informations service et, plus largement, d'engager une réflexion globale sur la signalétique, au-delà de la SIL (vétusté de certains panneaux, pollution visuelle)
- ◆ à Comprégnac, la capacité de stationnement insuffisante au village de Peyre, la valorisation souhaitable de la Maison de la Truffe, des caselles et des empreintes de dinosaures
- ◆ à Peyreleau, l'obsolescence des équipements au pont de la Muse, très fréquenté (accès, bâtiments logistiques, toilettes, snack...).

6.3

SPORTS DE PLEINE NATURE : LE DÉFI DE LA SENSIBILISATION



De l'escalade au parapente, du VTT au trail, de la via ferrata à la randonnée et du canoë-kayak à la spéléologie, la zone d'étude constitue un formidable écrin pour les activités sportives de pleine nature. Il est rare qu'une telle variété de sites de pratique se concentre à proximité d'une ville moyenne et de ses équipements, en l'occurrence Millau. De nombreux prestataires privés proposent une offre, tant en matière d'activités outdoor (baptêmes en parapente, parcours de pleine nature en canyoning, via ferrata, etc.) que de location de canoë-kayaks.

La vitalité des sports outdoor sur la zone d'étude se traduit par des événements d'audience internationale :

- ◆ le festival des Templiers, pionnier du trail en France
- ◆ les Natural Games, festival de sports outdoor et de musique
- ◆ la Tarn Water Race, compétition internationale de canoë-kayak entre Saint-Chély-du-Tarn (Lozère) et Saint-Rome-de-Tarn, ainsi que de stand up paddle
- ◆ la Tarn Valley Trail, le long de la rivière, dont les trois épreuves se répartissent entre le Mas de la Barque (Lozère) et Saint-Georges-de-Luzençon.

Il est à noter que les deux derniers événements ont été créés ces toutes dernières années.

La zone d'étude, partie intégrante du « Pôle de pleine nature Grands Causses Lévézou », dispose de nombreux aménagements pour l'exercice des sports outdoor :

- ◆ les aires d'envol de parapente et de deltaplane à la Puncho d'Agast, au Puech d'Andan (Millau) et à Brunas (Creissels)
- ◆ la via ferrata de Liaucous (Mostuéjols)
- ◆ « Grands Causses Espace Trail », avec une quinzaine de parcours sur les communes de la zone d'étude (du « Balcon du vertige » au Rozier jusqu'à Peyre/Le Causse Rouge)
- ◆ l'espace VTT et les circuits « Grands Causses terre de gravel »...

Sur le territoire, la concertation entre les organisateurs d'événements outdoor, le Parc des Grands Causses, les services de l'État et les acteurs associatifs de l'environnement est ancrée dans les habitudes : la sélection des sites, l'analyse des tracés, la prise en compte des périodes de nidification de la faune sauvage... Prise d'arrêtés, réalisation d'aménagements spécifiques, conventionnements avec les propriétaires, sont autant de démarches mises en œuvre pour éviter les impacts sur les milieux naturels et les chemins, le dérangement de la biodiversité ainsi que les conflits d'usages. La Charte 2024-2039 du Parc édicte des dispositions opérationnelles pour sensibiliser les pratiquants aux enjeux de conservation et favoriser la cohabitation entre les usagers de la nature.

Des problèmes, en milieu naturel terrestre, ont trait à des comportements individuels d'usagers : bivouacs, stationnement sur les chemins d'exploitation, pratique du VTT dans les vergers...

En cohérence avec les enjeux d'harmonisation de la signalétique, le Parc a remporté un appel à manifestation d'intérêt Massif central relatif à l'accueil et à l'information des randonneurs sur sites. Toutes les communes de l'intercommunalité Millau Grands Causses vont être dotées de panneaux qui, conçus selon une même charte graphique, sensibiliseront les adeptes des loisirs de nature au respect des milieux écologiques, de la biodiversité et des activités agricoles.

Itinérance et randonnée pédestres

En 2023, sous la coordination du Parc des Grands Causses et en lien avec la Fédération française de randonnée, a été ouverte l'itinérance GR®736 Gorges et vallée du Tarn entre Villefort (48) et Albi. Sur la zone d'étude, ce parcours multi-pratiques grimpe sur le Causse Noir depuis Peyreleau, rejoint le Tarn en rive gauche à La Cresse, monte sur le plateau du Larzac une fois en aval de Millau, passe sous le Viaduc, redescend face au village de Peyre (Comprégnac), puis gagne Saint-Rome-de-Tarn via Auriac avant de passer sur la rive droite et de traverser Le Viala-du-Tarn.

Cette itinérance, qui recueille le succès, contribue à une meilleure répartition de la fréquentation le long du Tarn et dans les villages riverains. Elle s'accompagne d'un service de transport de bagages, La Malle postale, et doit favoriser l'émergence de nouvelles formes d'accueil et d'hébergement pour le tourisme itinérant.

L'application mobile et site internet Rando Grands Causses renseigne 3 254 km de sentiers de randonnée, ce qui représente 428 circuits toutes pratiques confondues. En matière de randonnée pédestre, elle décrit une vingtaine de parcours (en plus des tronçons du GR®736) sur la zone d'étude : « Corniches du Méjean » au Rozier, « Ermitage Saint-Pons » à Peyreleau, « Piédestal de Fontaneilles » à Rivière-sur-Tarn, « Berges du Tarn » à Paulhe, « De Linas à Luzençon » à Saint-Georges, « Circuit des Pins » à Saint-Rome-de-Tarn, « Des mines aux cabanettes » au Viala-du-Tarn, etc.



6.4

LOISIRS EN RIVIÈRE ET ENJEUX ÉCOLOGIQUES



Les activités de loisirs nautiques, de pêche et de baignade trouvent toutes à s'exercer au fil du Tarn, selon l'accélération ou le ralentissement de son débit. Cette vocation sportive et récréative de la rivière est telle que le GR®736 « Gorges et vallée du Tarn », nouvellement créé, propose aux randonneurs de couvrir des tronçons en canoë-kayak ou de s'accorder des pauses baignades aux endroits opportuns.

Cet engouement ne va pas sans soulever des points de vigilance, quant à la qualité des eaux de surface notamment, mais aussi quant au respect des milieux aquatiques et de la ripisylve (refuges de biodiversité) par les pratiquants, enfin quant au bon encadrement des activités. À titre d'exemple, le site du pont de la Muse à Mostuéjols, lieu privilégié pour la baignade familiale mais aussi pour l'embarquement en canoës-kayaks et paddles, nécessite un bon partage des usages et une surveillance en saison.

Le Syndicat mixte du bassin versant Tarn amont (SMBVTA) coordonne la mise en place d'un « Schéma de progression et de conciliation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau » sur son périmètre, en lien avec un éventail de partenaires dont la Communauté de communes Millau Grands Causses et le Parc naturel régional. Son diagnostic apporte des éclairages sur les activités de loisirs, au nombre de cinq, qu'accueille la rivière Tarn :

- ◆ Le canoë-kayak sportif, qui est inexistant dans la vallée verte
- ◆ Le canoë-kayak de loisirs, qui se développe plus spécialement en aval de Millau
- ◆ La randonnée aquatique, faiblement pratiquée en vallée verte (mais davantage en aval, dans les Raspes)
- ◆ La pêche, prisée sur l'ensemble de la Vallée verte pendant la saison et, toute l'année, en aval de Millau où la rivière est classée en seconde catégorie.
- ◆ La baignade, pour laquelle 40 sites ont été recensés en vallée verte, par exemple la plage du Gourg de Bades à Millau et l'aire de loisirs de Saint-Rome-de-Tarn. Le loisir de baignade est également favorisé par la présence de campings au bord de l'eau, par exemple à Mostuéjols. Sur la Vallée verte, on estime à plus de 4 000 personnes le nombre quotidien de baigneurs pendant la pleine saison.

Ces activités peuvent être fragilisées par le changement climatique qui détériore la qualité physique, chimique et biologique de l'eau à travers des épisodes extrêmes de sécheresse et de crues, des phénomènes d'eutrophisation et l'apparition de cyanobactéries. Le maintien de la qualité des eaux de surface, suivie attentivement par le Parc via ses stations de mesure, nécessite aussi une sensibilisation des campings à la mise en conformité des dispositifs d'assainissement et à la gestion raisonnée des prélèvements en rivière.

La qualité des eaux de surface peut aussi être contrariée par les activités elles-mêmes. Pour n'évoquer que la baignade et la pêche, loisirs aquatiques les plus prisés en Vallée verte, le piétinement du lit mouillé, la pollution diffuse liée à la crème solaire, les déchets de pique-nique et de fils de pêche, l'introduction d'espèces invasives via les équipements de pêche, ne sont pas sans impact sur les milieux. L'utilisation de moteurs thermiques pour la batellerie est également source de pollution.

Par-delà l'accompagnement des prestataires par le Parc, ou par l'Agence départementale de l'attractivité et du tourisme (ADAT) qui appuie les prestataires dans l'obtention de labels écoresponsables (Pavillon bleu, Clef verte...), le schéma coordonné par le SMBVTA vise au « développement harmonieux et soutenable des activités touristiques et de loisirs dans le respect du milieu ». Il prévoit par exemple la diffusion d'un discours commun auprès des Offices de tourisme pour la baignade : zones autorisées,

restrictions, responsabilité des baigneurs ; la démarche doit commencer, dans un premier temps, sur la rivière Aveyron. Le SMBVTA recrute deux saisonniers pour sensibiliser les usagers de la rivière aux bonnes pratiques. L'OTSI Millau Grands Causses, depuis plusieurs années, a mis en place la « Brigade du sourire », dans la même optique.



DANS LEURS RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES, LES COMMUNES ÉVOQUENT :

- ◆ la fréquentation importante de « spots » de pleine nature parfois dangereux alors qu'ils sont en domaine privé et sous la responsabilité de leurs propriétaires
- ◆ la pertinence d'actions de sensibilisation entre les différents usagers (pleine nature, riverains, agriculteurs, chasseurs..)
- ◆ le souhait que les activités de pleine nature soient plus strictement encadrées, par exemple la pratique du canoë à Mostuéjols
- ◆ à Compeyre, la pertinence de requalifier et aménager les espaces fréquentés, plage, boulodrome
- ◆ à Saint-Rome-de-Tarn, les problèmes de sécurité et de bruit liés à la pratique du jet-ski
- ◆ à Verrières, les problèmes de sécurité et de stationnement liés à la vogue du base jump
- ◆ au Viala-du-Tarn, les questions de parking, sanitaires, débarcadères, point information... à la base de loisirs de la Nauq.



6.5

L'AGRITOURISME, VALEUR MONTANTE



Solution de diversification pour le monde paysan, l'agritourisme revêt de plus en plus une dimension sociale (vacances accessibles à tous) et éducative (travaux de la ferme, écogestes, connaissance de l'environnement). Il propose aussi , aux touristes, une immersion en milieu rural, en lien avec leur quête d'expérience et avec leur besoin de renouer avec la nature, consécutif aux périodes de confinement. L'agritourisme valorise enfin les productions locales, par le tissage d'une proximité entre les hôtes paysans et les visiteurs.

Sur la zone d'étude, pas moins de 80 établissements agricoles se sont lancés, à des degrés divers, dans l'agritourisme : 2 gîtes d'étape, 20 meublés et gîtes, 4 campings à la ferme, 10 fermes auberges et auberges de campagne, ainsi que 42 fermes avec visite et/ou vente directe.

Le développement de l'agritourisme doit s'inscrire dans une dynamique plus large de conversion des prestataires au tourisme durable. Le Fonds tourisme durable, créé par l'ADEME qui le gère avec le Parc et la CCI de l'Aveyron, accompagne les hébergeurs touristiques et les restaurateurs dans leurs projets d'investissements pour la transition écologique de leur activité : performance thermique du bâti, zéro phyto...

Réactivée sur le territoire, la marque « Valeurs Parc », commune aux parcs naturels régionaux de France, est attribuée à tous les professionnels témoignant d'une réelle exigence environnementale et patrimoniale dans les domaines de la production agricole et artisanale, de l'hébergement et des prestations touristiques, de l'action pédagogique. Porteuse d'un modèle sociétal durable, solidaire et harmonieux, elle apporte une lisibilité aux consommateurs et visiteurs. En 2022, la marque a été délivrée notamment à cinq établissements (campings, restaurant, gîte...) situés à Mostuéjols, Compeyre, Verrières, Comprégnac, Saint-Rome-de-Tarn. Il apparaît pertinent de la promouvoir davantage pour valoriser les démarches exemplaires sur le territoire.



LA RÉPONSE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MILLAU GRANDS CAUSSES AU QUESTIONNAIRE INSISTE, PLUS LARGEMENT, SUR LA NÉCESSITÉ DE :

- ◆ Développer le tourisme qualitativement, suivant une stratégie écoresponsable.

SYNTHÈSE ET ENJEUX : TOURISME

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le tourisme dans la haute-Vallée du Tarn est une activité historique (Edouard-Alfred Martel et les grands découvreurs). ◆ Les loisirs et sports de nature en constituent le symbole ◆ Une offre d'hébergement assez dense jusqu'à Saint-Rome-de-Tarn, avec un secteur de l'hôtellerie de plein air de bon niveau ◆ La ville de Millau, son cœur historique et le Viaduc ◆ Les grands événements sportifs ◆ Une activité agritouristique bien représentée autour de la cerise, de la truffe, des ventes à la ferme ◆ Une itinérance : le GR®736, Gorges et Vallée du Tarn ◆ Une dynamique institutionnelle, privée et associative autour du tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une économie touristique qui vit sur ses acquis ◆ Des équipements et hébergements vieillissants, avec parfois des friches. ◆ Une forte saisonnalité de l'économie touristique ◆ Des problématiques d'accueil et d'aménagements (notamment en lien avec les zones de baignades « sauvages ») ◆ Des difficultés soulevées autour de l'accès à la rivière (foncier privé) ◆ Des phénomènes de concentrations des flux sur le secteur Mostuéjols- Peyreleau-Le Rozier ◆ L'apparition de conflits d'usages entre riverains, acteurs du tourisme et touristiques ◆ Encore beaucoup de points noirs, et notamment des préenseignes non règlementaires et impactantes ◆ Des règlements d'urbanisme liés à la présence de la rivière et des risques d'inondations parfois mal vécus

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Opération Grand site Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses (incluant la gestion des camping-cars) et extension de la charte signalétique à toute la vallée ◆ Requalification (accueil, services) du site stratégique du Pont de la Muse ◆ Candidatures au label Site patrimonial remarquable (Peyreleau, Millau, Saint-Rome-de-Tarn) ◆ Existence de dispositifs d'aides aux hébergements (Fonds tourisme durable) ◆ L'agritourisme tout comme le tourisme durable (l'écotourisme) sont des tendances actuelles lourdes ◆ Des projets de requalification des zones d'accueil en réflexion (Mostuéjols par exemple) ◆ Des projets de réhabilitations de friches touristiques (base de Rivière-sur-Tarn, le Mas à Compeyre, site RÂTP à Saint-Rome de-Tarn) ◆ Une étude menée par le Syndicat de Rivière Tarn Amont sur les usages touristiques sur la rivière : mobilisation des acteurs et médiation ◆ Le développement des mobilités douces et de l'itinérance (GR®736 et projets cyclables) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des impacts de l'activité touristique sur le milieu naturel (à mieux évaluer) ◆ Des niveaux d'étiage de la rivière Tarn qui peuvent devenir problématiques (évolution du climat) ◆ Des risques de surfréquentation estivale à la sortie des Gorges du Tarn - volume critique de l'acceptabilité du tourisme ◆ Seuil critique pour l'Adduction d'eau potable l'été ◆ Des risques d'incendies croissants (randonnée en forêts et bivouacs) ◆ Des activités touristiques fragilisées car en fond de vallée en zone inondable avec des crues potentielles en période touristique ◆ Des évolutions climatiques qui peuvent bouleverser les usages et activités - fortes chaleurs, manque d'eau, incendies

ENJEUX POUR UN TOURISME PLUS DURABLE	ENJEUX POUR UN TOURISME QUALITATIF ET ORGANISÉ
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Soutenir un tourisme à forte valeur ajoutée patrimoniale ◆ Se diversifier et se positionner sur des filières qualitatives : écotourisme et agritourisme ◆ Gérer la production des déchets ◆ Qualifier et accompagner les hébergements : démarches collectives, écoresponsabilité ◆ Sensibiliser aux enjeux de préservation et aux bonnes pratiques ◆ Miser sur les mobilités douces 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Gérer l'accueil et le stationnement ◆ Garantir la qualité des équipements et la signalétique d'information (dont les préenseignes) ◆ Gérer le stockage des mobil homes et des canoës hors saison touristique
ENJEUX POUR LES APN	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Élargir la saison et répartir la fréquentation ◆ Gérer l'accès à la rivière ◆ Encadrer les grands événements dans le respect de l'environnement ◆ Gérer la pression sur l'eau sur les pics de fréquentation ◆ Développer de manière raisonnée les activités dans les espaces naturels : diffuser dans le temps et l'espace, anticiper et évaluer ◆ Gérer les usages partagés des sentiers, de la rivière 	



◆◆◆

**PARC NATUREL RÉGIONAL
DES GRANDS CAUSSES**

71, boulevard de l'Ayrolle
BP 50126 – 12 101 Millau cedex
05 65 61 35 50
info@parc-grands-causses.fr
www.parc-grands-causses.fr